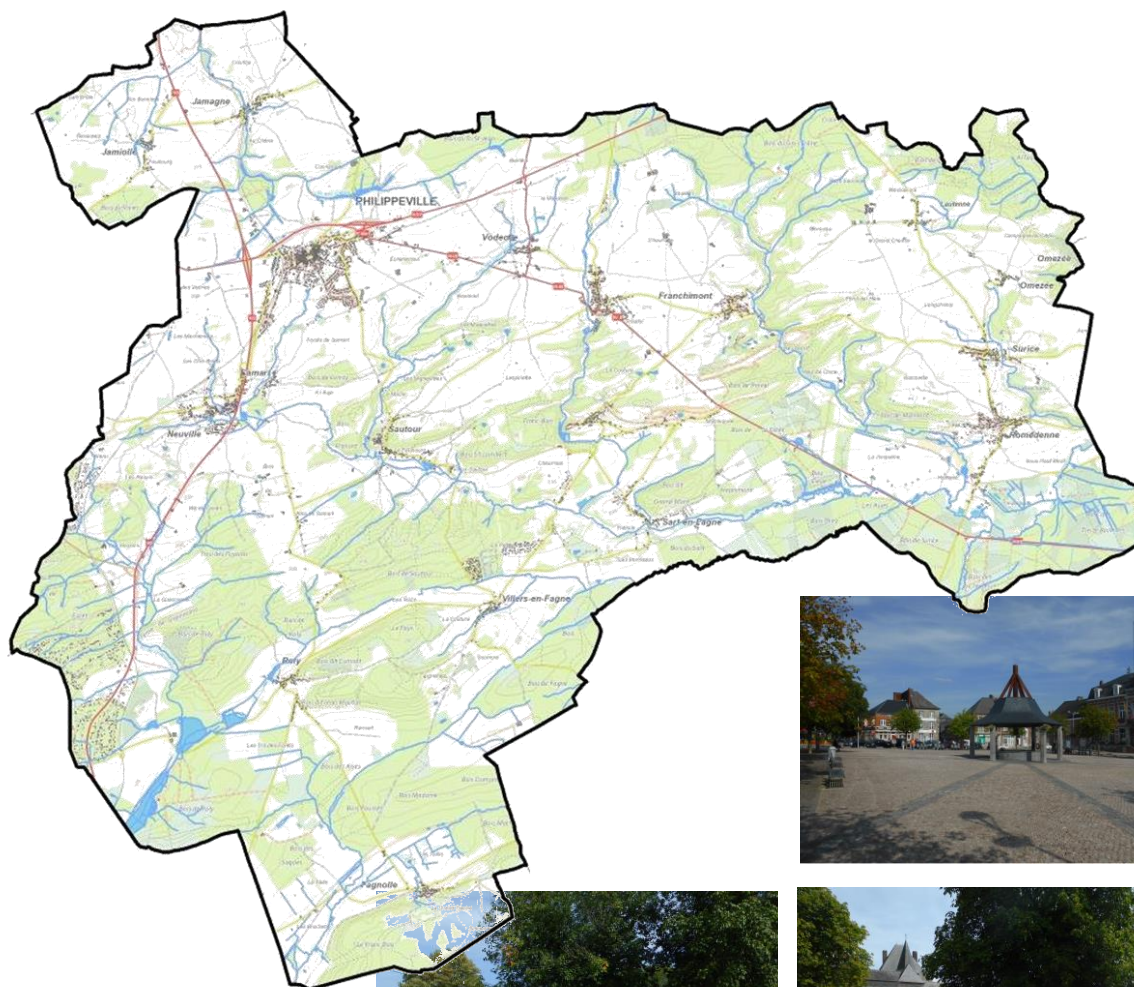




COMMUNE DE PHILIPPEVILLE
PLACE D'ARMES 12
5600 – PHILIPPEVILLE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE PHILIPPEVILLE

Partie V : Projets



MARS 2024

Atelier d'Architecture DR(EA)²M srl
Place Communale 28 - 6230 Pont-à-Celles
071 84 02 99 - info@drea2m.be - www.drea2m.be

DR(EA)²M

Création d'un réseau cyclo-piéton intervillage (trans)communal

Fiche n°1.1
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Cette fiche projet vise à réaliser un réseau cyclo-piéton inter-villages et aménager le(s) tronçon(s) prioritaires. L'objectif est de définir un réseau structurant à l'échelle du territoire qui permette aux habitants de Philippeville de pouvoir réaliser leurs déplacements du quotidien à pied ou à vélo, de manière pratique et sécurisée.

La commune de Philippeville finalise actuellement son Plan communal de Mobilité (PCM), réalisés par les bureaux d'études ICEDD et Espaces mobilité. Le Plan d'actions du PCM prévoit la réalisation d'un réseau cyclable, dont les priorités sont :

- La définition d'un réseau cyclable structurant pragmatique pour les déplacements quotidiens (accessibilité des pôles principaux) ;
- Favoriser l'intermodalité Vélo/Bus, Vélo/Train ;
- Evaluation de la potentialité de liaisons à vocation touristique (lien avec réseau points-nœuds) ;

Le Plan Communal de Mobilité est très récent et les objectifs et la philosophie de ce réseau cyclable correspondant aux demandes de la CLDR. Il a donc été décidé de se baser sur le diagnostic et le plan d'actions en matière de politique cyclable inscrits dans le PCM et de lancer la concrétisation de ce réseau.

Description du réseau cyclable du Plan communal de Mobilité

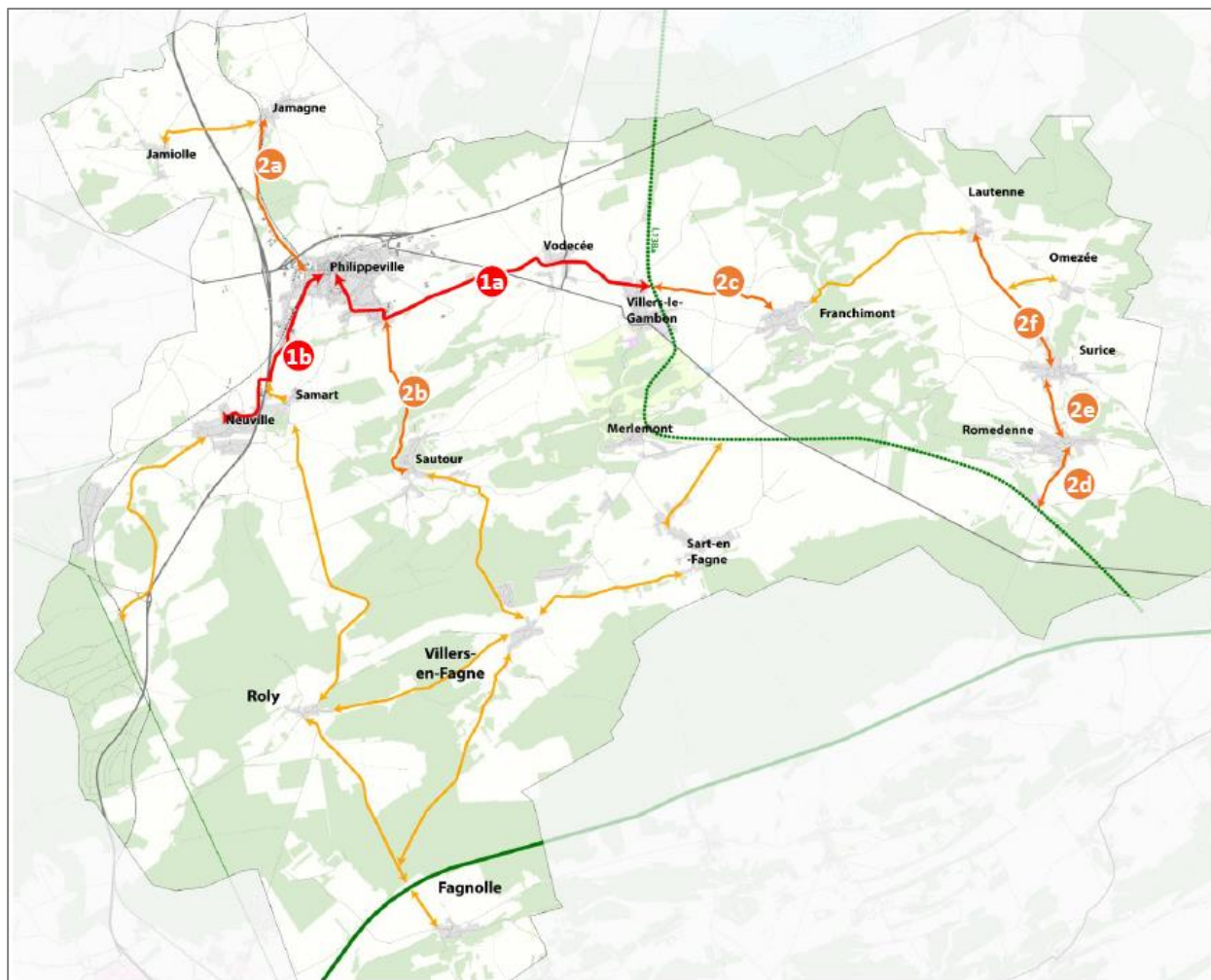
Le réseau ci-dessous a été élaboré dans le cadre du PCM, en s'appuyant sur les propositions du Gracq de liaisons cyclables pour le territoire de Philippeville.

Les critères de continuité, sécurité et confort ont guidé les choix des liaisons sélectionnées afin de capter un public débutant (scolaire notamment).

Deux liaisons ont été identifiées comme prioritaires permettant de relier les noyaux d'habitat importants et situés à proximité des pôles d'intérêt de Philippeville. Ces deux connexions seront la base du développement d'un réseau plus large :

1a. La connexion forte entre la future L138a et Philippeville permettant de drainer les villages du Sud-est de la commune.

1b. La connexion entre Neuville et le cœur de ville qui pourra être prolongée vers Samart et les quartiers à l'Ouest de la N5.



Réseau cyclable : identification des liaisons – PCM de Philippeville – Plan d’actions (ICEDD, 2021)

- 13 liaisons identifiées dont :**
 - 2 prioritaires —
 - 6 secondaires —
 - tertiaires —
- Concrétisation du RAVeL :**
 - Phase 1 : Gimnée – Romedenne
 - Phase 2 : Romedenne – Villers-le-Gambon
 - Phase 3 : Villers-le-Gambon - Florennes
- Hiérarchisation en fonction :**
 - Densité de population
 - Présence de services / commerces
 - Rôle en matière de mobilité (bus – train)
 - Distance entre les pôles

Le PCM identifie également 6 tronçons secondaires, ainsi que 13 tronçons tertiaires. Le réseau secondaire vise à travailler sur la connexion des villages aux itinéraires structurants, tandis que le réseau tertiaire assure le développement des liaisons inter-villages.

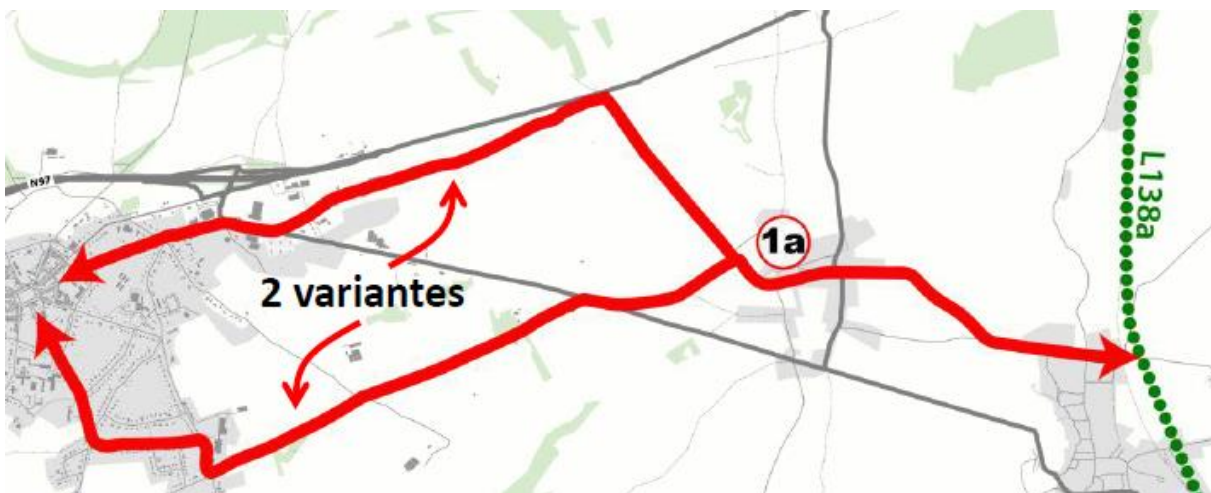
La présente fiche-projet vise donc le développement de ces liaisons cyclo-piétonnes. Afin de budgétiser de manière concrète l’aménagement d’un tronçon, il a été choisi de se concentrer, dans la suite de ce document, sur la ligne 1a, à savoir la « Villers-le-Gambon – Vodecée – Philippeville » qui permet de relier la future ligne 138a au centre de Philippe.

Cette connexion permettra aussi de relier les villages du sud-est de la commune à Philippeville. Les autres tronçons seront budgétisés au moment de l'actualisation de la fiche-projet, étape préalable à la demande de subsides. La politique de Développement rural permet en effet actuellement d'activer plusieurs fois une fiche-projet de mobilité douce (catégorie 1), pour autant que les tronçons identifiés soient indépendants les uns des autres, ce qui est le cas dans le présent projet. Plusieurs plafonds pourraient donc être appliqués à cette fiche-projet.



Tracé de la Ligne 1a - PCM de Philippeville – Plan d'actions (ICEDD, 2021)

A noter qu'une variante à ce projet existe en passant par le nord :



Variante possible au tracé - PCM de Philippeville – Plan d'actions (ICEDD, 2021)

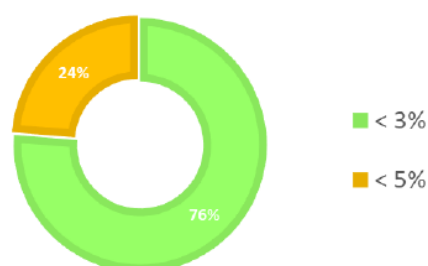
Description du site dans son état actuel

L'état actuel des différentes voiries, sentiers et carrefours sensibles composant ce tronçon est détaillé ci-dessous pour de rendre compte des interventions à prévoir afin de rendre cette liaison confortable et sécurisée. Les aménagements de sécurité routière (zone 30km/h, marquage au sol, etc.) et les autres interventions détaillées au point 2 « Description des aménagements proposés » ont été indiqués sur les photos (via les pictos correspondant) de manière à se rendre compte des interventions nécessaires en fonction de l'affectation future de chaque tronçon.

Relief général

Le relief du tronçon est très plane puisque plus de 75% sont à moins de 3% de pente. Il est donc tout à fait adapté à des déplacements cyclo-piétons.

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE PENTES LE LONG DU TRACÉ



Etat général des rues (sens Est vers Ouest le long du tracé)

- Carrefour Champ Bouval x L138a



- Carrefour à traiter 1 (Champ Bouval/ Nutons x Père Heugens/ Clair Bois)

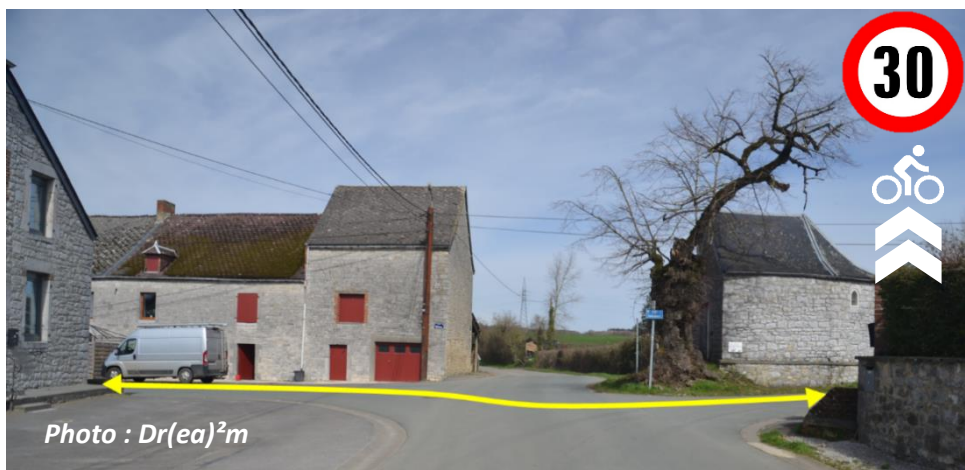


Photo : Dr(ea)²m

- **F99c n°1 (rue de Herbiavau)**



Photo : Dr(ea)²m

- **Rue de Herbiavau**



Source : Google

- **Carrefour à traiter n°2 (Herbiavau x N98)**



- **F99c n°2 (rue du village)**



- **Portion N40 où proposition d'un cheminement cyclo-piéton séparé bi-directionnel (côté nord) + aménagement d'une traversée en 2 temps**



Photo : Dr(ea)²m



Source : Google

- **Rue de Merlemont**



Source : Google

- **F99c n°3 (rue Fontaine d'Ogné)**



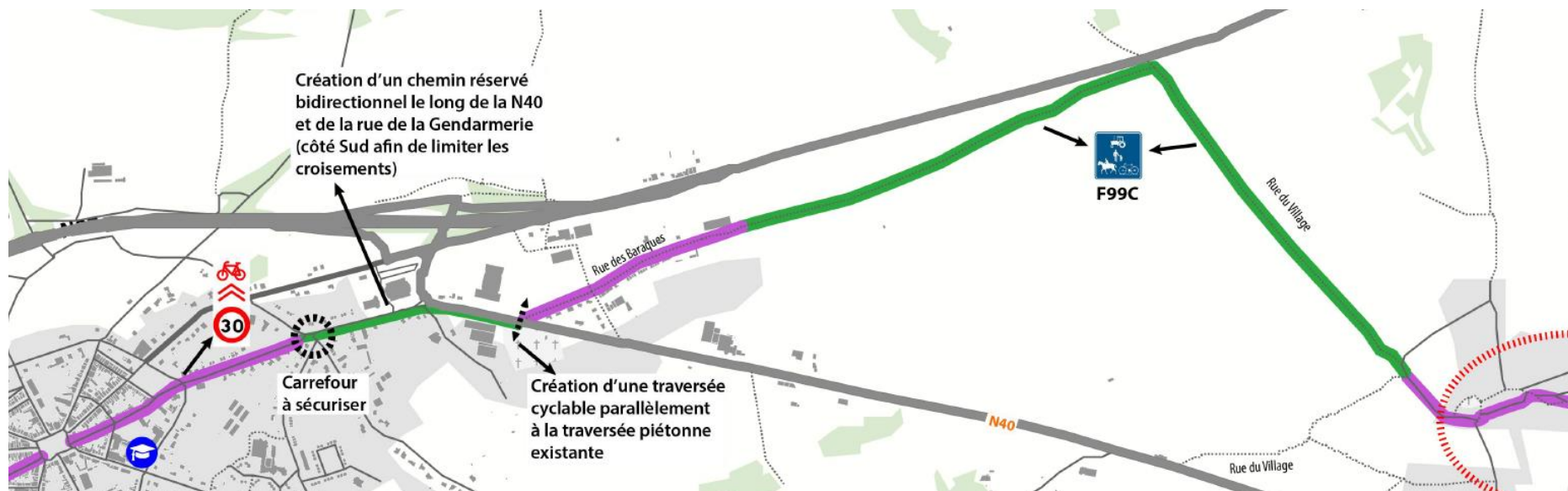
- Carrefour Rue de la Calamine x rue Fontaine d'Ogné



Description des aménagements proposés



Interventions proposées - PCM de Philippeville – Plan d’actions (ICEDD, 2021)



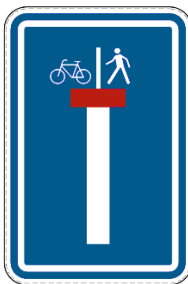
Interventions liées à la variante - PCM de Philippeville – Plan d'actions (ICEDD, 2021)

Détail des aménagements proposés (PCM)

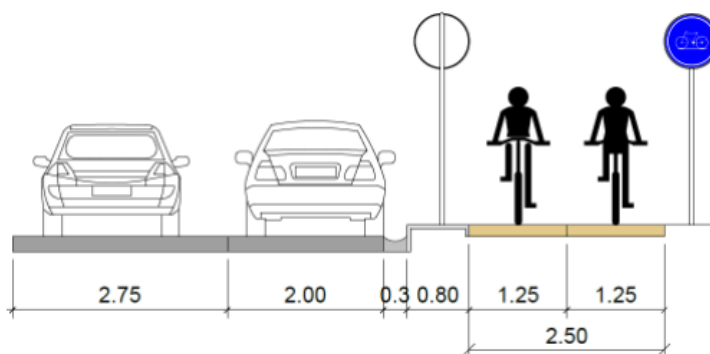
- **Chemins réservés aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers - F99c (sur tout ou partie du tronçon)**
 - Voiries réservées aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers (sans modification du profil de la voirie).
 - Sécurité cycliste : élevée



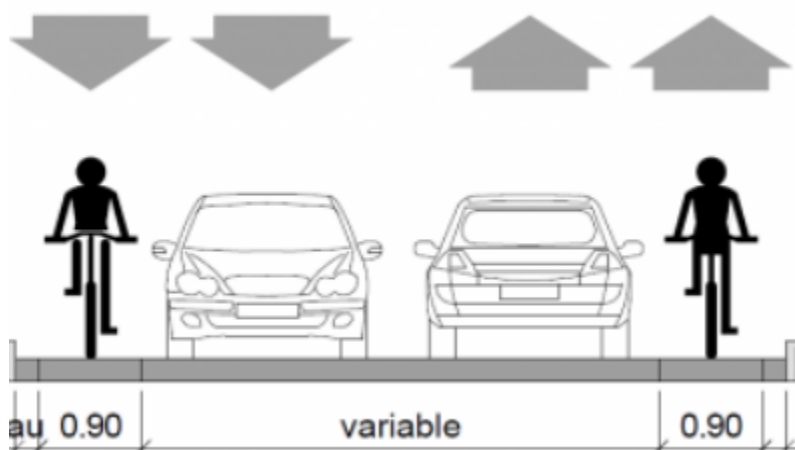
- **Voies sans issue, excepté pour les piétons et les cyclistes - F45b**
 - Sécurité cycliste : moyenne



- **Cheminement cyclable (ou cyclopiéton) bidirectionnel**
 - Sécurité cycliste : élevée



- **Bande cyclable suggérée de part et d'autre (...vers la voie centrale banalisée)**
 - Sécurité cycliste : faible
 - Condition : vitesse limitée à 50 km/h



- **Exemple d'aménagement de traversée en deux temps**



- **Aménagements pour dissuader le trafic sur les chemins réservés**

- Monobande » sur ~ 200 mètres permettant de dissuader le transit...les bandes sont carrossables mais inconfortables pour les véhicules standards
- Type de dispositif : mono-bande 1.2 m central
- Eviter le bi-bande, moins dissuasif



- **Si le transit persiste, filtrer avec un dispositif + radical qui ne permet que le passage de véhicules lourds**

- Mesure efficace, moyennant un nouveau schéma d'accès aux terres agricoles uniquement pour les véhicules standards (concertation nécessaire)
- Type de dispositif : borne basse (bas de caisse > 27 cm pour passer)



- **Variante : couper toute circulation motorisée d'un côté de la rue (ou au milieu)**
 - Mesure la plus efficace, nécessaire en particulier quand on ferme un axe routier habituel
 - Nouveau schéma d'accès aux terres agricoles pour tous les véhicules agricoles
 - Type de dispositif : solide et visible, passage libre d'1.5m. (ex : pierre de carrière...éviter barrière avec contrôle d'accès).



2. Justification du projet

Le déploiement d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé constitue la clé de voûte d'une politique cyclable. Les membres de la CLDR ont donc décidé de mettre en pratique le réseau cyclable élaboré dans le PCM récemment réalisé. C'est donc la liaison 1a « Villers-le-Gambon – Vodecée – Philippeville » - identifiée dans le PCM comme prioritaire – qu'il a été décidé de mettre en œuvre via cette fiche projet.

Le choix de réaliser un réseau cyclable structurant, principalement orienté vers le centre de Philippeville, repose sur plusieurs constats mis en avant dans le diagnostic du PCM :

- Le territoire de Philippeville est composé de nombreux villages répartis sur un vaste territoire rural ;
- Le centre de Philippeville concentre de nombreuses fonctions :
 - Un pôle d'enseignement (3000 élèves, 450 emplois, 1200 élèves en promotion sociale)
 - Un pôle d'emploi,
 - Un pôle de commerces
 - Un pôle de services (administration, polyclinique, sports, etc.)
- Philippe ville est également le centre de mobilité de la commune grâce à la présence d'un mobipôle à la gare.
- Au niveau de la répartition géographique, 60% de la population (+/- 5.800 habitants) réside à moins de 5 km du centre. Cela signifie que :
 - 8 villages sont à distance tout à fait adaptée pour le vélo (dont Vodecée et Villers-le-Gambon)
 - 8 villages sont à connecter au centre en priorité
 - Des liaisons sécurisées et directes sont à développer, pour viser un public large (scolaire, etc).
 - Ossature du réseau grâce aux RAVeL :
 - RAVeL 156 est existant
 - RAVeL 138A comme potentiel de développement important.

Les liaisons à créer / renforcer ont été représentés sur la carte ci-dessous, qui illustre les grandes lignes directrices du réseau cyclable.



Structure du réseau cyclable – PCM de Philippeville – Plan d’actions (ICEDD, 2021)

-  **RAVeL existant**
 = connexion vers Mariembourg et sa gare
-  connexions à développer pour les villages de Fagnolle, Roly et Villers-en-Fagne (relief et distance trop important vers Philippeville)
-  **Pré-RAVeL en projet : L138a**
 = connexion intercommunale vers Doische et Florennes
 - relie Romedenne, Merlemont et Villers-le-Gambon
-  Nécessite une connexion forte avec le centre de Philippeville (via Vodecée)
-  connexion à réaliser avec les villages de Vodecée, Franchimont, Surice et Sart-en-Fagne
-  **Connexions des villages** vers les pôles d’intérêt de Philippeville

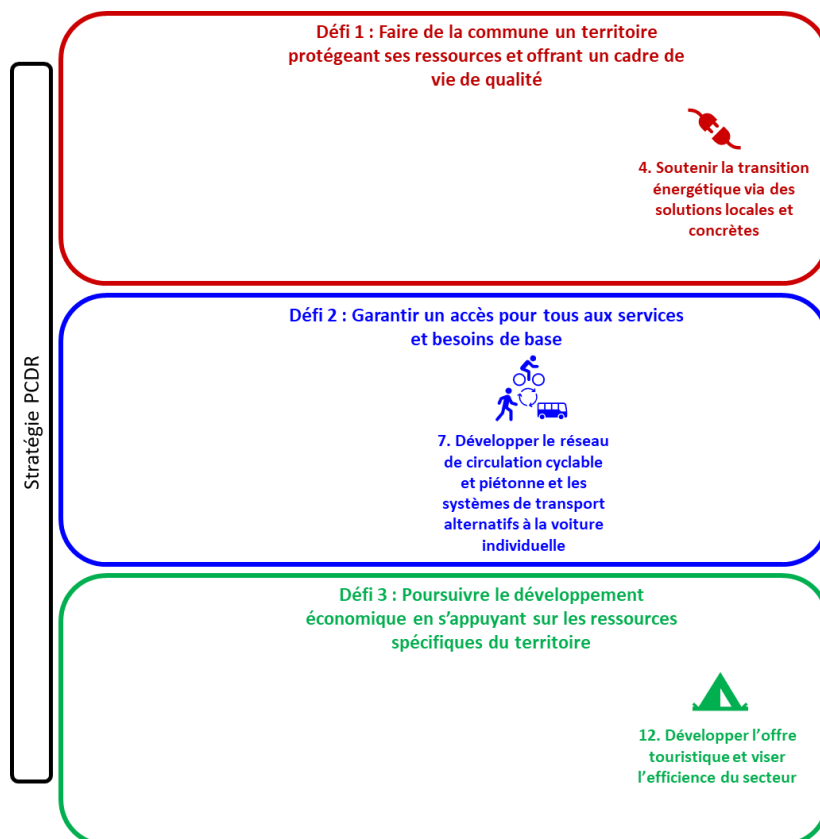
Les effets attendus sont :

- Reconnexion entre les villages
- Réappropriation du territoire par les habitants
- Augmentation de la mobilité douce
- Sécurisation des déplacements lents
- Augmentation de l'attractivité touristique
- Promotion des déplacements vélo et de la marche à pied

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.2 : Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Reconnexion entre les villages	x	X	
Réappropriation du territoire par les habitants	x		
Augmentation de la mobilité douce	x	x	X
Sécurisation des déplacements lents	X	x	X
Augmentation de l'attractivité touristique	x		x
Promotion du vélo et de la marche à pied	x		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Commune de Philippeville
Périmètre d'intervention	Province de Namur – Région wallonne
Intégration du projet dans son environnement direct	Le tracé relie le village de Villers-le-Gambon à Philippeville, en passant par Vodecée Voir plan de situation (annexe 1)
Cadre légal	Le projet concerne des opérations de réaménagement d'un tronçon entre Villers-le-Gambon et Philippeville. Celui-ci passe par des voiries et chemins déjà existants, il s'agit donc d'interventions relativement légères de signalisation ou de sécurité routière. Il n'y a pas de perturbation de l'environnement direct.
Statut de propriété	Varie au plan de secteur entre zone d'habitat à caractère rural, zone agricole ou zone d'activité économique (voir annexe 2).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
GT, IC, CLDR	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville • Office du Tourisme • Riverains • CLDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Fonds propres communaux	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Aucune nouvelle ouverture de sentiers/chemins à négocier
- Aucun réaménagement d'emprise ou d'assiette à faire
- Etat des lieux à réaliser par les services communaux

- État du dossier

- Le sentier a déjà fait l'objet d'une analyse lors du PCM

- Programme des travaux

Le projet vise :

- L'aménagement de 2 carrefours sensibles ;
- Le marquage de pistes cyclables ;
- L'implantation des panneaux de signalisation (F99C, zones 30km/h, etc.)

- La réalisation de quelques aménagements lourds (réfection de revêtement de voirie, cheminement cyclable bidirectionnel en site propre, aménagements pour dissuader les véhicules sur les tronçons F99C...)
 - La diffusion de l'information et la communication autour du projet.
- **Planification**
 - Phase 1 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles à réaliser ;
 - Phase 2 : Réalisation des aménagements ;
 - Phase 3 : Communication et information autour du projet ;
 - Phase 4 : Suivi et entretien des aménagements.
 - **Démarches administratives à réaliser**
 - **Démarche n°1** : Démarches pour obtenir les accords de subvention (Développement Rural)
 - **Démarche n°2** : Organisation des marchés d'auteur de projet dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur
 - **Démarche n°3** : Obtention des éventuelles autorisations nécessaires auprès des instances décisionnelles (permis).
 - **Démarche n°4** : Organisation du marché public de travaux
 - **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Choix de matériaux durables dans le temps
 - Accord des riverains sur la localisation des poteaux/panneaux de signalisation

8. Estimation globale du coût

L'estimation suivante se concentre sur la liaison 1a « Villers-le-Gambon – Vodecée – Philippeville ». Les calculs sont reproductibles pour les autres liaisons en fonction de la longueur du tronçon et des aménagements choisis.

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Création de la liaison 1a « Villers-le-Gambon – Vodecée – Philippeville »			SPW Mobilité et Infrastructure (DGO1) : Plan d'Investissement Communal (PIC)
Aménagement de la liaison	1	569.200,00 €	DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 1 : Mobilité douce (80% - 850.000€ d'assiette de subvention maximum)
Total projet		569.200,00 €	Commissariat Général au Tourisme (Direction des Attractions et Infrastructures touristiques, Direction des organismes touristiques et du développement numérique)

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

- Estimation détaillée

Type d'aménagement	Unité	Prix unitaire	Quantité	Total
Frais d'auteur de projet	ft	20.000,00 €	1	20.000,00 €
F99C - signalétique + dispositif antitransit	ft	5.000,00 €	3	15.000,00 €
F45b - voie sans issue, excepté pour les piétons et les cyclistes	ft	5.000,00 €	1	5.000,00 €
Cheminement cyclable bidirectionnel	m	275,00 €	160	44.000,00 €
Bande cyclable suggéré - rue du Champ Bouval (350m) - Herbiavau (850m) - rue de la Calamine (1100m)	m	20 €	2300	46.000,00 €
Bande cyclable marquée (bande ocre) - carrefour x Père Heugens (20m) - carrefour Herbiavau x N98 (20m) - carrefour N40 (20m)	m	160 €	60	9.600,00 €
Démolition ou reprofilage de la fondation (rue du village - 600m)	m	6 €	600	3.600,00 €
Revêtement piste cyclo-piétonne en hydrocarbonée (asphalte)	m ²	150,00 €	2400	360.000,00 €
			TOTAL	569.200,00 €

Les liaisons suivantes sont budgétisées de la manière suivante (les aménagements précis de ces liaisons sont décrits dans le PCM de Philippeville) :

Nom de la liaison	Estimation du coût :
Liaison 1b « Neuville – Philippeville »	1.650.000,00€
Liaison 2a « Jamagne – Philippeville »	890.000,00€
Liaison 2b « Sautour – Philippeville »	630.000,00€
Liaison 2c « Franchimont – L138a – Villers-Le-Gambon»	830.000,00€
Liaison 2d « Romedenne – L138a»	30.000,00€
Liaison 2e « Surice – Romedenne»	30.000,00€
Liaison 2f « Lautenne – Surice »	515.000,00€

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

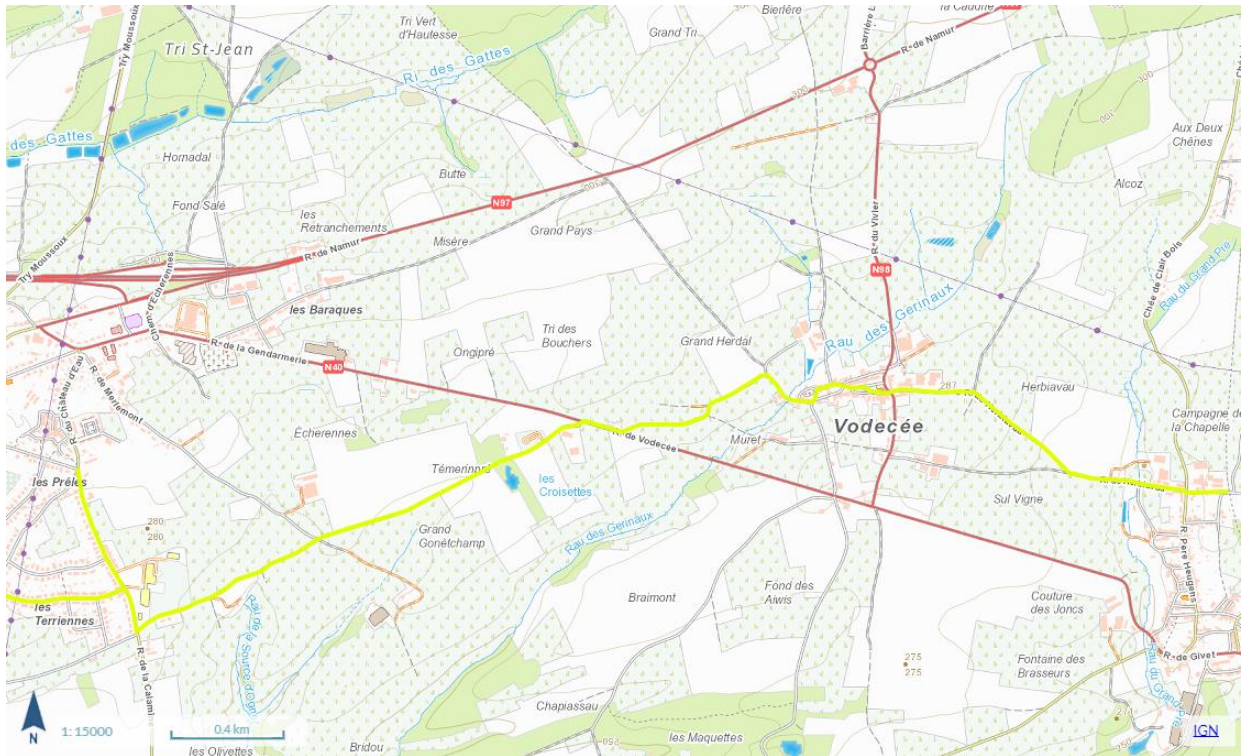
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins à la réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la liaison	Nombre d'utilisateurs du réseau (100 personnes/sem.)	Administration communale Placement ponctuel de compteurs de passage et analyse des résultats
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune

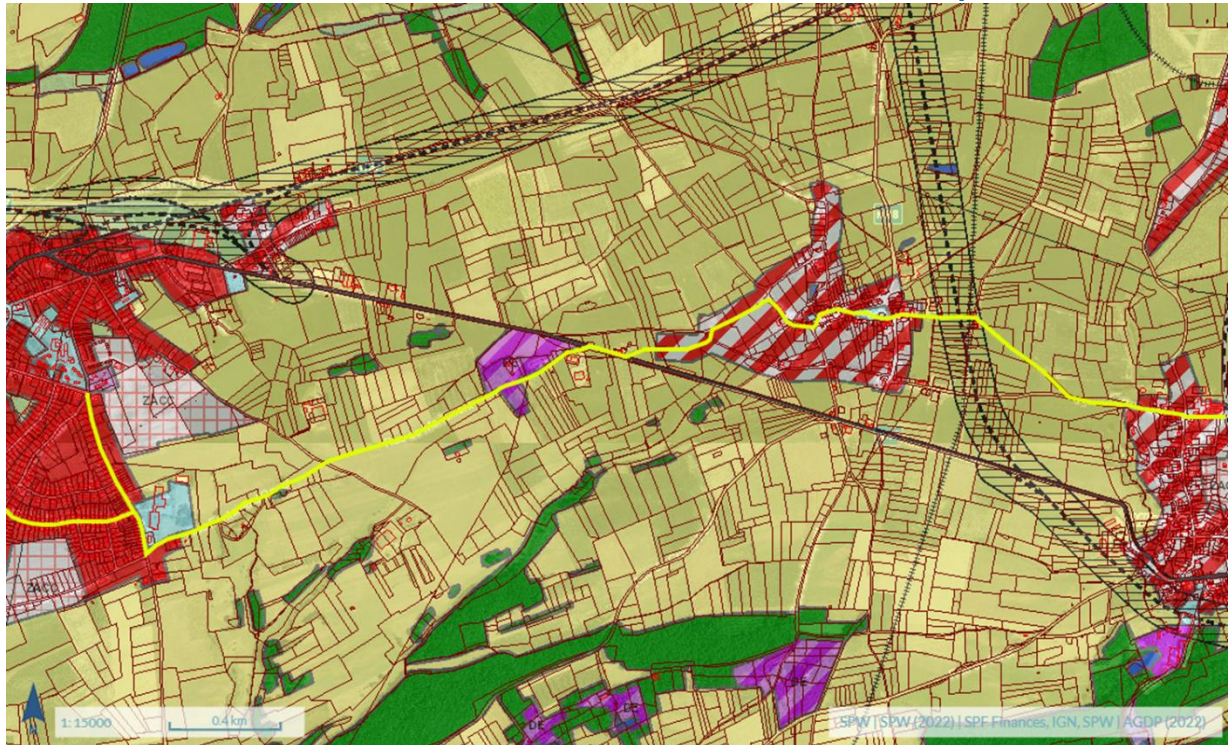
Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Fond de plan IGN (échelle 1 :15.000)

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Fond de plan IGN (échelle 1 :15.000)

Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet

Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste

Fiche n°1.2
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Cette fiche projet vise à proposer un véritable pôle regroupant plusieurs activités en plein centre de Philippeville, dont :

- Un Desk-accueil touristique ;
- Un bureau et une salle de réunion liés à la gestion de l'asbl OTP (Office du Tourisme de Philippeville) et ses activités ;
- Un centre d'interprétation de Philippeville et de son entité (histoire, patrimoine, etc.) ;
- Une grande salle polyvalente (mise en service et location) ;
- Une petite salle polyvalente (mise en service et location) ;
- Des locaux d'archives et de recherches historiques (mis à disposition de l'OTP et Gephil) ;
- Une vitrine des artisans et des producteurs locaux ;
- Une fonction déjà existante, la maison des jeunes et qui sera conservée ;
- La fonction déjà existante, la Maison de l'Emploi, sera quant à elle relocalisée ;
- Des toilettes publiques qui seront accessibles par tous.

L'ensemble de ces fonctions sera implanté au sein d'un seul et même bâtiment, le site de l'ancienne poste situé sur la place d'Armes n°16. (Cf. description du site dans son état actuel)

L'Office du tourisme actuel, situé à quelques pas de la future implantation (place d'Armes n°20, Bâtiments des « Halles » installé en 2015), sera donc délocalisé, laissant place à une fonction d'accueil pour le Centre Culturel de Philippeville (billetterie).

Description du site dans son état actuel

Le site du projet est constitué d'un bâtiment, à cheval sur deux parcelles communales. Une partie de ce bâtiment fait face à la Place d'Armes tandis que l'autre partie longe la rue de la Roche.

Architecture

L'architecture et la typologie du bâtiment sont très intéressantes. La façade avant est très travaillée et composée de pierre taillées. Malgré cette richesse, l'édifice n'est pas repris au patrimoine (bien et site classé ou IPIC).



Dimensions

Le bâtiment présente les caractéristiques suivantes :

- Surface approximative totale des parcelles communales : 520 m²
- Surface approximative au sol du bâtiment : 300 m²
- Surface plancher totale : +/- 650 m²
- Hauteur moyenne sous plafond : +/- 4 m
- Nombre de niveaux : 3 (caves, REZ, REZ+1, REZ+2)

Fonctions et configuration existantes

Le bâtiment est actuellement occupé par plusieurs fonctions :

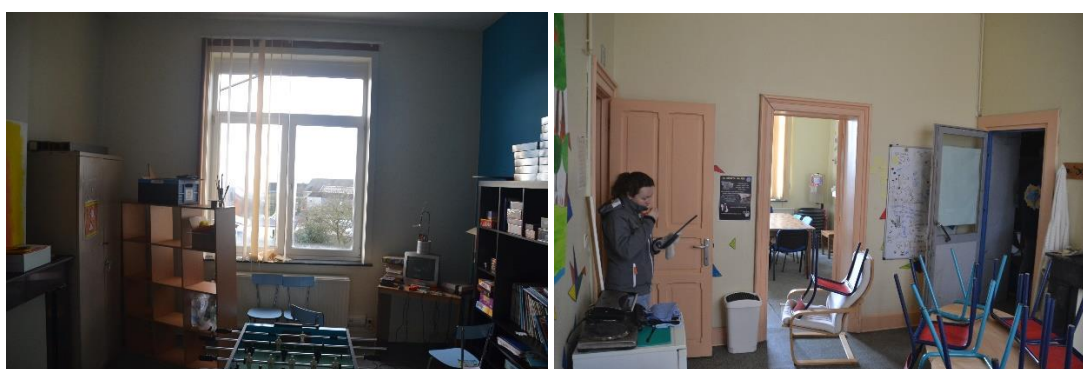
CAVES : Techniques et non utilisées



REZ-DE-CHAUSSEE : des bureaux liés à la maison de l'emploi ainsi que quelques petites salles de travail et de réunion



REZ+1 : la maison des jeunes occupant quelques locaux, un grenier totalement inoccupé et non entretenu



REZ+2 : des greniers non utilisés ou utilisés pour le stockage



Le bâtiment est accessible via la place d'Armes et une rue connexe (rue de la Roche). Deux portes donnent aussi accès au jardin arrière composé d'une pelouse et de quelques aménagements de convivialité créés par la Maison des Jeunes.

Etat de vétusté

Le bâtiment étant assez ancien, différentes problématiques ont été constatées lors de la visite :

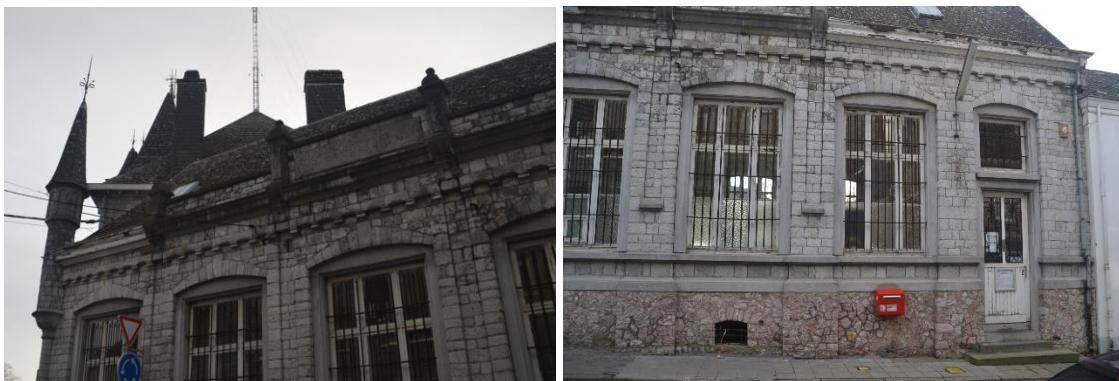
- La toiture présente des charpentes en bois en bon état général, il n'y existe toutefois aucune isolation thermique. Quelques traces d'infiltration d'eau sont aussi présentes par endroit. Le matériau de couverture (tuile d'ardoise) est quant à lui complètement recouvert de mousses ;



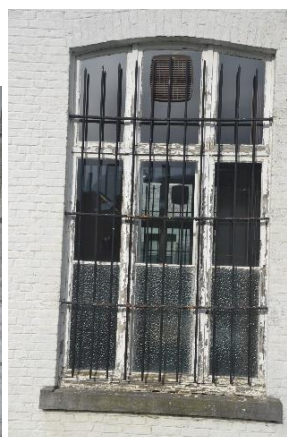
- Les corniches en bois présentent un état de dégradation très avancé avec des parties manquantes, des infiltrations d'eau , de la pourriture du bois, etc. ;



- Les façades et leur revêtement en moellons de pierre présentent globalement un état correct, par endroit oxydées par l'humidité ;



- Certains châssis ont été récemment remplacés par des châssis doubles vitrages. Toutefois, l'ensemble des grands châssis du rez-de chaussée sont très vétustes et de simple vitrage. Pour augmenter le confort de ses occupants, un deuxième châssis a été placé en interne ;



- Les planchers intérieurs sont alternativement :
 - o En bois apparent (essentiellement dans les greniers), dégradés et non entretenus ;



- o En balatum, dans un état correct ;
- o En carrelage, dans un état correct (rez-de-chaussée).

- Les greniers du bâtiment principal disposent d'une hauteur sous toiture intéressante mais ne présentent aucune finition intérieure (revêtement sol revêtement mur, revêtement sous toiture, isolation, électricité). Le grenier de la partie du bâtiment longeant la rue de la Roche expose une surface très intéressante mais la hauteur sous les fermes de charpente limitent très fortement son exploitation (~1,75m).



- L'ensemble des installations électriques nécessite une remise aux normes.
- Le rez-de chaussée est surélevé d'environ 50 cm par rapport au niveau de la place et de la rue. Un accès PMR est prévu via une rampe d'accès côté « Place d'Armes ». L'entrée via la rue latérale se fait par quelques marches.
- L'escalier principal du bâtiment est en bois et assez ancien. Il n'existe pas d'ascenseur.
- Une nouvelle chaudière a été installée récemment dans la cave.
- Enfin et de manière générale, les murs internes et externes présentent à certains endroits des traces d'infiltration d'eau ou points d'humidité.



Guide Régional d'Urbanisme

Le bâtiment fait partie du Guide Régional d'Urbanisme s'étendant sur le centre ancien de Philippeville. Le respect des caractéristiques patrimoniales des bâtiments anciens doit donc se faire selon des critères précis.

Description des aménagements proposés

Implantation et organisation de nouvelles fonctions

Différentes fonctions seront proposées au sein du bâtiment dans le but de créer un véritable pôle multifonctionnel. Les fonctions sont précisément listées ci-dessous sous forme d'organisation schématique en plan, par niveau. Les surfaces y sont chaque fois reprises. A ce stade de l'étude, aucun détail d'aménagement ou de mobilier n'y est inclus.

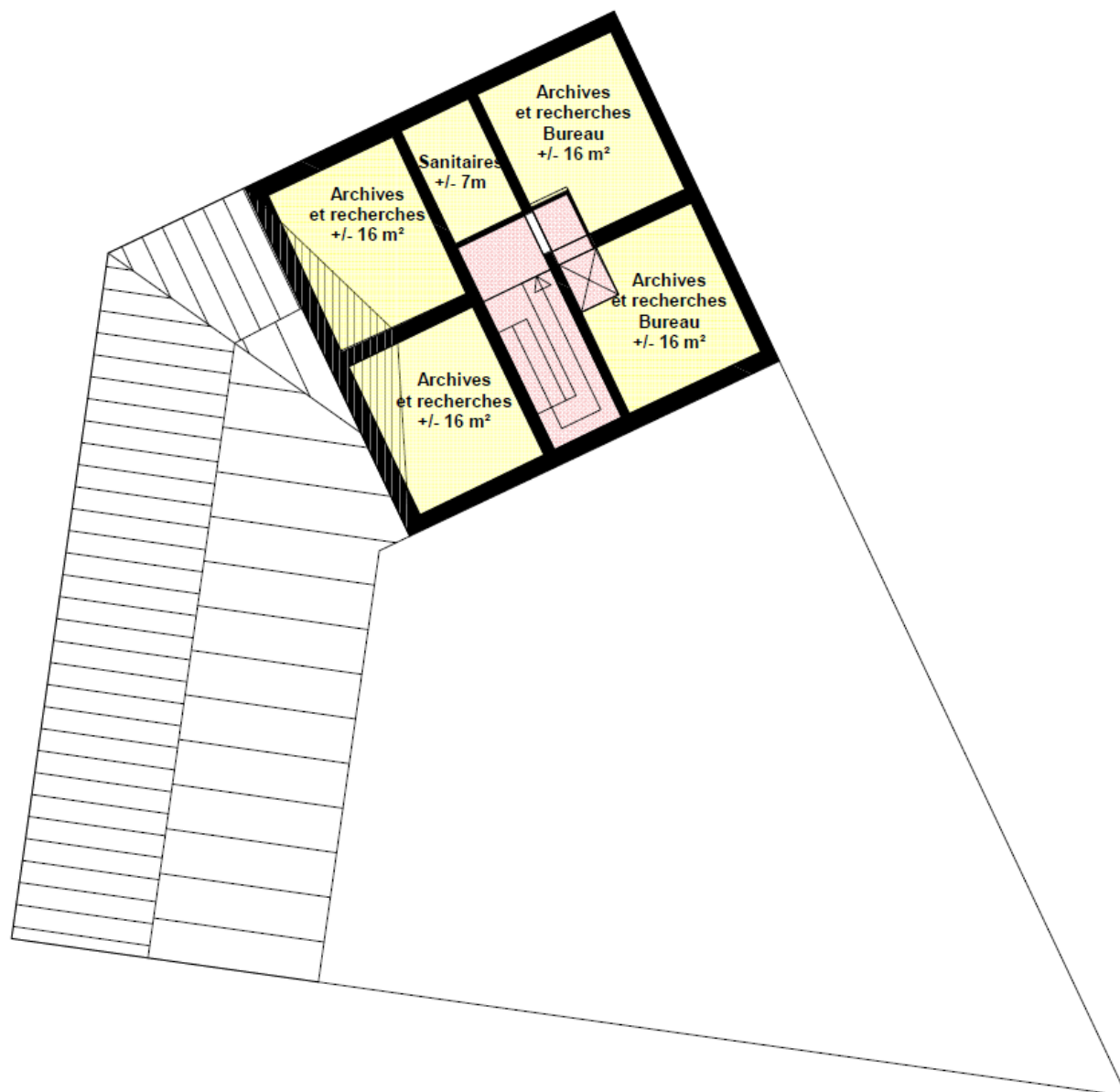
REZ-DE-CHAUSSEE : totalement alloué au pôle touristique



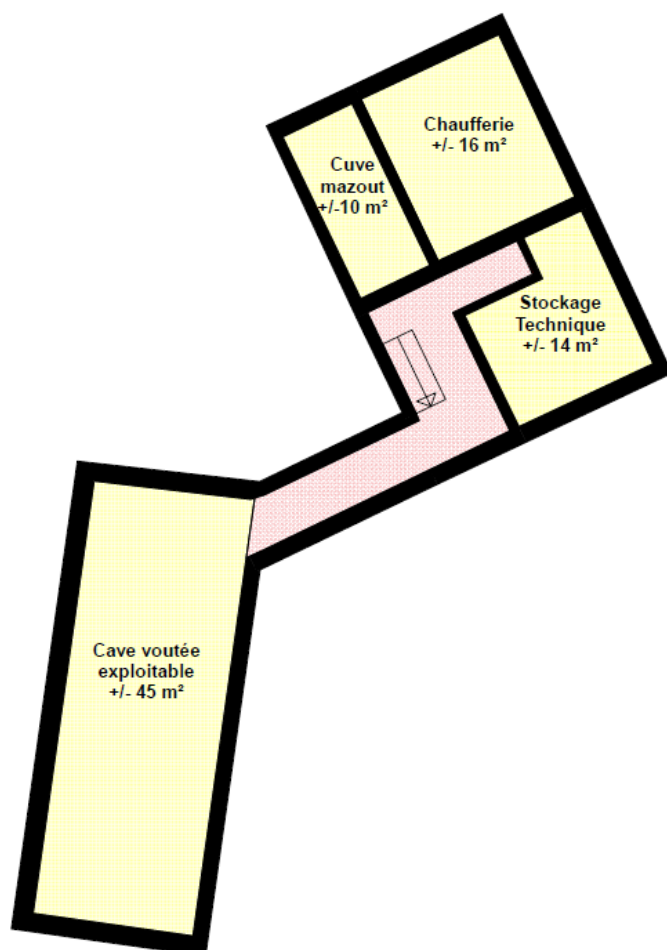
REZ+1 : alloué aux locaux de la Maison des Jeunes et à des salles polyvalentes



REZ+2 : alloué au stockage d'archives et aux recherches historiques



CAVES : allouées à la technique et à une nouvelle fonction éventuelle nécessitant humidité et température constante



Rénovation du bâtiment

Les interventions principales se situeront au niveau des greniers qui ne sont actuellement ni isolés, ni aménagés, ni entretenus :

- Le grenier situé au-dessus du bâtiment principal (R+2) nécessitera isolation, aménagement d'un revêtement de sol et de sous-toiture, installation électrique et éclairage ;
- Le grenier situé au-dessus du bâtiment secondaire (R+1) nécessitera les mêmes interventions avec toutefois des réparations ponctuelles du plancher en bois. De plus, les fermes des charpentes étant par endroit trop basses, une intervention sera nécessaire pour rehausser celles-ci, sans rehausser complètement la toiture.

De manière générale, l'ensemble du bâtiment nécessite :

- Rafranchissement des peintures ;
- Rafranchissement des revêtements de plancher ;
- Remplacement des châssis simple vitrage par des châssis double vitrage (essentiellement au rez-de-chaussée) ;

- Rafraichissement de l'escalier ;
- Installation d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ;
- Ouverture de certains murs pour augmenter la communication entre certaines fonctions connexes ;
- Réparation des fissures ou points d'humidité en façade.

2. Justification du projet

Le projet se justifie, entre autres, par la volonté de la commune d'implanter au cœur de Philippeville un véritable pôle multifonctionnel, dont notamment la fonction touristique. En effet, au vu des richesses patrimoniales et historiques de l'entité, il paraît opportun d'allouer un ancien bâtiment de prestance (ancien bâtiment de la poste) à une fonction en partie touristique.

Par ailleurs, au fil des consultations établies par la FRW, différents éléments ont été repérés et appuient également la pertinence du projet. Ces éléments sont repris ci-dessous, par réunion.

- Selon la réunion d'information et de consultation à Philippeville-centre :

- o Il y a un manque de visibilité de l'office du tourisme ;
- o L'Office du Tourisme est à l'étroit dans les Halles (site actuel). Il n'y a qu'une seule pièce pour les bureaux, l'accueil et la vitrine ;
- o Il y a un manque d'aménagement pour les PMR au sein des infrastructures existantes ;
- o Il faut développer l'offre touristique, notamment l'offre gastronomique en essayant par exemple d'attirer un chef de restaurant de renom ;
- o Il faut développer l'artisanat ;

- Selon le Groupe de travail Economie locale et tourisme :

- o Il faut inciter à la création de circuits des producteurs locaux (via une carte, faire le tour des partenaires) en lien avec le tourisme ;
- o Il faut créer un centre d'interprétation sur la thématique des carrières : historique des carrières, projets de revalorisation des sites, biodiversité ;

- Selon le groupe de travail « Vie associative et culturelle »

- o Il faut créer une maison du Patrimoine (avec Office du Tourisme et vitrine du territoire)

- Selon l'interview de personnes travaillant à l'Office du Tourisme de Philippeville (OPT)

- o Une volonté de projet est d'agrandir les locaux de l'OPT, actuellement à l'étroit
- o Offrir une possibilité de découverte et d'interprétation du territoire, de son histoire, son patrimoine et son potentiel

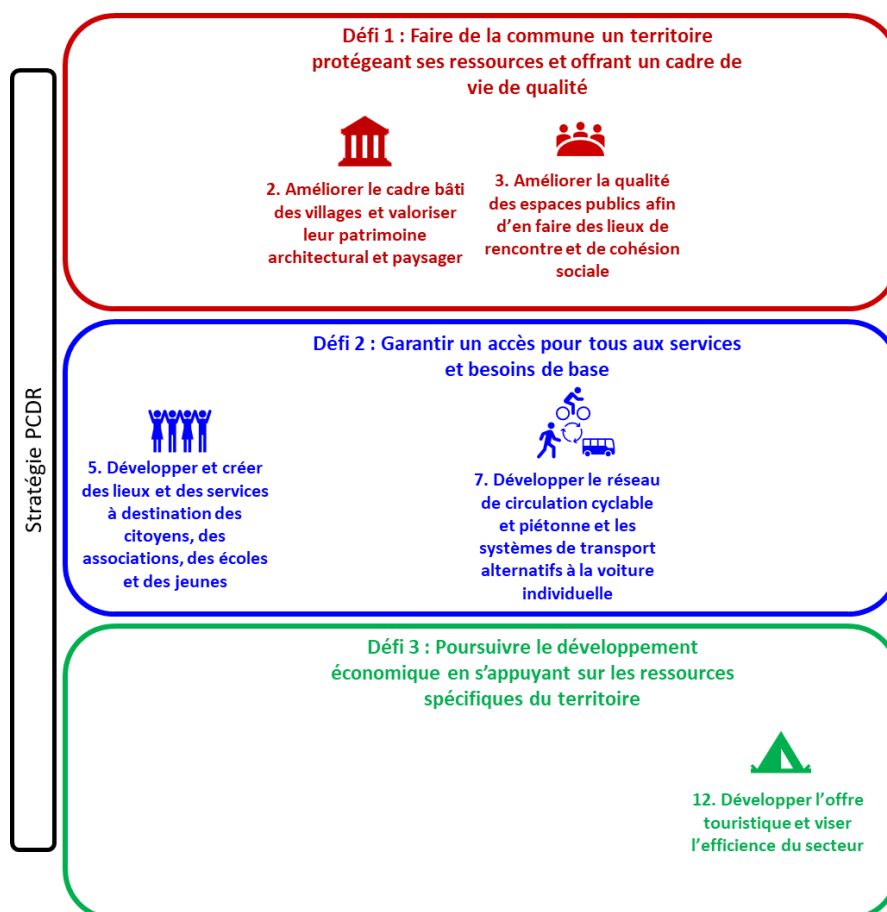
Les effets attendus sont :

- Augmenter l'offre d'accueil touristique dans la commune
- Booster Philippeville au sein de Charleroi-Métropole
- Renforcer l'attrait touristique de la ville
- Retombées positives pour l'économie locale
- Redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.5 : Création d'aires pour les motor-homes avec aires de services


3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmenter l'offre d'accueil touristique dans la commune Booster Philippeville au sein de Charleroi-Métropole Retombées positives pour l'économie locale			X
Renforcer l'attrait touristique de la ville et redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Site de l'ancienne Poste, Place d'Arme n°16 à Philippeville Centre
Périmètre d'intervention	<p data-bbox="614 1111 1386 1137">Le site prévu est situé sur les parcelles D359m et D 359l</p> 
Intégration du projet dans son environnement direct	<p data-bbox="614 1671 927 1697">Intégration fonctionnelle</p> <p data-bbox="614 1704 1394 1771">Le projet s'inscrit au centre de Philippeville, à proximité de l'ensemble des services proposés par le centre-ville.</p> <p data-bbox="614 1778 1099 1805">Intégration architecturale et paysagère</p> <p data-bbox="614 1812 1394 1912">Le projet prévoit la rénovation et le rafraîchissement de la façade actuellement d'un grand intérêt patrimonial et paysager. La physionomie sera donc totalement conservée.</p> <p data-bbox="614 1919 1142 1946">Intégration culturelle/économique/sociale</p> <p data-bbox="614 1953 1394 2049">Le projet doit permettre d'offrir une nouvelle infrastructure socio-culturelle de qualité et accessible pour un nombre plus grand et variés d'activité.</p>

Cadre légal	<p>Les zones d'affectation au plan de secteur : Le site se situe en zone de services publics et équipements communautaires ainsi qu'en périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation : Repris en zone de construction d'équipements communautaires et de services publics au Schéma d'Orientations Local N°1-2ter/c dit « ilot de la Caserne des Fours »</p> <p>Contraintes naturelles /</p>
Statut de propriété	Propriété communale

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> CLDR Collège communal 	<ul style="list-style-type: none"> L'administration communale de Philippeville Les associations et organismes locaux L'Office de Tourisme de Philippeville La CLDR 	<ul style="list-style-type: none"> L'administration communale de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT –	DR /// Subsidies octroyés par le Développement Rural
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	FRIC /// Fond régional pour les investissements communaux
SPW ENERGIE	Subventions UREBA (100.000€ déjà reçu pour ce projet)
Fédération Wallonie-Bruxelles	Subvention pour la réalisation d'un spectacle théâtral porté par une compagnie amateur /// Direction du Patrimoine Culturel - Aide pour l'acquisition d'équipements /// Diffusion – Lieux de diffusion de proximité (maisons rurales, cafés théâtres) - <u>Max 5000 €/an</u> /// Aide pour les structures de diffusion d'œuvres audiovisuelles - <u>5000 € à 15.000 €</u>

Commissariat général au tourisme	Projet FEDER
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels /// Crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Etroitesse de l'infrastructure d'accueil touristique existante
- Difficulté d'accès PMR à l'infrastructure touristiques existante
- Nécessité de déploiement des potentialités touristiques de l'entité

▪ État du dossier

- Le dossier a déjà fait l'objet de débats au sein de la CLDR.

▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- Installation du chantier
- Préparation du terrain
- Rénovation du bâtiment actuel
- Déménagement des équipements entre les deux sites
- Aménagement de l'office du Tourisme

▪ Planification

- Phase 1 : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- Phase 2 : demande de permis
- Phase 3 : adjudication des travaux
- Phase 4 : réalisation des travaux
- Phase 5 : suivi et surveillance

▪ Démarches administratives à réaliser

- Démarche n°1 : convention d'acquisition et de faisabilité
- Démarche n°2 : désignation d'un auteur de projet
- Démarche n°3 : obtention des autorisations et avis nécessaires
- Démarche n°4 : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Frais d'auteur de projet – 12%	1	126.000 €	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement DGO3 – Développement Rural : <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments de services - 80% de 850.000€ (assiette de subvention maximum) TVAC SPW Mobilité et Infrastructures : Fond régional pour les investissements communaux (FRIC) SPW Energie : Subvention UREBA – 30%
Rénovation globale	700 m ² (+/- 1500 €/m ²)	1.050.000 €	
Aménagements intérieurs		30.000 €	
Total		1.206.000 €	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 nouvelle fonction installée sur l'ensemble des fonctions prévues	PV de réception provisoire

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de fréquentation	Au moins 200 jours d'occupation/an	Calendrier d'occupation

Rentabilité	Au minimum couverture des frais annuels	Budget communal
Taux de satisfaction des utilisateurs	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au point 5 :

→ Aucune contrainte n'a été identifiée au point 5

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

Éléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : +/- 520 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : +/- 220 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : +/- 220 m²

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

- Mesures envisagées (Ex : Citernes tampons, noues et fossés d'infiltration, zone de rétention, ...)
- Le projet prévoit de récolter les eaux de ruissellement de ses toitures et surfaces minéralisées. Divers systèmes de gestion pourront être mis en place (citernes, noues, îlot de verdure pour la rétention et l'infiltration, etc.).

C. Mesures en faveur de la transition énergétique et utilisation des ressources naturelles :

- *Utilisation des énergies renouvelables* : Les toitures peuvent être équipées de panneaux solaires.
- *Isolation des bâtiments* : La législation PEB sera respectée. L'option d'un bâtiment passif sera étudiée.
- *Energie grise et durabilité des matériaux* : Les nouveaux matériaux de construction seront choisis sur base de critères durables.
- *Citerne d'eau de pluie* : Oui
- *Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire)* : On veillera à placer des systèmes d'éclairage économes en énergie (ex. Led) et respectueux de la nature (extinction durant la nuit, éclairage extérieur dirigé au sol, etc.).
- *Mise en œuvre de matériaux écologiques* : le choix des matériaux visera une durabilité dans le temps et un usage par un public varié. Des matériaux écologiques seront favorisés.
- *Utilisation de techniques innovantes* : Le projet prévoit un usage optimal de l'énergie solaire pour éclairer et chauffer les pièces mais également (potentiellement) pour alimenter les systèmes de production d'énergie

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

- *Coûts/m²* : 1.723 euros TVAC/m²
- *Coûts/personnes impactées* : +/- 130 euros TVAC par habitant
- *Etudes différentes alternatives* : les alternatives architecturales seront étudiées dans le cadre de l'avant-projet

- *Analyse coût/bénéfice du projet* : Le projet permettra de répondre à des besoins en locaux pour les associations et les citoyens du village et de résoudre un problème de vétusté du bâtiment.
- E. Mesures en faveur de la biodiversité : Comment le projet crée-t-il un lien avec la nature ? Quelle place le projet réserve-t-il à la biodiversité ? Comment prend-il en compte le patrimoine naturel, sa protection et sa valorisation ?
Le projet prévoit une plus grande diversité écologique du petit jardin via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes) tout en étant limité par la surface.
 - Identification des éléments d'intérêt écosystémiques sur le site (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, arbres ou arbustes isolés, verger haute tige, surface boisée, eaux dormantes, eaux courantes, zone inondée, prairie permanente humide, murs et murets en pierres sèches, arbre mort, fossés ou chemins creux, ...
→ Actuellement le site est minéralisé et le petit jardin est aménagé comme pelouse tondue régulièrement
 - Quels sont les mesures prises pour leur protection ?
→ sans objet
 - Amélioration de la qualité biologique du site par des plantations ou aménagements divers (m ou m²) : haies, alignement d'arbres, vergers, surface boisée d'espèces indigènes, fossés d'infiltration, nouvelles mares ou eau dormante, pré fleuri, lagunage, ...
→ Le projet prévoit une plus grande diversité écologique petit jardin via de nouvelles plantations (bandes fleuries et arbustes).
 - Amélioration de la qualité biologique des surfaces mises en œuvre (quantification des surfaces) :
 - Surfaces imperméables à l'air et l'eau (revêtement béton, bitume, dallage avec couche de mortier, ...),
Le projet maintiendra les 300 m² de surfaces bâties et minéralisées.
 - Surfaces semi-perméables : perméable pour l'air et l'infiltration de l'eau de pluie (pavages/dallages à joints ouverts, dalles gazons, ...)
Le projet maintiendra les 220 m² de surfaces perméables.
 - Verdissement vertical sur les façades : Sans objet
 - Toiture végétalisée : Sans objet
 - Végétalisation : le projet prévoit 220 m² de surfaces végétalisées.
- F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :
Le projet est-il accessible par tous (PMR, piéton, vélo, ...) ? Quels sont les aménagements prévus ? Comment la mobilité autour du projet a-t-elle été pensée ? Le projet a-t-il été analysé sous le prisme du genre ?

→ Le projet est déjà équipé d'un accès PMR permettant d'accéder au rez-de-chaussée, un ascenseur sera installé pour leur permettre l'accès à l'étage. Les jeunes pourront quant à eux disposer de la salle à l'étage.

G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales. Analyse économique du cycle de vie des bâtiments, ...

→ Le projet a pour objectif premier d'offrir un pôle multifonctionnel pour plusieurs activités de la commune, une vitrine des produits locaux est également prévue. Le recours à des entrepreneurs locaux sera étudié lors de l'élaboration du cahier des charges.

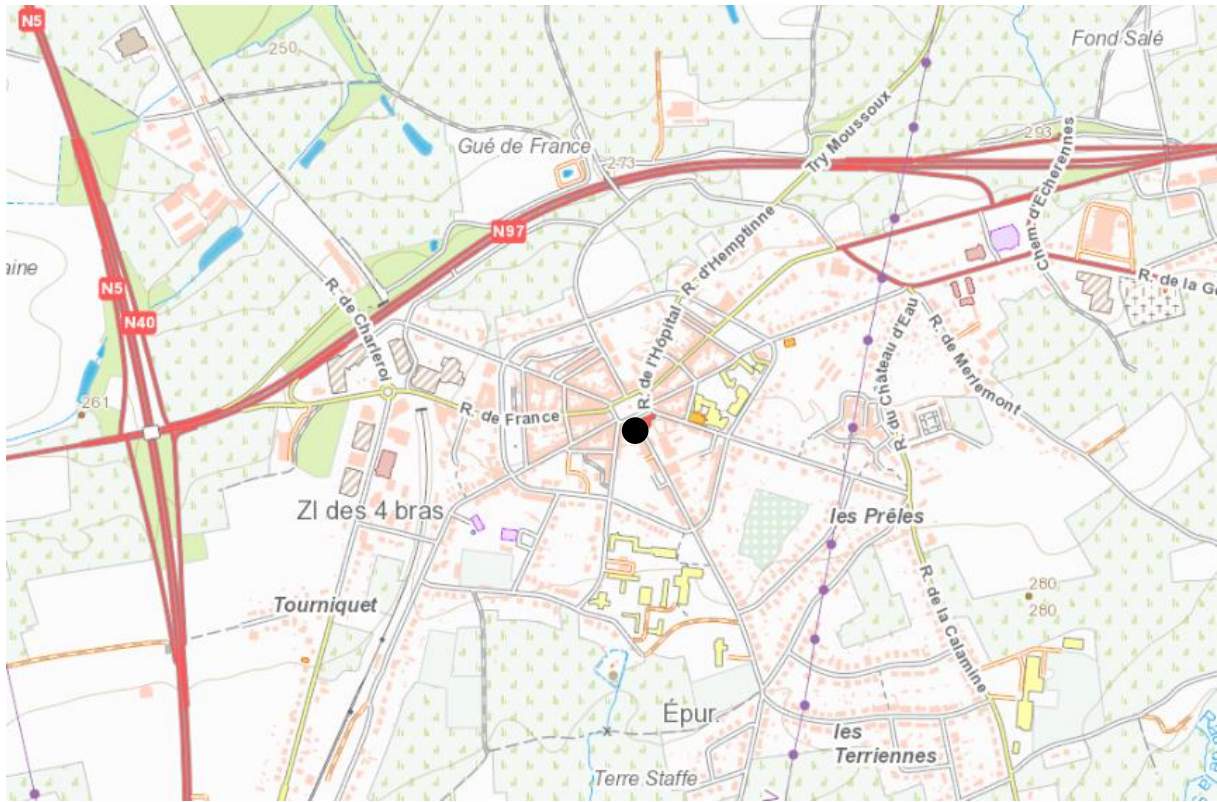
H. Intégration du projet dans l'environnement :

Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage, impact sur le voisinage et mesures envisagées.

Le projet prévoit la rénovation d'un bâtiment à l'architecture et à la typologie intéressante, ce qui permettra de mettre en valeur cet élément du patrimoine.

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur





Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Voir point 1 « Description du projet »

RÉNOVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI

Fiche n°1.3
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet vise à rénover et à mettre en valeur le patrimoine des villages de l'entité. Cinq lieux ont été choisis afin d'être prioritaires dans ce projet. Ils sont décrits ci-dessous.

Description des sites dans leur état actuel

LAVOIR DE ROLY

Le lavoir de Roly a bénéficié d'une restauration en 2001 : nettoyage des supports, traitement du béton et des pierres, peinture, recouvrement goudron et végétal et garde-corps en fer forgé. Ce lavoir a pourtant mal vieilli et n'est pas mis en valeur. Le bâti et ses alentours n'ont pas l'air entretenu (d'après une visite de mars 2023) (1). Le bassin du lavoir, dont les entrées sont interdites (2), n'est pas très attrayant (3). Les pierres du pourtour sont sales et/ou abimées et le métal s'est détérioré (4 et 5). Les alentours de la zone sont du béton abîmé, de la terre, des graviers et des pousses d'herbe (6, 7 et 8).





LAVOIR-ABREUVOIR DE VILLERS-EN-FAGNE

Ce lavoir est assez dégradé : le garde-corps est vieilli (1), le pourtour du bassin est abîmé (2 et 3) et la pompe à eau s'est détériorée (5). Les dalles de bétons de la parcelle voisine sont fissurées, des pousses d'herbe s'y logent (4) et la parcelle elle-même n'est pas entretenue (6). La biodiversité réapparaît (7 et 8).



LAVOIR DE VILLERS-LE-GAMBON

Ce lavoir possède une plaque informative, dont le QR-Code d’Interactive City n’est plus fonctionnel (1). Le bassin est vaseux et les briques le constituant sont vieilles, sales et parfois recouvertes de mousse (2 et 3). Les alentours sont composés de bricaillons et d’herbes (4 et 5). A quelques pas, le ruisseau du Grand Pré coule sous les petites arches d’un muret de délimitation de propriété (6) et de la rue de Givet (7).



ABREUVOIR DE LA PORTE DE NAMUR

La végétation a complètement recouvert cet ancien abreuvoir. Il est actuellement à peine visible. Le chemin de gravillons menant à l’abreuvoir a lui aussi été végétalisé naturellement.



CHAPELLE CALVAIRE DE FAGNOLLE

Cette chapelle est fortement dégradée. Des tuiles de toit sont manquantes ou instables, le portique d'entrée est cassé et les murs sont très abîmés. L'accès est dangereux (petits escaliers étroits sans garde-corps et donnant directement sur la chaussée).



Description des aménagements proposés

AMENAGEMENTS GENERAUX POUR LES LAVOIRS

Afin de mettre en valeur les différentes constructions qui témoignent du passé communal, nous proposons l'installation de panneaux didactiques ludiques et attractifs (Figure 1). Ces panneaux ne devraient pas être trop imposants, mais devraient nourrir la curiosité.



Figure 1 : Exemple de panneaux didactiques réalisés par T.V.B.¹ à la Baraque Michelle (extrême gauche et extrême droite), en Lorraine gaumaise (centre gauche) et à Neufchâteau (centre droit).

AMENAGEMENTS GENERAUX POUR LE PATRIMOINE BATI

Un **parcours de géocaching** pourrait être créé par la commune et proposé sur le site communal et sur le site de l'office du tourisme. Des caches pourraient être créées à proximité directe des lavoirs, de l'abreuvoir et de la chapelle.

Des **balades « patrimoine »** pourraient être créées par le service du tourisme. Elles parcourraient notamment le petit patrimoine populaire wallon (recensé par l'Agence wallonne du Patrimoine) et les bâtis classés et/ou repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel. Aussi, les éléments du petit patrimoine pourraient être indiqués sur **Google Maps**, tel le lavoir de Roly.

LAVOIR DE ROLY

Le lavoir nécessite un nettoyage de son entièreté et de ses abords : pierres, métaux, mauvaises herbes, etc. L'ancien **bassin** pourrait être **ouvert** et pourrait disposer des quelques panneaux affichant des **images historiques**. La **dalle à l'arrière du bassin**, peu esthétique, pourrait être munie de quelques **bancs et tables et/ou d'un panneau ludique**. Enfin, le mélange de graviers, terre et pousses d'herbes entourant le lavoir pourrait être remplacé par un **jardin fleuri**.

LAVOIR-ABREUVOIR DE VILLERS-EN-FAGNE

Nous proposons de préserver la biodiversité qui s'est installée dans ce lavoir et de l'enrichir. Ce lavoir aurait donc une nouvelle fonction. Un professionnel pourrait étudier la zone et proposer quelques aménagements pour y développer la biodiversité. Afin de ne pas perdre l'identité du lavoir-abreuvoir,

¹ Techniques et Valorisation du Bois – tvb.be : Signalétique et scénographie – Scénographie.

la **pompe à eau** pourrait être **rénovée** et sa plateforme nettoyée. Les **pavés délimitant le bassin** et recouverts de végétation pourraient être **nettoyés**. Le **garde-corps** pourrait être **remis à neuf**.

Les panneaux didactiques ludiques proposés pourraient être placés près du garde-corps. Ils feraient le lien entre la fonction passée du lavoir et sa seconde vocation : être une **zone propice au développement de la faune et la flore des milieux humides**. Des **bancs** pourraient être installés, ce qui favoriserait l'attrait pour ce lieu riche d'histoire et de vie.

LAVOIR DE VILLERS-LE-GAMBON

Nous proposons également de donner à ce lavoir la nouvelle vocation d'être une **zone propice au développement de la biodiversité des milieux humides**. Un professionnel pourrait proposer des aménagements du bassin et des alentours qui favoriseraient l'utilisation de la zone par des espèces des milieux humides, tout en mettant en avant le bâti. Aussi, le **panneau d'information** avec le QR-Code obsolète est à mettre à jour ou à remplacer par un panneau plus ludique, comme proposé précédemment.

ABREUVOIR DE LA PORTE DE NAMUR

La nature a repris le dessus sur cet ancien abreuvoir à chevaux. Sa rénovation nécessite une **suppression de la végétation présente et de sa faune**. Ces travaux devraient être menés de façon responsable et être guidés par les résultats d'un inventaire de la faune et flore réalisé au préalable.

Après avoir été dégagé, une fonction autre que « témoin de l'histoire » pourrait être donnée à l'abreuvoir. Le point d'eau pourrait être dédié à la biodiversité.

CHAPELLE CALVAIRE DE FAGNOLLE

La chapelle est entièrement à **rénover** et son accès est à **sécuriser**. La Fabrique d'Eglise de Fagnolle, propriétaire, prévoit sa rénovation en 2024.

2. Justification du projet

Les habitants sont attachés à leur patrimoine architectural et reconnaissent la richesse de leur petit patrimoine. Ils désirent que les éléments du petit patrimoine soient mis en valeur et entretenus. Philippeville a en effet la chance de posséder quelques lavoirs et autres éléments reflétant les habitudes du passé. Ces éléments méritent une rénovation et une attention accordée. Il y a aussi parfois l'opportunité d'affecter une nouvelle fonction à ces éléments (sans les dénaturer) ce qui pourrait leur donner un second souffle. La commune finalise de plus le recensement de son PPPW avec l'aide de citoyens.

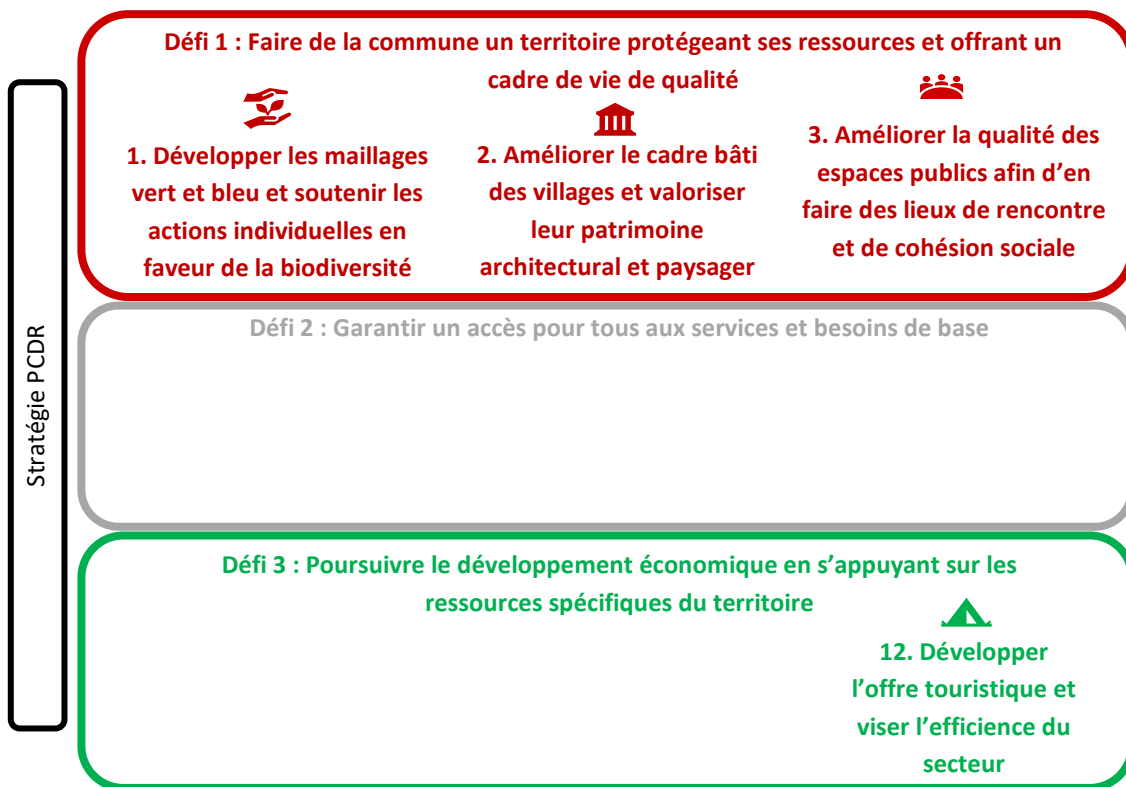
Les effets attendus sont :

- Revalorisation du patrimoine bâti
- Embellissement de la commune
- Accroissement de l'attractivité des citoyens pour les vestiges de leur commune
- Enrichissement de l'offre touristique
- Renforcement du réseau écologique des milieux aquatiques et humides

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.5 Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Fiche 3.1 Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Revalorisation du patrimoine bâti	x		
Embellissement de la commune	x		
Accroissement de l'attractivité des citoyens pour les vestiges de leur commune	x		
Enrichissement de l'offre touristique	x		x
Renforcement du réseau écologique des milieux aquatiques et humides		x	

5. Localisation et statut

Intégration du projet dans son environnement direct :

Intégration environnementale. Les rénovations se feraient dans le respect de la biodiversité qui s’est installée et certains aménagements seraient spécifiquement choisis pour la promouvoir.

Intégration paysagère. Les rénovations amélioreraient les paysages des alentours sans les transformer.

Intégration économique. Il pourrait y avoir des retombées touristiques due à l’attractivité accrue.

Intégration sociale. Le sentiment d’appartenance au territoire serait renforcé, la cohésion sociale pourrait être améliorée et l’image du territoire serait améliorée.

Intégration culturelle. Des témoins de l’histoire seraient revalorisés.

Fiche d’identité du lavoir de Roly	
Nom et adresse	Lavoir de Roly : Place de Roly
Périmètre d’intervention	Le lavoir et ses abords (Annexe II)
Cadre légal	Le lavoir est sur une surface non cadastrée. Il est repris à l’inventaire du petit patrimoine.
Statut de propriété	Propriété publique
Fiche d’identité du lavoir-abreuvoir de Villers-en-Fagne	
Nom et adresse	Lavoir-abreuvoir de Villers-en-Fagne : rue de Matagne (à proximité du n°65)
Périmètre d’intervention	Le lavoir-abreuvoir et ses alentours (Annexe III)
Cadre légal	Le lavoir-abreuvoir est sur une surface non cadastrée. Ses abords directs sont les parcelles 349A et 120C. La pompe à eau est reprise à l’inventaire du petit patrimoine.
Statut de propriété	Propriété publique (+ alentours dégradés privés)

Fiche d'identité du lavoir de Villers-le-Gambon	
Nom et adresse	Lavoir de Villers-le-Gambon : rue de Givet (à proximité du n°6)
Périmètre d'intervention	Le lavoir et ses abords (Annexe IV)
Cadre légal	Le lavoir est sur une parcelle non cadastrée. Il est repris à l'inventaire du petit patrimoine.
Statut de propriété	Propriété publique
Fiche d'identité de l'abreuvoir de la Porte de Namur	
Nom et adresse	Abreuvoir de la Porte de Namur : Chemin vert (à proximité du N°60 rue de Namur)
Périmètre d'intervention	L'abreuvoir et ses alentours (Annexe V)
Cadre légal	L'abreuvoir est la parcelle cadastrale 119Z et son accès est non cadastré. Il est repris à l'inventaire du petit patrimoine.
Statut de propriété	Propriété publique
Fiche d'identité de la Chapelle Calvaire de Fagnolle	
Nom et adresse	Chapelle Calvaire de Fagnolle : rue du Quairiat (à proximité du n°5)
Périmètre d'intervention	La chapelle et son accès (Annexe VI)
Cadre légal	La chapelle est sur l'entièreté de la parcelle cadastrale 133D et son accès est en zone non cadastrée. Elle est reprise à l'inventaire du petit patrimoine.
Statut de propriété	Fabrique d'Eglise + propriété publique pour l'accès à la chapelle

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR	CLDR, riverains, Commune, Service Tourisme, professionnels extérieurs, associations	Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
AwaP	Subvention pour les travaux de restauration ou de mise en valeur ; Subvention pour les actions collectives de mise en valeur et de promotion
Développement rural	Aménagement d'espaces publics
Direction de la Nature et des Espaces verts du Service public de Wallonie (DNEV)	BiodiverCité
Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques	Aide à l'équipement touristique
Fabrique d'Eglise de Fagnolle, Fonds propres	

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Travaux lourds et chers sur plusieurs éléments du patrimoine bâti (abreuvoir de la Porte de Namur et Chapelle Calvaire de Fagnolle)
- Nécessité de compétences spécifiques pour l'inventaire faune-flore, les aménagements bénéfiques pour la biodiversité, les panneaux didactiques et la rénovation responsable.
- Possibilités de participation citoyenne réduites

Phase 1 → rénovation :

- Stratégie d'opération des travaux (chantiers simultanés ou non, sites prioritaires, etc.)
- Appel d'offre pour l'expertise du milieu naturel
- Recherche de partenariats avec des associations (telles que les Compagnons Bâisseurs, Natagora, etc.)
- Appel d'offre pour la réalisation des travaux
- Achat du mobilier
- Réalisation des travaux

Phase 2 → publicité et mise en valeur :

- Identification des éléments remarquables du patrimoine bâti
 - 1. Réalisation d'un inventaire géolocalisé
 - 2. Publication des éléments remarquables sur Google Maps
- Partage de l'histoire du patrimoine bâti
 - 1. Appel d'offre pour panneaux didactiques ludiques et attractifs
 - 2. Réalisation et pose des panneaux
- Exploitation touristique du patrimoine bâti
 - Création d'un parcours de géocaching ayant des caches à proximité directe des éléments du patrimoine bâti
 - Création de balades centrées sur le petit patrimoine populaire wallon, les bâtis classés et/ou les bâtis repris à l'IPIC

Phase 3 → suivi :

- Un entretien régulier des sites est nécessaire. Comme le démontre le lavoir de Roly, rénové mais à nouveau vieilli par le temps, le patrimoine bâti doit être activement conservé.
- Des inventaires faune-flore pourraient être organisés ponctuellement dans les sites devenus refuges pour la biodiversité.

8. Estimation globale du coût

	Article	Prix unitaire	Quantité	Montant (TVAC)	Source de financement
Tout	Panneau didactique	1.000 €	5	5.000 €	<ul style="list-style-type: none"> • AwaP • DNEV • Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques • ODR – aménagement d’espace public (taux de subvention de 60% avec une assiette maximum de 500.000€)
	Balade patrimoniale	250 €	3	750 €	
	Géocaching	500 €	1	500 €	
	Inventaire et géolocalisation	250 €	1	250 €	
Roly	Nettoyage	500 €/jour	1	500 €	
	Banc	1.500 €	1	1.500 €	
	Jardin fleuri	1.000 €	1	1.000 €	
Villers-en-Fagne	Nettoyage responsable	500 €/jour	3	1.500 €	
	Rénovation Pompe à eau	500 €	1	500 €	
	Rénovation garde-corps	500 €	1	500 €	
	Banc	1.500 €	1	1.500 €	
Villers-le-Gambon	Expertise professionnelle	2.000 €	1	2.000 €	
	Nettoyage responsable	500 €/jour	3	1.500 €	
	Aménagement pour la biodiversité	1.000 €	1	1.000 €	
Porte de Namur	Inventaire professionnel de la biodiversité	2.000 €	1	2.000 €	
	Nettoyage responsable	500 €/jour	5	2.500 €	
	Rénovation de l'abreuvoir	7.500 €	1	7.500 €	
	Aménagement pour la biodiversité	1.000 €	1	1.000 €	
Fagnolle	Rénovation	2.000 €/m²	15	30.000 €	
	Nettoyage	500 €/jour	1	500 €	
Total				61.500 €	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

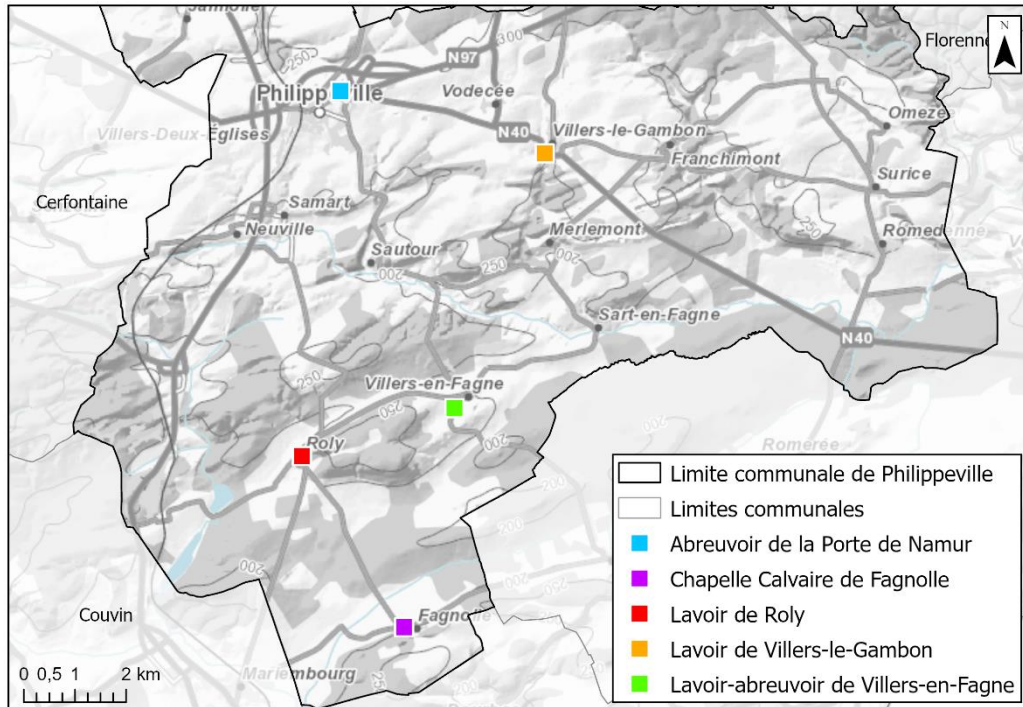
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Supports créés	Tous les supports réalisés	Bon de livraison, photographies
Travaux réalisés	5 sites rénovés	Rapport photographique, factures

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Durabilité	100% des supports fonctionnels d'ici 10 ans	Etat des lieux
Satisfaction des promeneurs	Amélioration	Enquête avant et après les rénovations

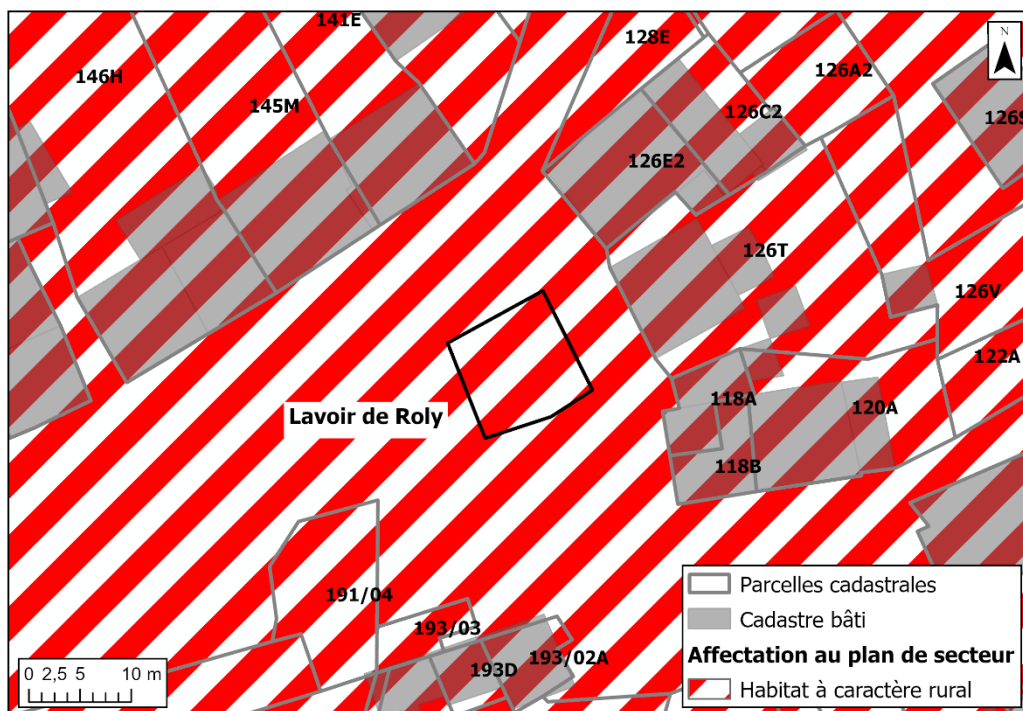
Annexes

Annexe 1 : plan de situation

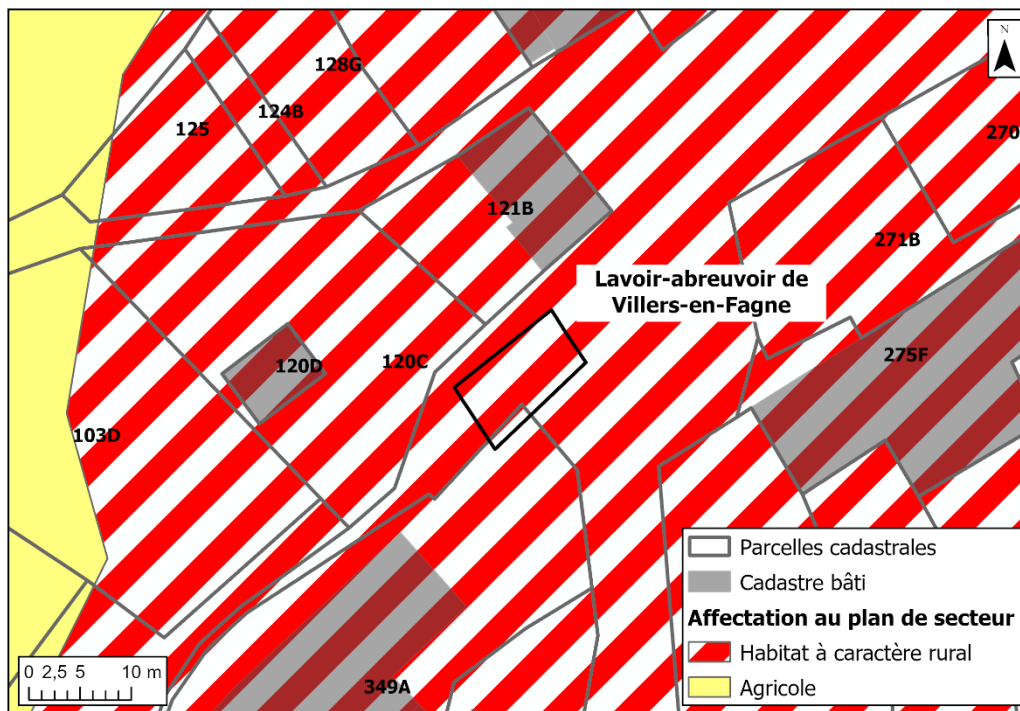


Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

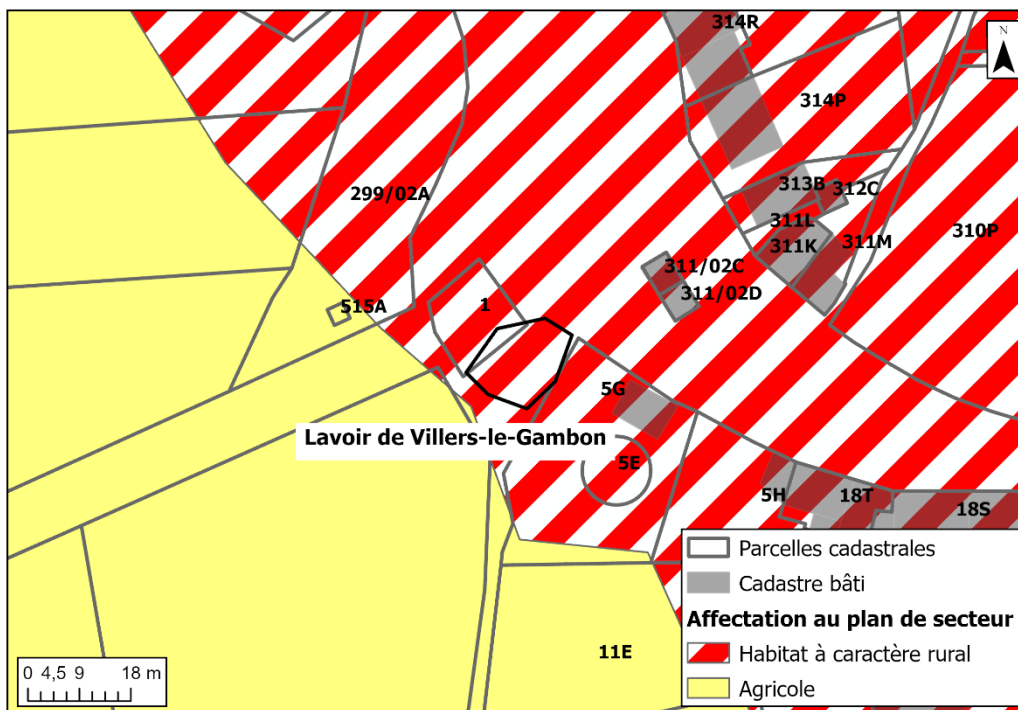
I. Périmètre d'intervention du lavoir de Roly



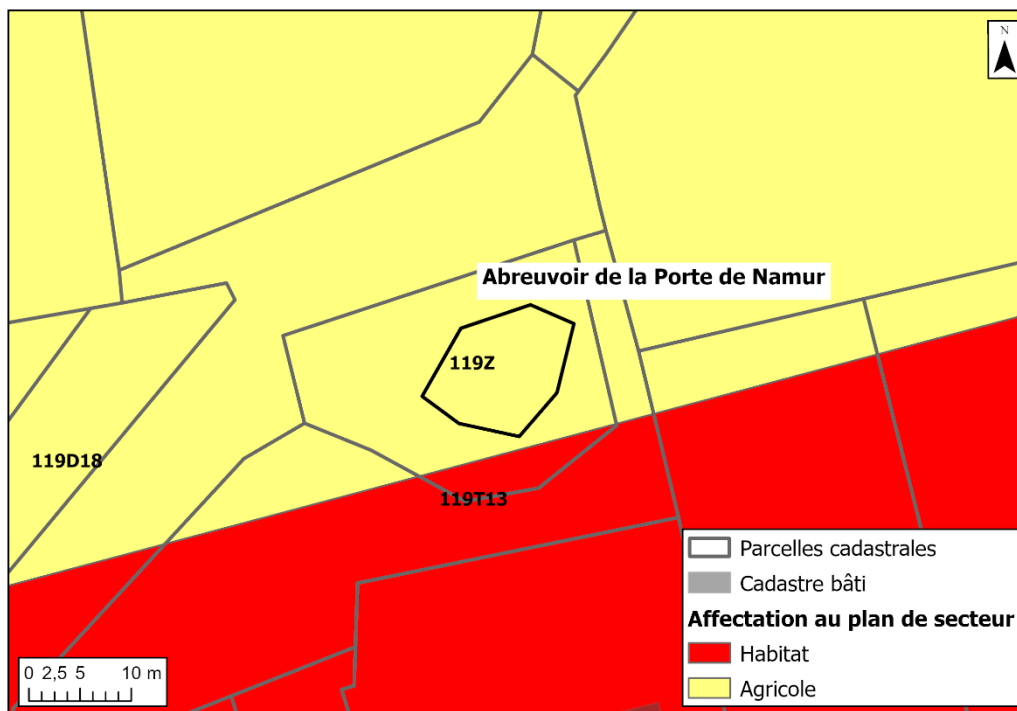
II. Périmètre d'intervention du lavoir-abreuvoir de Villers-en-Fagne



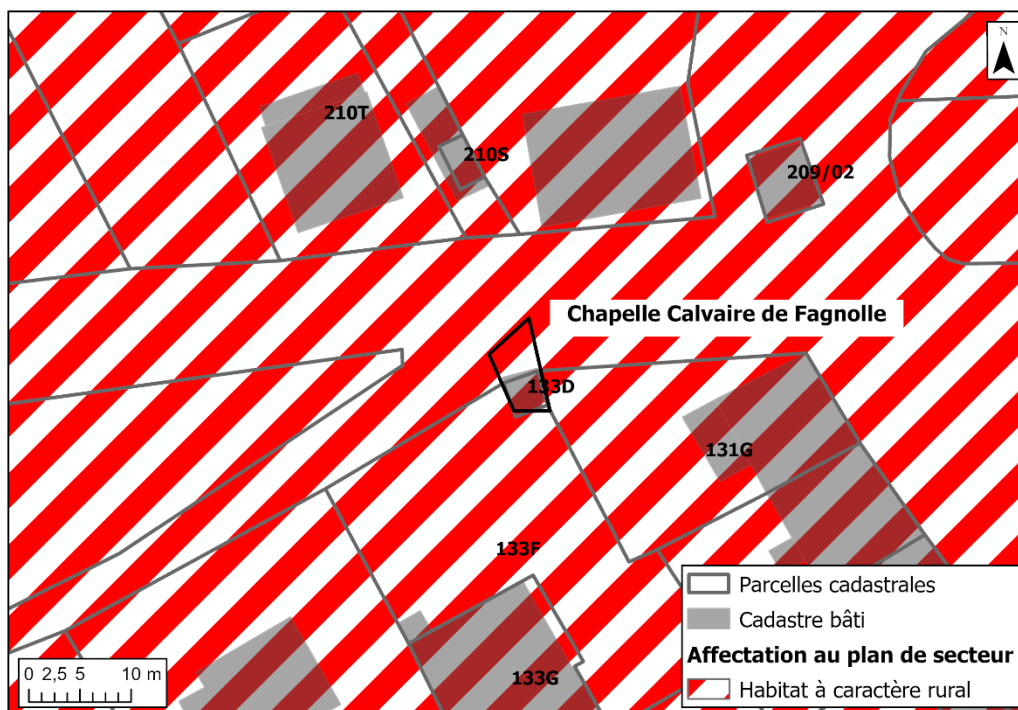
III. Périmètre d'intervention du lavoir de Villers-le-Gambon



IV. Périmètre d'intervention de l'abreuvoir de la Porte de Namur



V. Périmètre d'intervention de la Chapelle Calvaire de Fagnolle



Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet

Embellissement et sécurisation des villages de l'entité

Fiche n°1.4
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager et sécuriser les entrées de villages de l'entité. Ces aménagements pourront se traduire sous diverses formes telles que des interventions au niveau de la voirie et de ses abords, des plantations, différentes signalétiques, etc. Les objectifs sont à la fois d'ordre sécuritaire et identitaire.

La fiche-projet comprend donc 2 types d'aménagement : des embellissements des entrées de village (de type panneau et dispositif végétal), qui seront réalisés pour tous les villages, et des aménagements sécuritaires, qui sont prévus à Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon (Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà fait l'objet d'aménagements de sécurité).

Description du site dans son état actuel

Le projet des aménagements sécuritaires comprend les entrées de 11 villages recensés sur la carte de l'annexe 1. Aux vues de l'importance du périmètre, deux entrées principales ont été retenues par village.

Les entrées de villages peuvent être catégorisées selon le type de voirie qui les constitue. Ainsi, nous avons :

- Les voiries provinciales ou régionales : voiries minimum double bande avec un trafic relativement intense ;
- Voiries communales principales : voiries doubles ou simples bandes reliant les villages et/ou hameaux entre eux. Leur trafic est plus restreint que les précédentes et la commune dispose d'une maîtrise au niveau de l'intervention ;
- Voiries communales secondaires : reprennent notamment les voiries plus rurales permettant la liaison par exemple entre 2 hameaux. Celles-ci sont des voiries plus étroites où la circulation est plus faible.

Des voiries régionales traversent les villages de Vodecée (N98) et Villers-le-Gabon (N40). A Vodecée, le paysage est ouvert et aucun élément ne marque l'entrée du village. A Villers-le-Gabon, des panneaux de bienvenue fleuris ont été posés. A l'entrée ouest, il est partiellement caché par des panneaux de sécurité routière. Dans les deux villages, aucune place n'est laissée à la mobilité douce.



Figure 1 : entrée sud de Vodecée via la N98 (Source : Googlemaps 2021)



Figure 2 : entrée nord de Vodecée via la N98 (Source : Googlemaps 2021)



Figure 3 : entrée ouest de Villers-le-Ganbon via la N40 (Source : Googlemaps, 2022)



Figure 4 : entrée est de Villers-le-Ganbon via la N40 (Source : Googlemaps, 2022)

Samart est traversé par des **voiries communales secondaires**. Les entrées choisies se trouvent au sud (rue de Roly) et au nord (avenue de Samart) du village. Après un paysage ouvert, des arbres marquent déjà naturellement les entrées du village.



Figure 5 : vue entrée sud, rue de Roly (Source : Google maps 2022)



Figure 6 : vue entrée nord, avenue de Samart (Source : DR(EA)²M, 2023)

Les entrées des autres villages sont des **voiries communales principales**. On y retrouve généralement un panneau signalant l'entrée en agglomération.



Figure 7 : entrée nord de Villers-en-Fange, rue du Grand Ry
(Source : Googlemaps 2019)



Figure 8 : entrée sud de Jamiolle, rue des Barrages
(Source : Googlemaps, 2022)

L'entrée sud de Romedenne est soulignée par la présence d'une brouette géante. Celle-ci fut reconnue plus grande brouette du monde en 1998.



Figure 9 : vue entrée sud de Romedenne, rue Grande (Source : Googlemaps 2022)

Les entrées d'Omezée sont assez étroites. Elles sont également déjà pourvues de panneaux signalant la présence d'enfants.



Figure 10 : vue entrée est, rue d'Omezée (Source : DR(EA)²M, 2023)

Un dispositif de ralentissement est recensé dans la rue Bourgemestre Octave Targez vers Romedenne, et un autre dans la rue des Terres aux Pierres à Sautour.



Figure 11 : dispositif de ralentissement rue Bourgemestre Octave Targez, Romedenne (Source : Googlemaps 2022)



Figure 12 : dispositif de ralentissement rue des Terres aux Pierres, Sautour (Source : DR(EA)²M, 2023)

De manière générale, les entrées de villages ne sont pas marquées, ou très peu. Mis à part à Romedenne, aucun élément identitaire n'a été placé. De plus, très peu d'éléments destinés à la sécurité (voies pour la mobilité douce, dispositif de ralentissement) ont été mis en place.

Description des aménagements proposés

Les aménagement des entrées de village sont de deux types :

Sécurisation des villages

Les portes d'entrée de village revêtent un rôle important en matière de sécurité. En effet, elles doivent indiquer aux automobilistes qu'ils entrent dans une ère urbaine, et les inciter à ralentir. Les possibilités d'aménagement sont multiples : dos d'âne, îlot central, chicanes, coussins berlinois, plateau, ...

Le principe des nudges peut également être appliqué. Il s'agit de dispositifs incitant de manière douce des individus ou groupes d'individus à changer un comportement ou à faire un certain choix. L'exemple le plus connu en aménagement du territoire est sûrement le passage piéton peint en 3D. L'impression de relief incite (consciemment ou inconsciemment) les automobilistes à ralentir à son approche. Un deuxième dispositif consiste à dessiner des bandes blanches au travers de la route de plus en plus serrées. Si l'automobiliste continue à vitesse constante en passant sur les bandes, il aura l'impression d'aller plus vite et sera incité à freiner.

Ces aménagements sont prévus à sont prévus à Smart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon (Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà fait l'objet d'aménagements de sécurité).

Embellissement des villages

Les portes d'entrées peuvent servir à embellir les villages de l'entité. Les matériaux et les formes des entrées peuvent souligner le caractère du village. Elles peuvent être rehaussées de plantations pour souligner le côté champêtre et bucolique des lieux et mieux s'intégrer dans le paysage. L'embellissement des entrées est prévu pour l'ensemble des villages de l'entité.

Au vu de toutes les possibilités en termes de graphismes et de matériaux, il est recommandé de garantir une certaine cohérence dans la commune. Une charte graphique peut être mise en place. La population pourrait également être mise à contribution (concours, participations d'artistes locaux, ...). Cette charte graphique devra rester cohérente avec les aménagements déjà existants à Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville.



Figure 13 : Entrée dans le village de Fagnolle via la rue du Quairiat (Source : Google Street View, 2023)

Les entrées constituent également de bons lieux de promotion des entités villageoises. Il serait donc intéressant d'envisager la mise en valeur d'un élément identitaire par village : ce qu'il y a à visiter, à goûter, à faire, un logo, un élément lié à l'histoire du village, ... Ces éléments pourront donner aux visiteurs de passage l'envie de visiter davantage les villages de la commune. Des zones de détente ou points d'arrêts peuvent également être prévues afin de donner la possibilité aux passants de s'arrêter, de profiter du paysage, et de lire les éventuelles informations données par les entrées de village.

Proposition

Nous proposons trois aménagement types, chacun correspondant à un type de voirie d'entrée de village. Notez que le tableau ci-dessous est à valeur indicative. Les aménagements devront être réfléchis au cas par cas, en fonction du type et de la charge de trafic, de la largeur de la voirie, des aménagements qui y sont déjà inscrits, du paysage, de la configuration du lieu, ...

	Voiries régionales et provinciales	Voiries communales principales	Voiries communales secondaires
	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac de fleurs, carte de l'entité localisant les éléments d'intérêt, arche végétale	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac de fleurs, carte de l'entité localisant les éléments d'intérêt, arche végétale	Implantation : panneau de bienvenue avec un bac fleuri
	Il est primordial de concevoir et de respecter une charte graphique commune et cohérente avec les aménagements existants à Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville. La végétation choisie pour les bacs plantés devra être facile d'entretien et apporter une touche bucolique aux lieux (graminées, massifs fleuris, ...). La végétation choisie pour l'arc devra être grimpante indigène. Les supports d'informations pourront prendre de multiples formes (totem, bornes, etc.). (cf. exemple ci-dessous).		
Identité et embellissement des villages			
	<p>Les supports d'information ne devront pas se limiter aux entrées de villages.</p>		

Figure 14 : Exemple de panneaux (DR(EA)²M, 2023)

	<p>Idéalement, on les retrouvera également dans des lieux stratégiques des divers noyaux urbanisés (espaces publics, site touristique, etc.).</p>		
	<p><i>Figure 15 : Exemples d'éléments fédérateurs (rond-point des fourmis à Frasnes-Lez-Anvaing, Spitfire de Florennes, cerf du rond-point du Fays à Saint-Hubert)</i></p>		
Stationnement	Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement	Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement	Vu l'étroitesse des lieux et les plus faibles fréquentations de la voirie, un espace de stationnement n'est pas nécessaire
	<p>Cette aire de stationnement lorsqu'elle existe permettra aux touristes ou aux badauds de marquer un temps d'arrêt dans une zone sécurisée afin de notamment profiter des informations contenues sur le(s) panneau(x) placé(s). Les entrées situées sur des voiries communales secondaires ne nécessitent à priori pas la création d'une zone de stationnement. Des exceptions pourront néanmoins être envisagées lorsqu'il s'agit par exemple d'une zone plus touristique ou lorsqu'un élément d'intérêt (point de vue remarquable, élément du patrimoine bâti, etc.) le justifie.</p>		
Sécurisation / création de l'effet porte	Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, des plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.	Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.	Aménagements plus légers tels que différenciation du revêtement, bac de plantation, marquage de stries dans le revêtement, etc. afin de créer un effet ralentisseur et un effet de porte d'entrée
	<p>Possibilité d'ajouter des nudges (passage piéton peint en 3D ou autres ou les bandes en travers de la route)</p>		
Eclairage	Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire	Pas d'éclairage nécessaire
	<p>Cet éclairage permettrait idéalement de mettre en lumière les informations contenues dans les panneaux d'information. Il ne devra cependant pas perturber les activités de la faune alentour (lumière dirigée vers le bas, gérer la puissance des lampes, ...).</p>		

Détente	Vu les charges de trafic plus importante, l'implantation d'un espace de détente à proximité ne semble pas opportune	Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)	Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente réduite avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)
----------------	---	---	---

Remarques importantes

- Concernant les voiries régionales et provinciales, toute intervention même minime est soumise à l'accord préalable du gestionnaire (DGO1 ou Province).
- Une attention particulière sera apportée au charroi agricole afin que les aménagements soient compatibles avec ce dernier.

2. Justification du projet

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrées constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux urbains ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de villages de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire, touristique et économique se justifie pleinement à Philippeville. En effet, les riverains déplorent la vitesse excessive des automobilistes en entrée de village et le manque d'infrastructures destinées à la progression sécurisée des piétons et des cyclistes. De plus, rappelons que l'entité souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur. D'un point de vue interne, la configuration urbanistique du territoire communal, pour rappel caractérisée par une multitude de petits villages éparpillés, rend la lecture du territoire relativement difficile pour les observateurs extérieurs mais également pour les Philippevillains eux-mêmes qui s'inquiètent d'une éventuelle perte à terme de l'identité de certains de ces noyaux de vie.

Ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière conviviale et sécurisée.

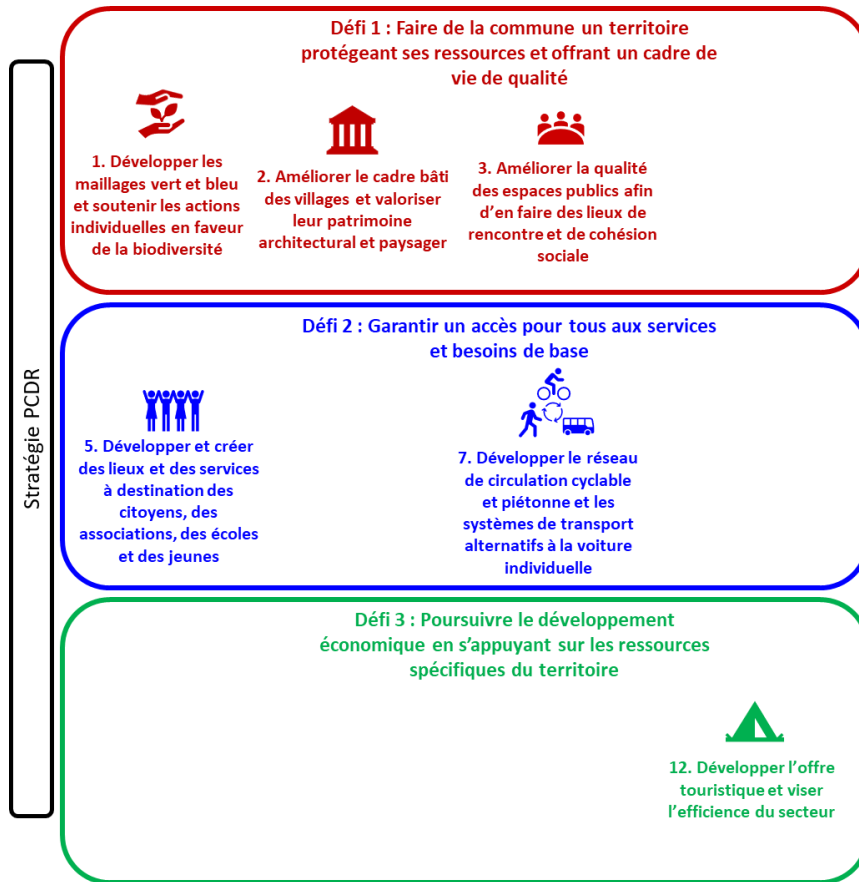
Les effets attendus sont :

- Renforcement de l'attractivité touristique des villages via la diffusion de l'information
- Renforcement du sentiment d'appartenance
- Amélioration de la sécurité routière
- Appropriation de la séquence de route par les usagers faibles (piétons et cyclistes)
- Amélioration du cadre de vie

Lien avec d'autres fiche-projets :

- 1.1 – Création d'un réseau cyclo-piéton intervillages (trans)communal
- 1.2 – Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Renforcement de l'attractivité touristique des villages via la diffusion de l'information	X		X
Renforcement du sentiment d'appartenance	X		
Amélioration de la sécurité routière	X		
Appropriation de la séquence de route par les usagers faibles (piétons et cyclistes)	X		
Amélioration du cadre de vie	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Ensemble du territoire communal
Périmètre d'intervention	Entrées de village des villages de Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon.
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet renforcera les fonctions déjà présentes en entrée de village, entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fonction de mobilité sécurisée pour tous les utilisateurs, - La fonction de vitrine du dynamisme économique et culturel du noyau urbain ou rural. <p>Intégration architecturale et paysagère Les portes de villages suivront une charte graphique cohérente (choix des matériaux, couleurs, végétation, ...) qui permettra leur bonne intégration dans les paysages ruraux de l'entité.</p> <p>Intégration culturelle/environnementale/sociale Le projet renforcera le sentiment d'appartenance des riverains, et fera rayonner l'identité rurale de chaque village. Le projet pourra en outre engendrer des retombées touristiques et économiques.</p>
Cadre légal	<p>Les zones d'affectation au plan de secteur Sans objet</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation Cohésion du projet avec le nouveau PCM (en cours d'élaboration).</p>
Statut de propriété	Propriété publique (régionale ou communale) Exceptionnellement sur terrain privé → Procédure d'expropriation

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville • CLDR 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville • Service Public Wallonie : DGO1, DGO3, DGO4 • CLDR • Associations locales et citoyens • Commissariat Général au Tourisme (CGT) 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT	- Subsidés octroyés par la direction du Développement Rural (DR)
SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES	- Fond régional pour les investissements communaux (FRIC) – <u>Dotation variable sur une période pour investissements publics</u> - Plan d’Investissement Communal du Département des infrastructures locales (PIC) (mobilité active, infrastructures sportives, bâtiments et espaces publics subsidiés) – <u>Enveloppe variable par commune</u> - Travaux de bâtiments publics et de voiries - Direction des Bâtiments et des Espaces publics – <u>Variable en fonction de la programmation sur 3 ans</u>
Divers	- Partenariats publics privés - Fonds propres communaux - Appels à projets ponctuels - Crowdfunding via des plateformes thématiques à préciser - Fondations (lesfondations.be)

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Etat des routes aux entrées de village
- Evaluation des infrastructures à installer (au cas par cas)
- Nécessité de renforcer l’identité de chaque village

- État du dossier

Les entrées de village de Fagnolle, Roly, Jamagne, Surice, Neuville et Philippeville ont déjà été aménagées.

- Programme des travaux

Le projet vise :

L’aménagement des entrées de village de Samart, Villers-en-Fagne, Sart-en-Fagne, Merlemont, Sautour, Romedenne, Omezée, Franchimont, Jamiolle, Vodecée et Villers-le-Gabon. Les infrastructures à installer sont définies par la place de la route choisie dans la hiérarchie des voiries (route régionale, communale principale ou communale secondaire). Elles visent à promouvoir l’identité de chaque village tout en facilitant et en sécurisant le passage des usagers de la route.

- Planification
 - **Phase 1** : Réalisation d'une étude par un bureau destiné à réaliser l'inventaire précis des entrées de villages et établir une charte graphique (support d'information) et une charte d'aménagement pour les entrées de village en concertation avec la population ;
 - **Phase 2** : Attribution des priorités pour la réalisation suivant une liste multicritères (sécurité, caractère accidentogène du lieu, lieu fortement fréquenté ou non, passage de modes doux, charroi agricole, etc...)
 - **Phase 3** : Phasage et mise en œuvre

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Recherche de subsides
 - **Démarche n°2** : Désignation d'un bureau d'étude pour l'inventaire des entrées de village
 - **Démarche n°3** : Demande des autorisations nécessaires (notamment au SPW si intervention sur le réseau régional)
 - **Démarche n°4** : Désignation d'un auteur de projet pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Suivi de l'inventaire des entrées de village
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Enquête de satisfaction auprès des usagers et des riverains
 - Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
Embellissement et sécurisation des entrées de villages			
Etude préalable	1	50.000 €	SPW Mobilité et Infrastructure (DGO1) : Plan d'Investissement Communal (PIC) DGO3 – Développement Rural : - Catégorie de projet 1 : Mobilité douce (80% - Plafond à 680.000€) DGO3 - Biodiversité
Embellissement de tous les villages	17	60.000 €	
Sécurisation lourde (2 villages)	4	70.000 €	
Sécurisation légère (9 villages)	18	10.000 €	
Total projet		1.530.000,00 €	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

- Estimation détaillée

		Prix unitaire	Quantité	Prix total
Etude préalable	ft	50.000,00 €	1	50.000,00 €
Dispositif ralentisseur léger	ft	10.000,00 €	18	180.000,00 €
Dispositif ralentisseur lourd (plateau surélevé)	ft	70.000,00 €	4	280.000,00 €
Panneaux didactiques et de bienvenue / support d'information	ft	1.500,00 €	34	51.000,00 €
Mobilier urbain (pack banc, poubelle, table)	ft	2.000,00 €	17	34.000,00 €
Petite zone de jeux et de convivialité	ft	30.000,00 €	17	510.000,00 €
Zone de stationnement 4 places	ft	10.000,00 €	17	170.000,00 €
Plantations	ft	5.000,00 €	34	170.000,00 €
Passage piéton marqué au sol	ft	500,00 €	34	17.000,00 €
Dispositif d'éclairage (par luminaire sur mat)	ft	2.000,00 €	34	68.000,00 €
Total				1.530.000,00 €

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de villages équipés	14 villages sur 17 (environ 80%)	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique)
Nombre d'entrées de village aménagées	28 (minimum 2 par village)	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Nombre de support d'information mis en place	Minimum 6	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation de la fréquentation	Plus d'utilisateurs après la mise en place des infrastructures (valeur à définir en fonction du type de voirie choisie)	Administration communale Placement ponctuel de compteurs de passage et analyse des résultats avant et après travaux
Taux de satisfaction	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier

Annexes

Annexe 1 : plan de situation

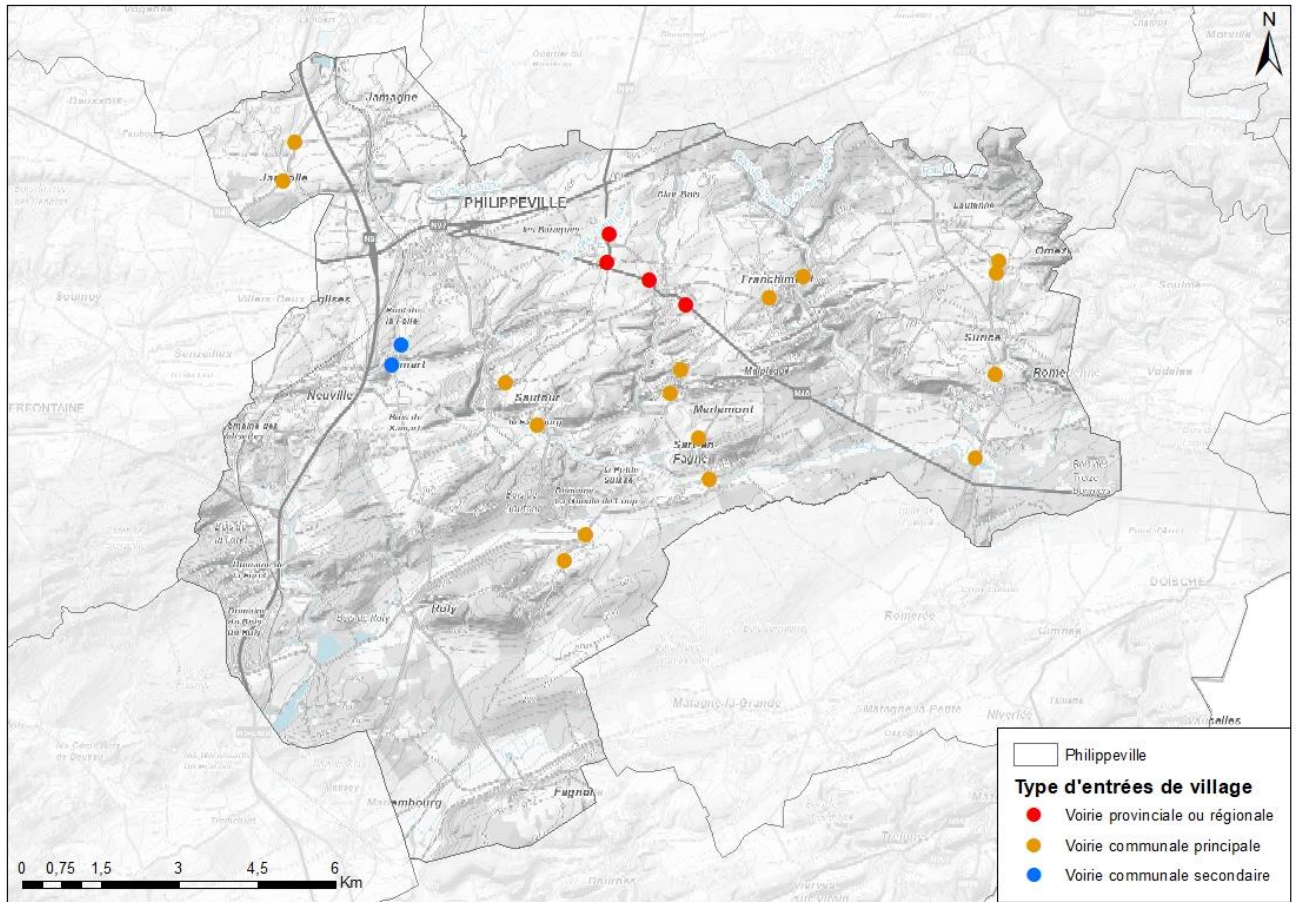
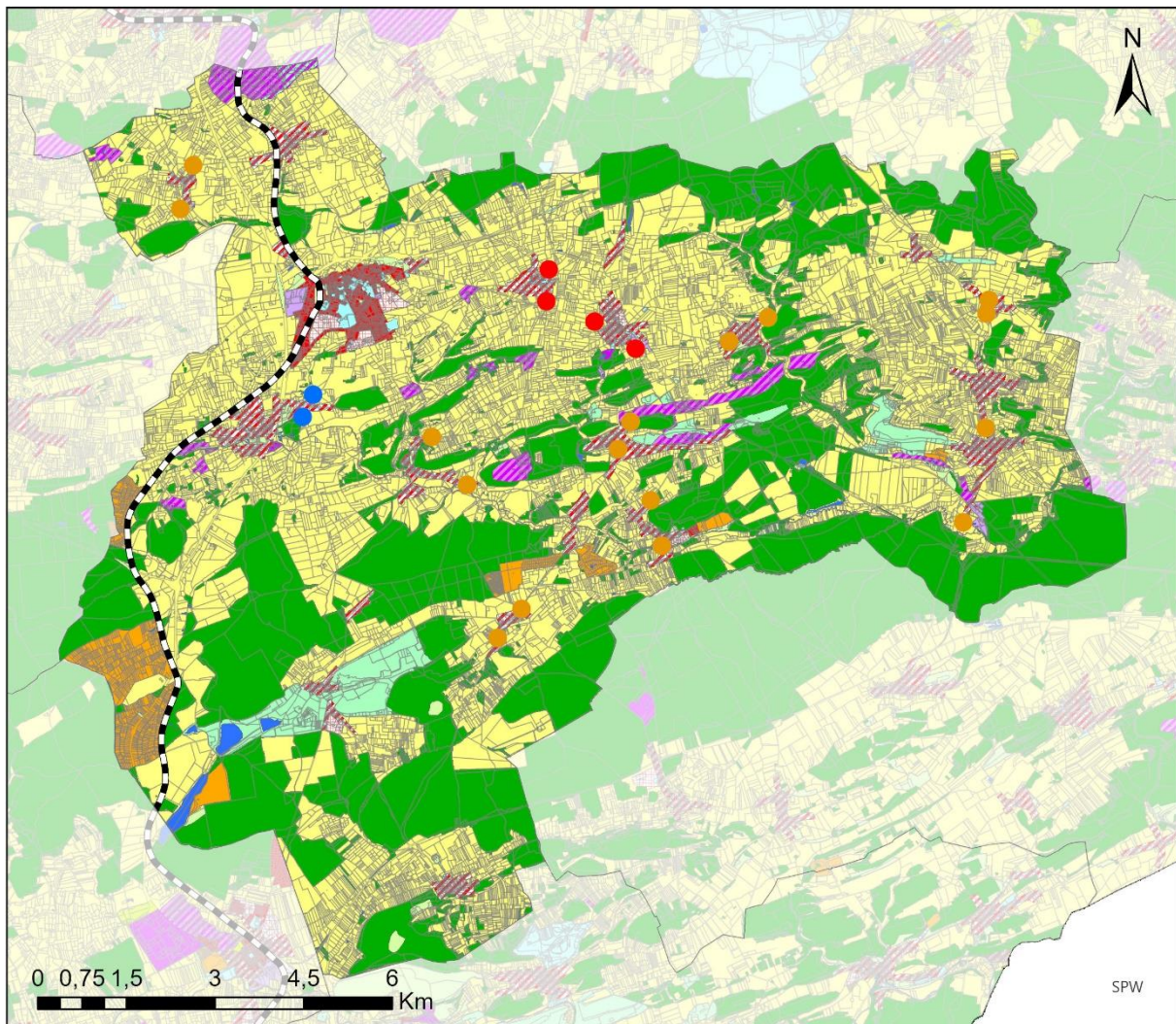


Figure 16 : Localisation des entrées de village (Fond de plan : Cartoweb – Carto : DR(EA)²M,2023)

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Philippeville	Zones d'affectation au PDS	Aménagement communal concerté
Parcelles cadastrales	Habitat	Agricole
Chemin de fer	Habitat à caractère rural	Forestière
Type d'entrées de village	Services publics et équipements communautaires	Espaces verts
Voirie provinciale ou régionale	Loisirs	Naturelle
Voirie communale principale	Activité économique mixte	Parc
Voirie communale secondaire	Activité économique industrielle	Eau
	Dépendances d'extraction	

Figure 17 : Localisation des entrées de village sur fond de PDS et parcelles cadastrales (Source : SPW – Carto : DR(EA)²M2023)

Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet

CRÉATION D'AIRES POUR LES MOTOR-HOMES AVEC AIRE DE SERVICES

Fiche n°1.5
Priorité : lot 1

1. Description du projet

Cette fiche-projet vise la création d'une aire publique équipée destinée à l'accueil des motor-homes sur le territoire de Philippeville.

Actuellement, la commune de Philippeville ne possède pas encore d'aire destinée à accueillir les camping-cars et elle souhaiterait saisir l'opportunité d'en créer une pour attirer davantage de touristes sur son territoire et surtout les accueillir dans les meilleures conditions pour qu'ils puissent profiter des attraits touristiques de la commune.

Description du site dans son état actuel

Le site proposé par les autorités communales pour la mise en œuvre de ce projet est situé à la rue de la Chapelle à Samart (à quelque 2 km au sud de Philippeville). Les aménagements peuvent s'envisager sur une parcelle communale de 9 ares 05 référencée « PHILIPPEVILLE 14 DIV/SAMART/A10A » et sur les espaces de domaine public l'entourant. Le terrain borde le ruisseau de Samart.



Figure 1 : Situation du site à l'orthophotoplan et sur le plan cadastral (Source : SPW - Carto : DR(EA)²M)



Figure 2 : Vues sur le site depuis la rue de la Chapelle (GoogleStreetView)

Ce site fait également l'objet d'un projet BiodiverCité. En effet, les citoyens de Smart sont désireux d'y aménager un verger communautaire. Ce projet propose les aménagements suivants : un verger de 6 fruitiers haute-tige de variétés anciennes, une mare naturelle et la plantation de petits fruitiers et haies favorables à l'accueil de la biodiversité.

Cette fiche-projet propose donc un projet mixte : d'intégrer une aire d'accueil touristique pour motorhomes au sein d'un site aménagé en faveur de la biodiversité. Cette synergie entre PCDR et BiodiverCité permettrait ainsi d'accueillir un public très large (population locale et visiteurs), et d'y mêler convivialité et sensibilisation aux aménagements de biodiversité.

Description des aménagements proposés

Le projet né du PCDR vise l'aménagement d'une aire d'accueil pour les motor-homes de type « AirePark ». Il s'agira d'une petite aire publique, disposant de quatre emplacements (dont un « XXL »), payante à la nuit, et offrant tous les services nécessaires à ses visiteurs : une borne de vidange des eaux grises et noires, un ravitaillement en eau, un accès à l'électricité et au WiFi et la collecte et le tri des déchets.

Comme décrit ci-avant, **l'aire s'intégrera au cœur des divers aménagements prévus pour la biodiversité** (à savoir le verger haute-tige, la mare, les saules-têtards et autres plantations). L'aire d'accueil veillera donc à minimiser son impact sur l'environnement : faible emprise au sol, non-imperméabilisation et mesures pour la bonne gestion des eaux et des déchets.



Figure 3 : Schéma d'intentions d'aménagement de l'aire

Création d'emplacements délimités, voies et bornes d'accès

- 3 emplacements de 5m/10m (50m²) et 1 emplacement « XXL » de 14m de long (70m²) sur sol plat et stabilisé (ex : gravillonné), séparé par des plantations de petits fruitiers ou haies mixtes de petit gabarit
- Création d'un chemin d'accès gravillonné adapté aux gabarits des camping-car (4m), avec élargissement au bout pour permettre la manœuvre de demi-tour. Ce chemin devra également garantir l'accès aux véhicules agricoles entre la rue de la Chapelle et la parcelle A13C



Figure 4 : Inspiration chemin stabilisé pour les camping-cars et véhicules agricoles

- Zone uniquement accessible aux motor-homes (et les véhicules agricoles autorisés), avec accès automatisé et sécurisé : borne de paiement par CB avec barrière garantissant un accès 24h/24 ; durée de séjour max de 48h, système d'organisation du paiement et contrôle à définir par la commune (+ prix incluant la taxe de séjour éventuelle) ; accès sens-unique mais barrière d'entrée avec horodateur et barrière de sortie simple

Mise à disposition d'équipements et services aux motor-homistes

- Dalle de vidange des eaux grises et noires en dehors de la zone payante, en accès libre



Figure 5 : Exemple de configuration pour l'aire de vidange en accès-libre
(Source : Syndicat d'initiative de Cerfontaine)

- Point de ravitaillement en eau potable
- Chaque emplacement dispose d'une borne de recharge
- Eclairage
- Poubelles triées
- Zone de pique-nique en libre-accès
- Equipement WiFi (codes d'accès sur ticket de paiement adaptés chaque 24h)

Aménagements pour la biodiversité

- Les divers aménagements prévus par la fiche-projet BiodiverCité doivent pouvoir être garantis. Ils comprennent la mare naturelle et la plantation de rangées de saules têtards à proximité du ruisseau, la plantation de 6 arbres fruitiers haute-tige et de haies/petits fruitiers (financement non prévu dans le cadre de cette fiche-projet)
- Sentier piéton permettant un libre-accès des villageois et visiteurs vers les aménagements nature et permettant aussi la future récolte de fruits par la collectivité

Signalétique

- Panneau explicatif du fonctionnement de l'aire à l'entrée à proximité de la borne
- Panneaux didactiques renseignant les visiteurs sur les divers aménagements pour la biodiversité
- Panneau touristique présentant les différentes curiosités/points d'attraction/excursions touristiques de la commune, ainsi que les commerces et services de proximité



Dispositions légales particulières

Cadre pour la vidange des eaux usées

Un contact étroit avec l'INASEP (l'Intercommunale namuroise de Services Publics, en charge de la gestion des réseaux d'assainissement) a permis d'identifier clairement les conditions à respecter en termes de gestion des eaux.

Le projet d'aire de motor-home sera conditionné à l'octroi d'un permis d'environnement de classe 3 pour la rubrique 55.22.01 « Terrain de camping d'une capacité inférieure à 50 emplacements ». Celui-ci implique notamment que les eaux grises et eaux noires soient traitées distinctement.

Les eaux grises pourront être vidangées au droit d'un espace dédié muni d'un avaloir/grille qui pourra être directement relié au réseau d'égouttage de la voirie voisine, selon les dispositions techniques de l'INASEP et en coordination avec le représentant du service d'épuration des eaux usées (SEEU), M. Amaury Goffin.

Les eaux noires devront être vidangées dans une citerne y dédiée. S'agissant de WC chimiques, il est interdit de procéder à leur déversement dans les égouts publics. Cette citerne devra respecter les conditions dictées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 21 décembre 2006 - Arrêté déterminant les conditions intégrales relatives aux terrains de camping d'une capacité inférieure à 50 emplacements (M.B. 31.01.2007)¹. Notamment, elle devra être vidangée à raison d'une fois par an au minimum (en fin de saison touristique) par un opérateur agréé et son contenu pourra être acheminé vers la station d'épuration toute proche de Florennes, toujours en coordination avec le SEEU.

Cadre pour l'implantation d'une aire d'accueil de motorhomes

Extraits du recueil – volume 2 « Fiches touristiques » de la CPDT (2022)

« La révision de la circulaire d'instruction administrative en 2016 qui facilite les démarches pour la création de telles infrastructures, réduit les restrictions en vigueur jusqu'alors (durée de stationnement, tarification, nombre d'emplacements, équipements...), indique les subventions possibles, autorise désormais les communes à initier des **schémas d'implantation des aires pour motor-homes (S.I.A.M.)** dans un espace public. »

« Des subventions existent pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour motorhomes dans des espaces publics mais également au sein d'un camping touristique, moyennant le respect d'un certain nombre de critères (**Circulaire d'instruction administrative CGT 16/01** dans le premier cas ; Code wallon du Tourisme, Art 393 AGW 22° et 32° dans le 2e cas). »

Source : Bruggeman D., Courtois X., Defer V., Haine M., Nouri M., Nyns S., Quériat S., Cawoy V., Decroly J.-M., Diekmann A. et Schmitz S. (2022). Fiches touristiques, Recueil – Volume 2. Conférence Permanente du Développement Territorial, 314 p.

¹ Consulté le 15/09/2023 à l'adresse : <http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr029.htm>

2. Justification du projet

Située au cœur du parc naturel Viroin-Hermeton, Philippeville dispose d'un patrimoine naturel et historique important et de nombreuses richesses touristiques à mettre en valeur. Notamment au centre-ville, un travail est réalisé sur la valorisation des souterrains de la Forteresse Vauban. Toutefois le diagnostic partagé a remis en question la promotion de ce patrimoine et le manque de stratégie touristique, même si les organismes pour le tourisme sont nombreux (Maison du Tourisme, Parc naturel, Pays de Chimay, Charleroi Métropole...).

De très nombreuses pistes d'action ont été suggérées lors du groupe de travail « Economie locale & tourisme » dont l'augmentation de l'offre en hébergements et la création de l'aire de motor-homes pour offrir un meilleur accueil aux touristes et visiteurs à Philippeville.

Ce projet vise donc à pallier l'absence d'aires de camping-car dans une région disposant d'un haut potentiel touristique (seule une aire existe à Cerfontaine).

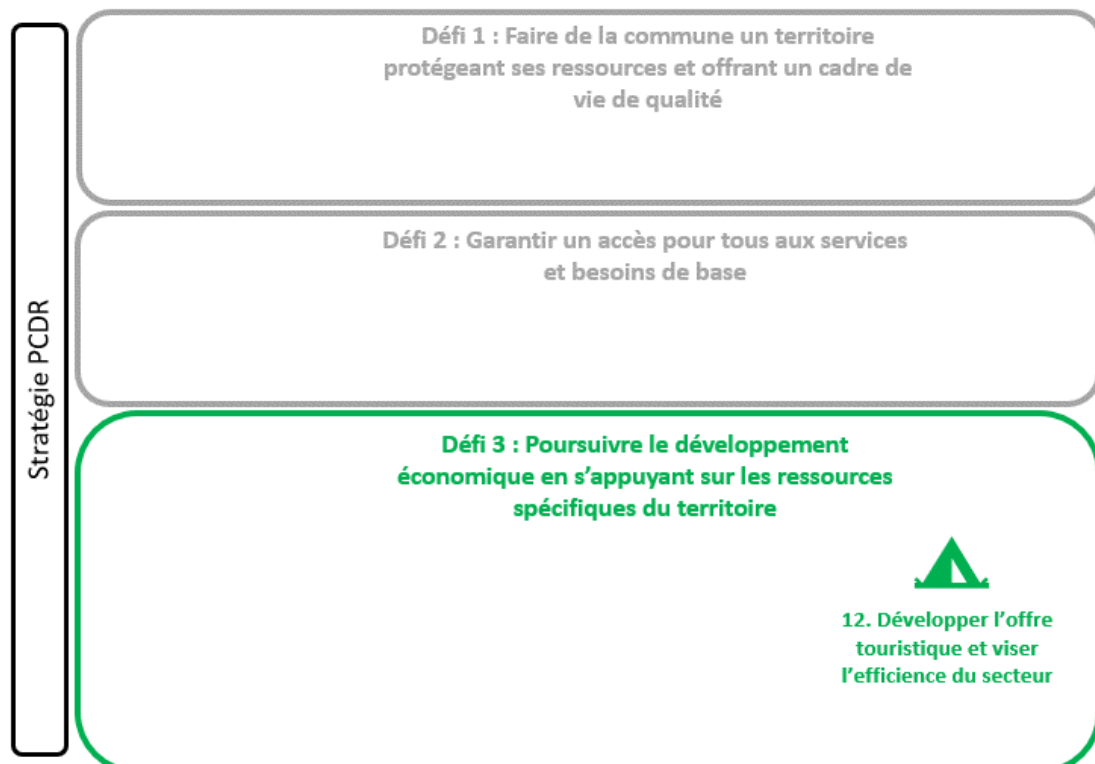
Les effets attendus sont :

- Augmenter l'offre d'accueil touristique dans la commune
- Booster Philippeville au sein de Charleroi-Métropole
- Renforcer l'attrait touristique de la ville
- Retombées positives pour l'économie locale
- Redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.2 – Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmenter l'offre d'accueil touristique dans la commune Booster Philippeville au sein de Charleroi-Métropole Retombées positives pour l'économie locale			X
Renforcer l'attrait touristique de la ville et redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	<p>Aire publique équipée pour les motor-homes Rue de la Chapelle 5600 Philippeville (Samart) Province de Namur - Région wallonne</p>
Périmètre d'intervention	<p>Le périmètre du site a été défini par les limites cadastrales des parcelles privées voisines (17F, 17G, 15F, 16D, 13C, 109B) situées au nord de la rue de la Chapelle, par le ruisseau de Samart à l'est et par la rue de la Chapelle au sud.</p>
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Ce projet permet d'offrir un lieu d'accueil touristique dans un cadre vert rural. Il partagera un petit terrain avec des aménagements collectifs et citoyens pour la biodiversité. Les riverains seront donc directement impliqués sur le site.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère En s'intégrant au cœur des aménagements proposés par le projet BiodiverCité, l'aire s'insèrera parfaitement dans son environnement. En effet, les plantations alentours garantiront un paysage vert et attractif. Une attention particulière sera mise sur la minimisation des surfaces imperméabilisées (graviers recommandés), sur la bonne gestion des eaux usées et des déchets.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité touristique ce qui entraînera des retombées positives pour l'économie locale. D'autre part, la mixité fonctionnelle prévue devrait contribuer à faire de ce terrain un site de convivialité, d'échange, de rencontre et de détente, notamment avec les riverains du projet.</p>
Cadre légal	<p>Affectation au plan de secteur Le périmètre d'intervention se localise en zone d'habitat à caractère rural et zone agricole pour sa pointe nord. Tous les aménagements liés à l'aire de motorhomes seront limités à la zone d'habitat à caractère rural.</p> <p>Outils du cadre juridique et documents d'orientation GRU (PMR & EDP) En bordure de concession de mines métalliques (n°106, renoncée avant 1988) et zone de consultation de la DRIGM liée à une présence potentielle d'un ancien puits de mine.</p> <p>Contraintes naturelles Le projet est localisé : - dans le Parc naturel de Viroin-Hermeton ; - dans une zone d'aléa d'inondation faible par débordement liée au ruisseau non navigable de 2^e catégorie (Ruisseau de la Fontaine Samart) ; - sur une formation carbonatée (reprise dans l'Atlas du Karst).</p>
Statut de propriété	<p>Terrain communal (parcelle 10A) et zones non cadastrées publiques (excédents de voiries et berges du ruisseau)</p>

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR	CGT BEP Office du tourisme Parc Naturel de Viroin-Hermeton Jeunesse de Samart Diversifruit	Commune de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

Parallèlement, les aménagements pour la biodiversité rentent dans le cadre de la fiche projet BiodiverCité et devraient se voir subventionner dans le cadre de BiodiverCité (et en complément par la campagne AGW Yes-WePlant). L'aménagement et le creusement de la mare sont prévus sur fonds propres.

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à l'accueil touristique à proximité de Philippeville
 - Projet BiodiverCité en élaboration – l'aménagement général devra se réaliser en concertation entre les différentes parties

- État du dossier

Le Collège communal a sélectionné ce site pour que le projet d'aire de motor-homes puisse être conçu en synergie avec le projet de plantations des citoyens de Samart.

- Programme des travaux

Le projet vise :

- La création de l'aire de motor-homes : différenciation au sol des quatre emplacements et du chemin d'accès, création des bornes d'entrée sécurisée avec horodateur et barrière, création de l'aire de vidange avec séparation des eaux usées grises et noires et mise en place de points de ravitaillement en eau potable et de recharge électrique au niveau de chaque emplacement.
- [PROJET BiodiverCité] Divers aménagements en faveur de la biodiversité (verger, mare, petits fruitiers, haies, saules têtards).
- La mise en place de signalétique et panneaux d'information afin de communiquer sur le fonctionnement/règlement du site, sur les aménagements naturels et sur les attraits touristiques de la région.
- La mise en place de poubelles et zones de pique-nique (tables/bancs).

- Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet + concertation avec les parties prenantes du projet BiodiverCité
- **Démarche n°2** : recherche de subsides
- **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière autour de cette nouvelle aire afin d'assurer sa fréquentation et mise en place d'une synergie avec différents organismes de promotion du tourisme ;
- Concertation avec les riverains.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant (TVAC)	Sources de financement
CRÉATION D'AIRE DE MOTOR-HOMES AVEC AIRE DE SERVICES ET AMENAGEMENTS NATURELS			Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme 60% de taux de subside si élaboration préalable d'un SIAM (Schéma d'Implantation d'Aires pour Motor-homes) SPW Mobilité et Infrastructures : - Plan d'Investissement Communal (PIC) Fond régional pour les investissements communaux (FRIC)
Aire de Motor-homes	1	124.746,16 €	
Total projet		124.746,16 €	

Projet rémunérateur oui non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

▪ Estimation détaillée

FP 1.5 - Aire de motor-homes					
N°	Description	Unités	PU (€)	Quantité	Prix (€)
1	Voirie interne (l=4m) + 4 emplacements motor-homes (gravier et dalles de stabilisation type ECORASTER)	m²	100,00	450,00	45.000,00
2	Piste de vidange en revêtement hydrocarboné	m²	150,00	65,00	9.750,00
3	Citerne de récupération des eaux noires (Capacité = 7500l)	fft			3.500,00
4	Raccordement des eaux grises vers les égouts	fft			2.500,00
5	Points d'accès à l'eau potable (à chaque emplacement) -> <i>Comprend : 1 compteur + 4 décompteurs + socarex 1pouce + 4 robinets shell</i>	fft			6.000,00
6	Bornes de recharges électriques (à chaque emplacement) -> <i>Comprend : 1 compteur + raccordement + 1 armoire technique + prises électriques</i>	fft			5.000,00
7	Éléments de sécurité (horodateurs et barrières + alimentation électrique)	fft			7.500,00
8	Mobiliers urbains (table de pique-nique & poubelles)	fft			10.000,00
9	Mise en lumière (mât)	fft			1.800,00
10	Plantations et aménagements naturels (verger hautes-tiges, mare, haies mixtes, petits fruitiers, saules têtards)	fft	[BiodiverCité]	~1000 (non inclus)	
11	Signalétique (panneau explicatif et panneau touristique)	fft			1.000,00
12	Etudes, honoraires, sécurité santé, installation chantier			12%	11.046,00
	TOTAL HTVA				103.096,00
	TVA			21%	21.650,16
	TOTAL TVAC				124.746,16

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

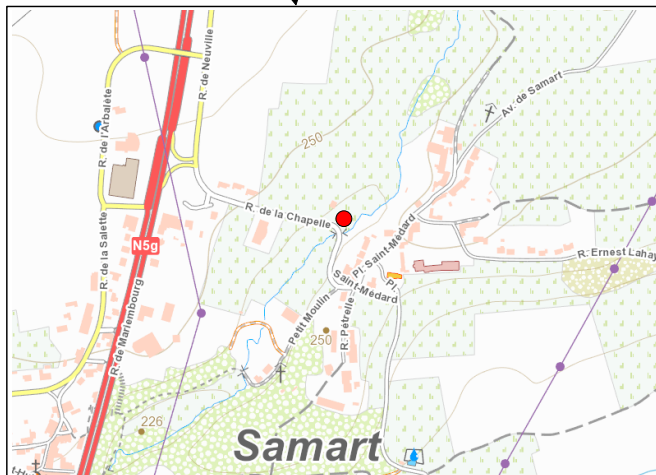
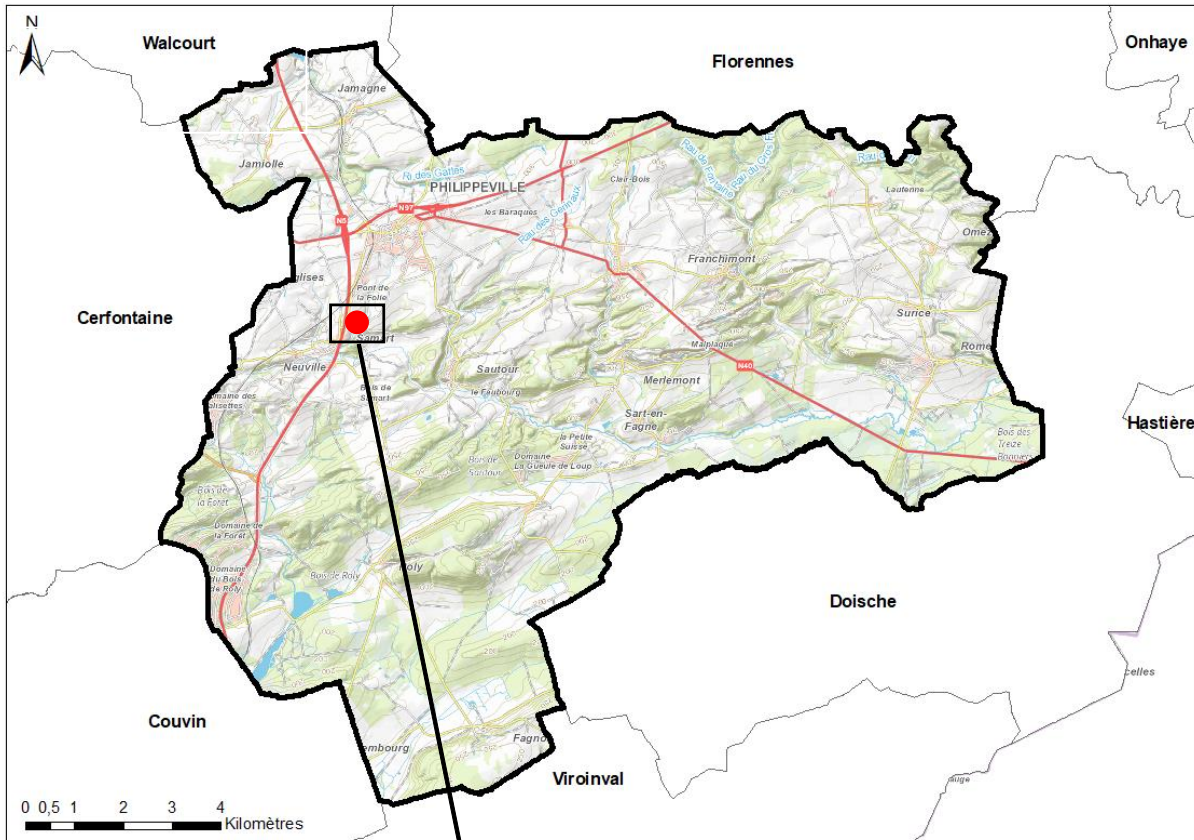
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de l'aire en haute saison touristique	10 nuitées / semaine en haute saison	Nombre de tickets de nuitées enregistrées à l'horodateur
Enquête de satisfaction des riverains, des usagers et des acteurs de promotion du tourisme	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune <i>Exemples pratiques de mise en œuvre : enquête de satisfaction rapide sur l'écran de l'horodateur (à la façon des aires d'autoroutes)</i>

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



● Localisation du projet

Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



Annexe 3 : Dossier photographique

Voir point 1 « Description du projet »

Annexe 4 : Etat des lieux

L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »

Annexe 5 : Activités si bâtiment

Sans objet

Création de logements Tremplins pour les jeunes

Fiche n°2.1
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description des aménagements proposés

L'objectif du projet consiste à activer des projets de construction de logements tremplins en fonction des opportunités privées ou publiques qui se présenteraient sur le territoire.

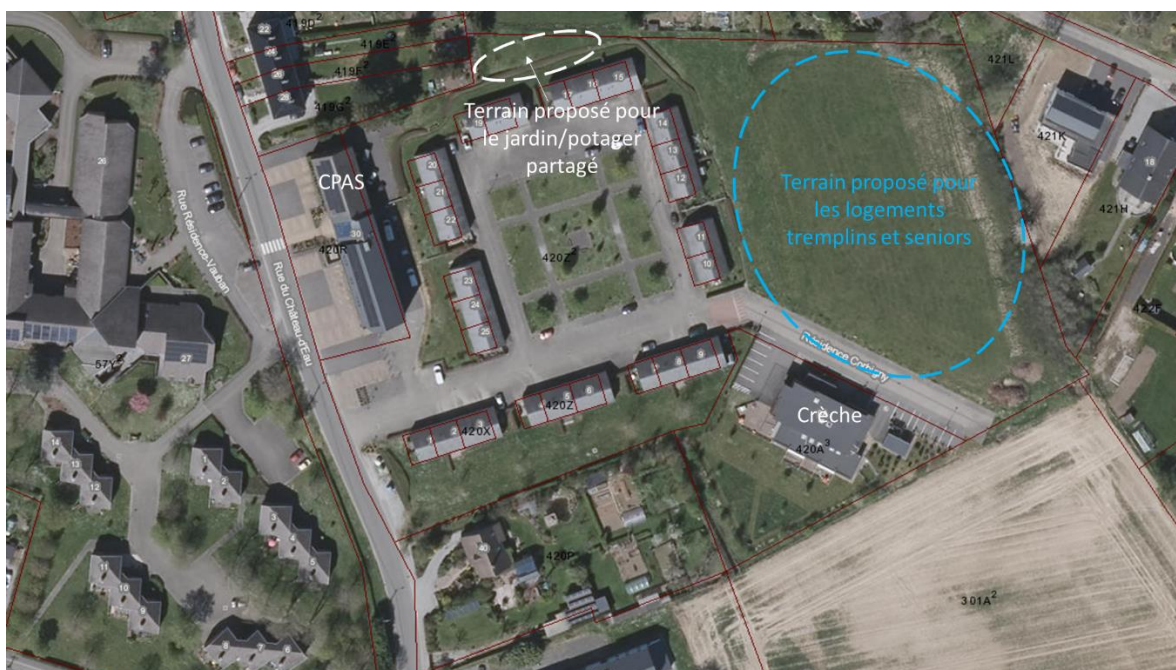
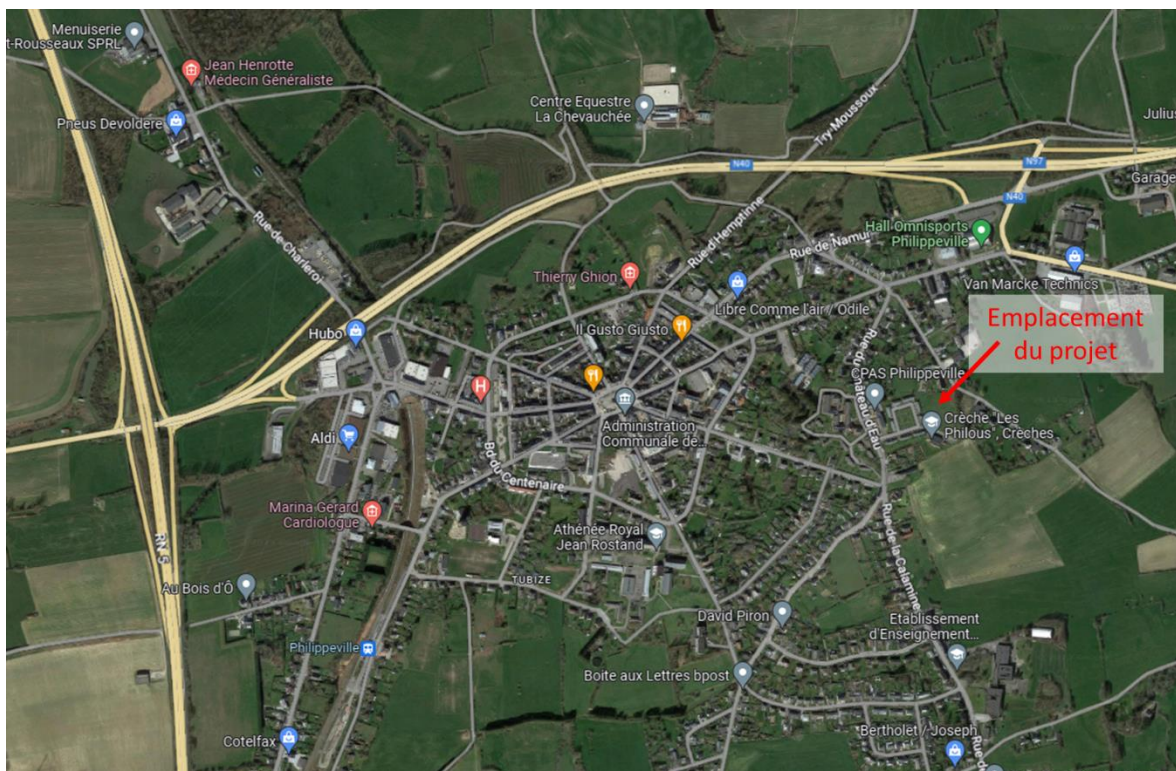
Le logement tremplin est destiné aux jeunes ménages. L'objectif principal étant de favoriser leur installation au sein de la commune et ultérieurement leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe de logement se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal. Les montants de ces ristournes peuvent varier selon les communes et certaines clauses supplémentaires peuvent être fixées par les autorités communales. Ce type de logement est souvent installés dans des communes ou villages connaissant une décroissance démographique et un vieillissement de sa population.

Une parcelle a été proposée par la commune afin de développer ce projet. Il s'agit du terrain situé derrière la résidence Corbigny, cadastré 420Z². A cet endroit, on retrouve de plus le CPAS et une crèche, deux services qui pourront être utiles aux futures résidents des logements tremplins.

De plus, en lien avec la fiche projet 2.2, des logements destinés aux seniors pourraient prendre place sur cette même parcelle, créant ainsi un ensemble de logements intergénérationnels. La fiche 2.3 prévoit de plus la création de jardins et potagers partagés sur la parcelle voisine, qui contribuera à la convivialité du quartier.

Ces nouvelles constructions devront s'insérer harmonieusement dans leur environnement bâti et non bâti. L'implantation, l'intégration au relief, les gabarits et les matériaux seront choisis de manière à assurer une continuité avec les bâtiments du quartier et à participer à la qualité de l'espace-rue. La concrétisation de ce type de logements dans le cas de nouvelles constructions est souvent plus facile lors de projets d'urbanisation (les anciens lotissements) car le promoteur privé peut en assurer une partie du financement.

Description du site dans son état actuel



Le terrain se situe à l'est de la ville de Philippeville, à environ 800 m par la route (10 minutes à pied) de la place d'Armes. Il est situé à l'arrière de la rue du Château d'Eau, dans la résidence Corbigny, en face de la crèche « les Philous ». A l'heure actuelle, ce terrain est uniquement composé d'une surface enherbée.





Reportage photos (DR(EA)²M)

Ce terrain appartenant au CPAS, il faudra préalablement une décision du CPAS pour octroyer des droits à la Commune sur ces terrains.

D'un point de vue juridique, un SOL (schéma d'orientation local) réalisé en 2000 couvre la zone. Celui-ci destine le périmètre en partie à de la zone d'espace vert, de la zone de recul, et de la zone de construction résidentielle. Le projet devra donc déroger à ce SOL.

A noter que la réalité de terrain déroge déjà à ce schéma puisque la construction de la voirie permettant de relier la résidence Corbigny à la rue de Merlemont est impossible au vu des constructions s'étant implantées le long de la rue de Merlemont.



Schéma d'Orientation Local (BEP)

2. Justification du projet

Comme dans de nombreuses communes wallonnes, l'augmentation des prix immobiliers rendent l'accès au logement de plus en plus difficile, et particulièrement pour les jeunes, qui cherchent souvent leur à acheter leur première maison avec un budget pouvant être plus faible. Cela à pour conséquence que les jeunes de la commune peuvent avoir du mal à rester habiter à Philippeville et migrent vers d'autres communes. Témoin de cette tendance, le processus de vieillissement est d'ailleurs très marqué à Philippeville, comme l'ont aussi signalé plusieurs habitants des villages.

Au vu des demandes de projets immobiliers privés qui ont lieu sur le territoire, ceux-ci, dont l'intérêt et l'impact doivent être à chaque fois validés, peuvent représenter une opportunité pour développer des partenariats public-privé via l'activation de charges d'urbanisme qui permettent le financement entre autres, de ce type de logements.

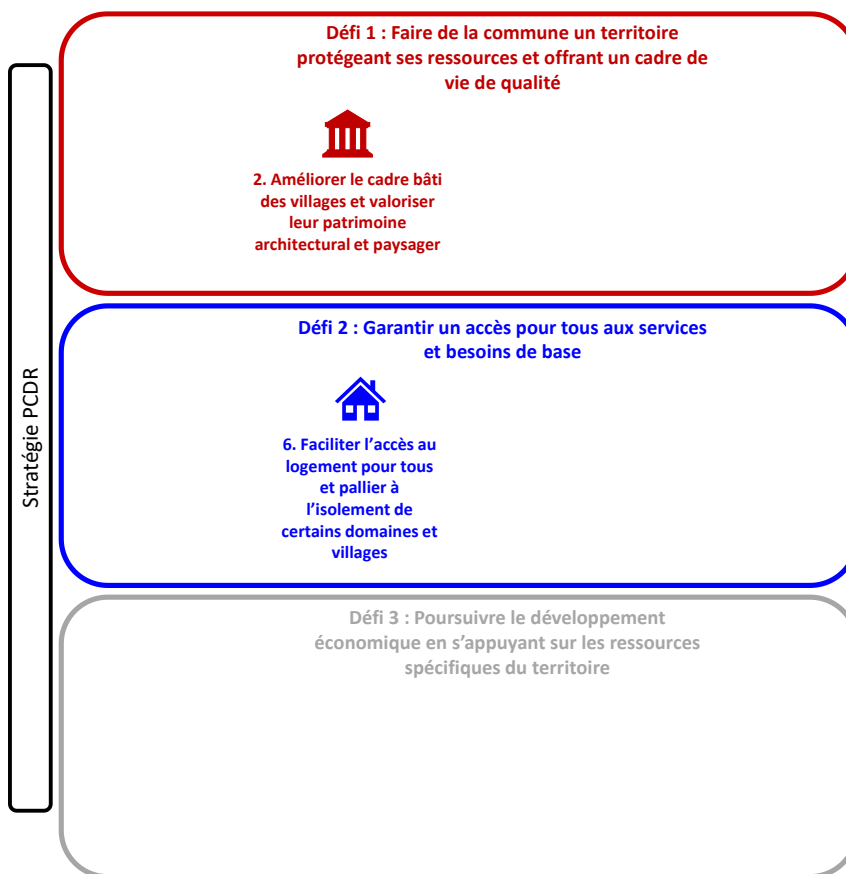
Les effets attendus sont :

- Augmentation de la diversité de l'offre en logements
- Réduction du vieillissement de la population
- Augmentation de la cohésion sociale
- Maintien d'une diversité sociale
- Soutien au pouvoir d'achat
- Rénovation du patrimoine

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 – Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Fiche 2.2 – Création de logements pour les séniors
- Fiche 3.12 – Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la diversité de l'offre en logements	X		X
Réduction du vieillissement de la population	X		
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Maintien d'une diversité sociale	X		
Soutien au pouvoir d'achat	X		X
Rénovation du patrimoine	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Résidence Corbigny
Périmètre d'intervention	Parcelle cadastrée 420 Z ²
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet vise la réalisation de ce type de logement soit dans des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux existants, soit au sein d'une infrastructure collective dans l'optique de mutualiser les équipements, soit au sein de nouveaux projets d'urbanisation dans une optique de diversité fonctionnelle</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Elément à étudier lors de la mise en œuvre de chaque projet</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise justement à diversifier l'offre en logement dans l'optique de maintenir et d'attirer sur le territoire les jeunes ménages actifs.</p>
Cadre légal	Le terrain est repris en ZACC au plan de secteur. Un SOL couvre la zone.
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Les propriétaires concernés
- Les promoteurs immobiliers concernés

Parties prenantes :

- La CLDR
- Le CPAS
- Le fond du Logement de Wallonie

Pistes de financement :

- Le Fonds du Logement de Wallonie
- Les promoteurs privés
- Les propriétaires privés
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
- La commune a défini une parcelle sur laquelle le projet peut prendre place

- État du dossier
Sans objet

- Programme des travaux
- **Phase 1** : Identification des opportunités réelles
- **Phase 2** : Détermination des aménagements en fonction des besoins

- **Phase 2** : Adjudication des travaux à réaliser
- **Phase 3** : Réalisation des travaux
- **Phase 4** : Suivi et entretien

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Achat des parcelles/bâtiments et/ou organisation du partenariat public/privé
 - **Démarche n°2** : Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°3** : Désignation du ou des auteurs de projets
 - **Démarche n°4** : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
 - **Démarche n°5** : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Etablissement d'un contrat avec et/ou entre les occupants
 - Etablissement de convention avec les propriétaires/promoteurs privés
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Mise en place de garanties locatives

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation/construction	1 logement réalisé par an en moyenne	Photos de l'inauguration

▪ **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diversité des logements	5% de logements tremplins pour tous nouveaux logements construits/rénovés sur la commune	Rapport annuel du service urbanisme

Création de logements pour les seniors

Fiche n°2.2
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description des aménagements proposés

L'objectif du projet consiste à activer des projets de construction de logements spécifiquement destinés aux personnes âgées en fonction des opportunités privées ou publiques qui se présenteraient sur le territoire. Ces logements doivent être adaptés aux seniors, c'est-à-dire en rez-de-chaussée, sans marche, permettant une circulation aisée et d'éviter les chutes, proche de services et de facilités, avec cuisine et salle de bain adaptées (douche extra plates avec siège intégré, meubles ergonomiques, etc.), et dont la largeur des couloirs est suffisante.

Une solution peut passer par des logements intergénérationnels. Le logement intergénérationnel est conçu pour accueillir simultanément des locataires jeunes et âgés compte tenu de leurs besoins, en facilitant les interrelations notamment en termes de services (présence, garde d'enfants, courses pour la personne âgée, etc.). Ce type de logement abrite donc simultanément deux unités de logement : l'un familial et l'autre adapté à une personne ou un couple âgé. Le logement intergénérationnel remplit donc plusieurs fonctions :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations.
- Assurer la diversité sociale
- Favoriser la cohésion sociale
- Retarder si pas éviter aux seniors la solution « maison de repos », chère pour la collectivité et souvent peu souhaitée par les personnes
- Faciliter la vie des jeunes ménages
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.
- Mutualiser le loyer et les charges

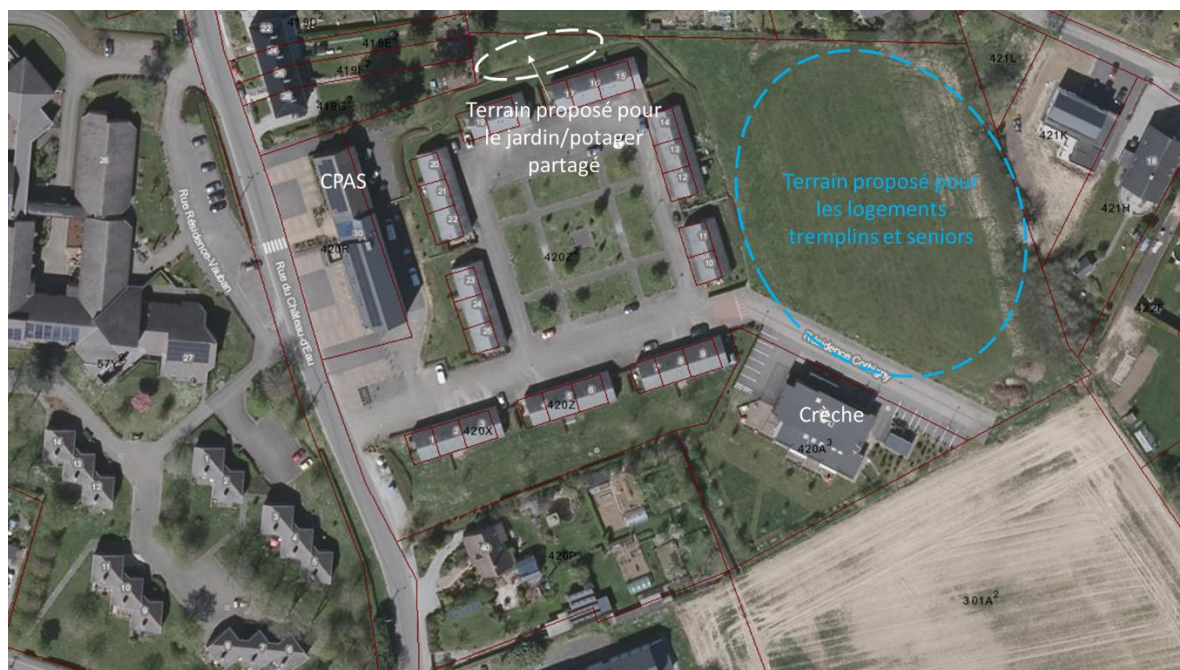
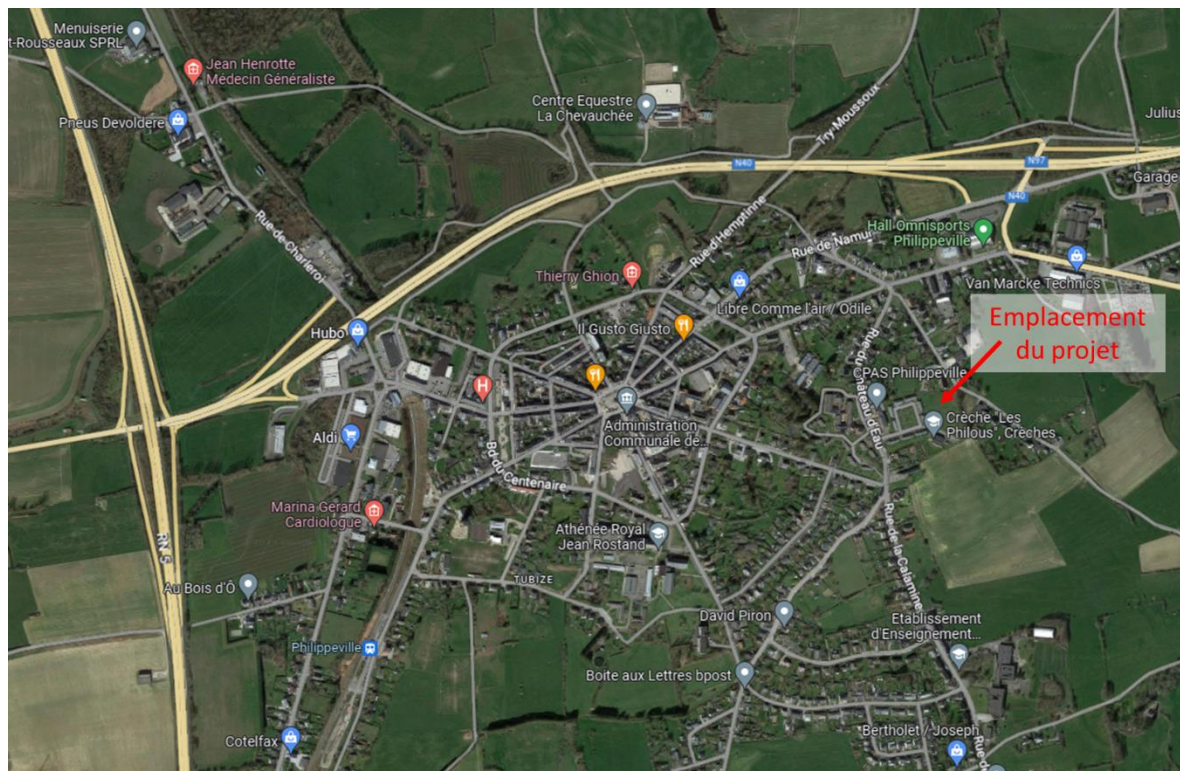
Une parcelle a été proposée par la commune afin de développer ce projet. Il s'agit du terrain situé derrière la résidence Corbigny, cadastré 420Z². A cet endroit, on retrouve de plus le CPAS et une crèche, deux services qui pourront être utiles aux futures résidents des logements tremplins.

De plus, en lien avec la fiche projet 2.1, des logements tremplins pourraient prendre place sur cette même parcelle, créant ainsi un ensemble de logements intergénérationnels. La fiche 2.3 prévoit de plus la création de jardins et potagers partagés sur la parcelle voisine, qui contribuera à la convivialité du quartier.

Ces nouvelles constructions devront s'insérer harmonieusement dans leur environnement bâti et non bâti. L'implantation, l'intégration au relief, les gabarits et les matériaux seront choisis de manière à assurer une continuité avec les bâtiments du quartier et à participer à la qualité de l'espace-rue. La concrétisation de ce type de logements dans le cas de nouvelles constructions est souvent plus facile

lors de projets d'urbanisation (les anciens lotissements) car le promoteur privé peut en assurer une partie du financement.

Description du site dans son état actuel



Le terrain se situe à l'est de la ville de Philippeville, à environ 800 m par la route (10 minutes à pied) de la place d'Armes. Il est situé à l'arrière de la rue du Château d'Eau, dans la résidence Corbigny, en face

de la crèche « les Philous ». A l'heure actuelle, ce terrain est uniquement composé d'une surface enherbée.





Reportage photos (DR(EA)²M)

Ce terrain appartenant au CPAS, il faudra préalablement une décision du CPAS pour octroyer des droits à la Commune sur ces terrains

D'un point de vue juridique, un SOL (schéma d'orientation local) réalisé en 2000 couvre la zone. Celui-ci destine le périmètre en partie à de la zone d'espace vert, de la zone de recul, et de la zone de construction résidentielle. Le projet devra donc déroger à ce SOL.

A noter que la réalité de terrain déroge déjà à ce schéma puisque la construction de la voirie permettant de relier la résidence Corbigny à la rue de Merlemont est impossible au vu des constructions s'étant implantées le long de la rue de Merlemont.



Schéma d'Orientation Local (BEP)

2. Justification du projet

Comme dans de nombreuses communes wallonnes, Philippeville connaît un vieillissement progressif de sa population, phénomène encore plus marqué dans la commune qu'à l'échelle de la région (âge moyen de 43,6 contre 41,8 ans en 2022).

Cette tendance entraîne un changement dans le besoin en logement de la commune (nécessité de logements plus petits et adaptés). En effet, sans ce type de logement adaptés, certains seniors peuvent arriver à la nécessité de déménager hors de leur village car il devient trop difficile pour eux d'y rester vivre.

Au vu des demandes de projets immobiliers privés qui ont lieu sur le territoire, ceux-ci, dont l'intérêt et l'impact doivent être à chaque fois validés, peuvent représenter une opportunité pour développer des partenariats public-privé via l'activation de charges d'urbanisme qui permettent le financement entre autres, de ce type de logements.

Les effets attendus sont :

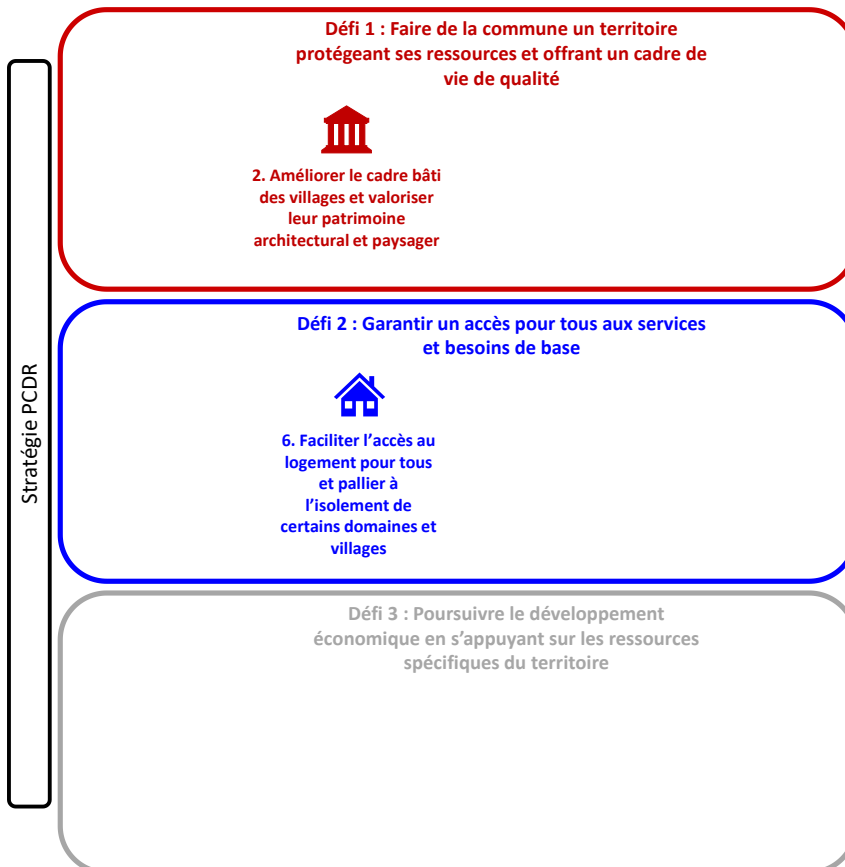
- Augmentation de la diversité de l'offre en logements
- Augmentation de la cohésion sociale
- Maintien d'une diversité sociale
- Soutien au pouvoir d'achat
- Rénovation du patrimoine

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.3 – Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti

- Fiche 2.1 – Création de logements tremplins pour les jeunes
- Fiche 3.12 – Mise en place d’actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la diversité de l'offre en logements	X		X
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Maintien d'une diversité sociale	X		
Soutien au pouvoir d'achat	X		X
Rénovation du patrimoine	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Résidence Corbigny
Périmètre d'intervention	Parcelle cadastrée 420 Z ²
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet vise la réalisation de ce type de logement soit dans des projets de restauration de bâtiments patrimoniaux existants, soit au sein d'une infrastructure collective dans l'optique de mutualiser les équipements, soit au sein de nouveaux projets d'urbanisation dans une optique de diversité fonctionnelle</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Élément à étudier lors de la mise en œuvre de chaque projet</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Le projet vise justement à diversifier l'offre en logement dans l'optique de maintenir et d'attirer sur le territoire les jeunes ménages actifs.</p>
Cadre légal	Le terrain est repris en ZACC au plan de secteur. Un SOL couvre la zone.
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale
- Les propriétaires concernés
- Les promoteurs immobiliers concernés

Parties prenantes :

- La CLDR
- Le CPAS
- Le fond du Logement de Wallonie

Pistes de financement :

- Le Fonds du Logement de Wallonie
- Les promoteurs privés
- Les propriétaires privés
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Aucun projet précis n'est à ce stade identifié mais plusieurs opportunités existent réellement

- État du dossier
 - Sans objet

- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Identification des opportunités réelles
 - **Phase 2** : Détermination des aménagements en fonction des besoins
 - **Phase 2** : Adjudication des travaux à réaliser
 - **Phase 3** : Réalisation des travaux
 - **Phase 4** : Suivi et entretien

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Achat des parcelles/bâtiments et/ou organisation du partenariat public/privé
 - **Démarche n°2** : Ouverture marché public en vue de la désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°3** : Désignation du ou des auteurs de projets
 - **Démarche n°4** : Ouverture marché public de travaux – élaboration d'un cahier des clauses techniques particulières
 - **Démarche n°5** : Adjudication d'un entrepreneur pour la réalisation des travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Etablissement d'un contrat avec et/ou entre les occupants
 - Etablissement de convention avec les propriétaires/promoteurs privés
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
 - Mise en place de garanties locatives

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation/construction	1 logement réalisé par an en moyenne	Photos de l'inauguration

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diversité des logements	5% de logements destinés aux seniors pour tous nouveaux logements construits/rénovés sur la commune	Rapport annuel du service urbanisme

Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)

Fiche n°2.3
Priorité : lot 2

1. Description du projet

L'objectif du projet est l'aménagement de jardins/potagers partagés à proximité du centre-ville de Philippeville et accessible à tous.

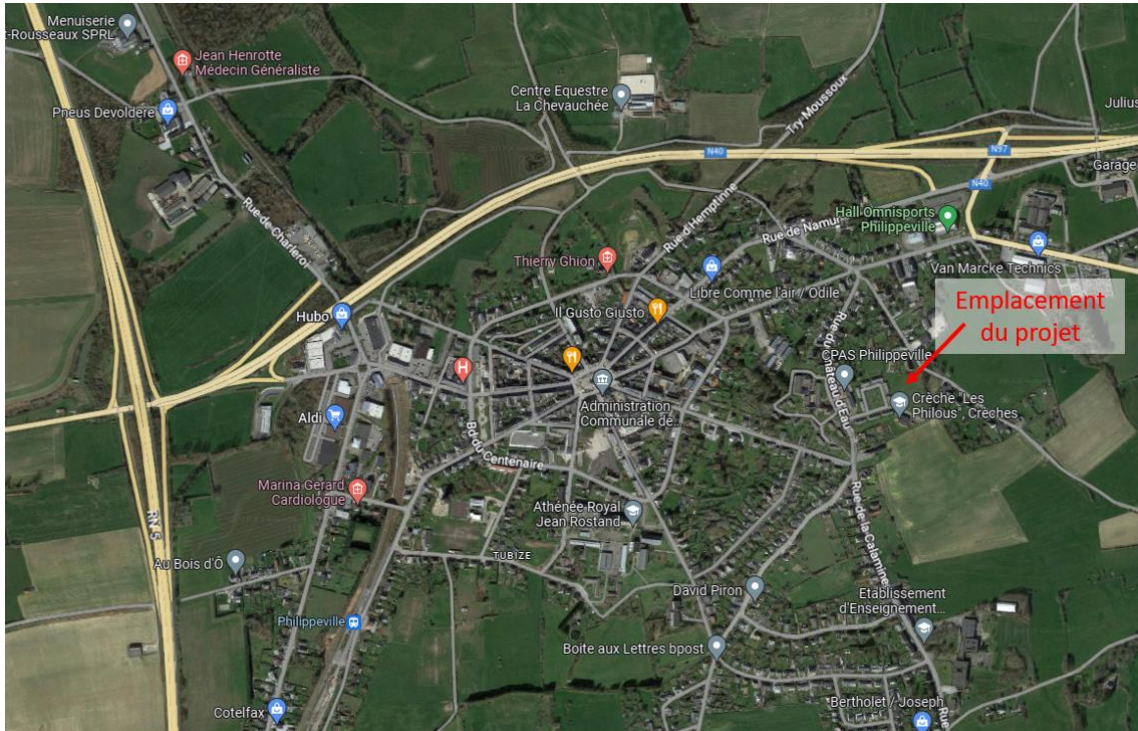
Le jardin partagé, tiers-lieu à ciel ouvert, est un lieu conçu, construit et cultivé par une collectivité qui souhaite y participer. Il présente une dimension tant écologique que sociale, car d'une part il constitue une oasis de verdure pour les habitants du quartier et, d'autre part, il fédère différents types d'usagers portés par le même esprit de partager cet espace de terre et ses fruits. Le jardin partagé est un projet de quartier ouvert au grand public, pour jardiner mais pas seulement. Tout un chacun est invité à y flâner, se promener, se rencontrer, se retrouver, partager un moment de détente.

Pour être convivial, ce jardin partagé doit être équipé d'un minimum de matériel et mobilier. Il aura notamment besoin de matériel de jardinage mais aussi de mobilier d'extérieur robuste (des idées concrètes sont présentées un peu plus loin), de sorte que des événements et animations puissent y prendre place (repas de quartier, spectacles, trocs de plantes...).

Autre condition de son succès : l'auto-gestion citoyenne. Cette fiche-projet permet de dessiner le cadre général du projet, et propose le terrain pour sa création et quelques idées d'aménagement. Elle permettra aussi, en temps voulu, d'activer des fonds nécessaires à sa création. En revanche, la concrétisation du projet passera bien évidemment par la création du groupe porteur du projet, qui fixera alors les objectifs qu'il souhaite poursuivre via le potager collectif (s'ouvrir au quartier, favoriser la cohésion sociale, favoriser la biodiversité, sensibiliser au jardinage écologique, à l'alimentation saine, au compostage, favoriser la responsabilisation citoyenne, l'auto-gestion, la participation, la rencontre entre habitants du quartier)...

Description du site proposé

La parcelle envisagée pour le projet est un terrain propriété du CPAS, localisé dans la résidence Corbigny, à environ 800 m (10' à pied) à l'est du centre-ville de Philippeville.



Initialement, il était envisagé d'utiliser un petit triangle de terre de 2 ares situés à l'arrière des bâtiments de la résidence (au nord). Mais celle-ci a déjà été plantée d'arbres (fruitiers ?) et laisse peu d'opportunités au vu de son étroitesse.



Par ailleurs, pour augmenter les chances de fréquentation et de réussite du projet, il paraît plus judicieux que le jardin soit intégré dans un lieu de vie, ou un lieu de passage. Nous souhaiterions donc proposer un projet plus global, où le jardin s'intégrerait directement aux projets de construction de logements tremplins et de logements senior, objets des Fiches-Projets 2.1. et 2.2.

L'idée serait donc de profiter de la création de logements tremplins pour les jeunes ménages et de logements senior, pour créer un nouveau quartier exemplaire en termes de mixité intergénérationnelle mais aussi de transition écologique. Un nouveau quartier vert, vivant et convivial.

La description du site dans son état actuel est faite dans les fiches-projets relatives aux logements tremplin et senior.

Inspiration



Description des aménagements proposés

Les aménagements paysagers et de jardin pourraient être effectués au moment de la mise en œuvre des projets de logements. Les investissements suivants seront à prévoir :

1. Soutien d'un animateur permanent

En début de projet, il pourrait être pertinent de pouvoir compter sur un animateur permanent pour constituer le projet avec un groupe de citoyens volontaires et /ou futurs résidents du site.

2. Quelques aménagements paysagers « de départ » :

- Sentiers légers et passages adaptés à une mobilité réduite ;
- Quelques premières plantations d'arbres, dont des arbres fruitiers ;

3. Des jardinières

- Certaines parcelles de type potager (environ 0,8 m x 1,6 m) individuelles et collectives pourront être créées directement au sol ;
- Des bacs surélevés, à proximité des sentiers et maisons, permettront l'accès aux plantations pour les personnes à mobilité réduite ;



4. La cabane à outils et ses outils

- Matériel de base de jardinage : pelles, bêches, tuteurs, sacs de graines ;
- Tondeuse ;
- Abri en bois s'intégrant bien dans l'environnement vert, récupération eau de pluie ;

- 5. La serre
- 6. Des composts

- Déjà présents ;
- Récupération de palettes pour les structurer ;
- Outil pédagogique pour les écoles ;

7. Des bancs/tables-bancs et tonnelles pour les petits évènements

Lieu de détente, d'échanges, de transmissions de savoirs (ateliers de jardinage ou autres envies de la collectivité)



8. Grilles/panneaux d'affichage





Figure 1 : Proposition d'aménagement du projet intégré jardin partagé / logements intergénérationnels

Ce terrain appartenant au CPAS, il faudra préalablement une décision du CPAS pour octroyer des droits à la Commune sur ces terrains.

D'un point de vue juridique, un SOL (schéma d'orientation local) réalisé en 2000 couvre la zone. Celui-ci destine le périmètre en partie à de la zone d'espace vert, de la zone de recul, et de la zone de construction résidentielle. Le projet devra donc déroger à ce SOL.

A noter que la réalité de terrain déroge déjà à ce schéma puisque la construction de la voirie permettant de relier la résidence Corbigny à la rue de Merlemont est impossible au vu des constructions s'étant implantées le long de la rue de Merlemont.



Schéma d'Orientation Local (BEP)

2. Justification du projet

La mise en place de jardins et de potagers partagés est une demande des habitants du centre de Philippeville afin de renforcer la cohésion sociale et les liens entre riverains. De plus, ils permettent de répondre à des besoins en fournissant des aliments aux personnes s'impliquant dans le projet.

Les effets attendus sont :

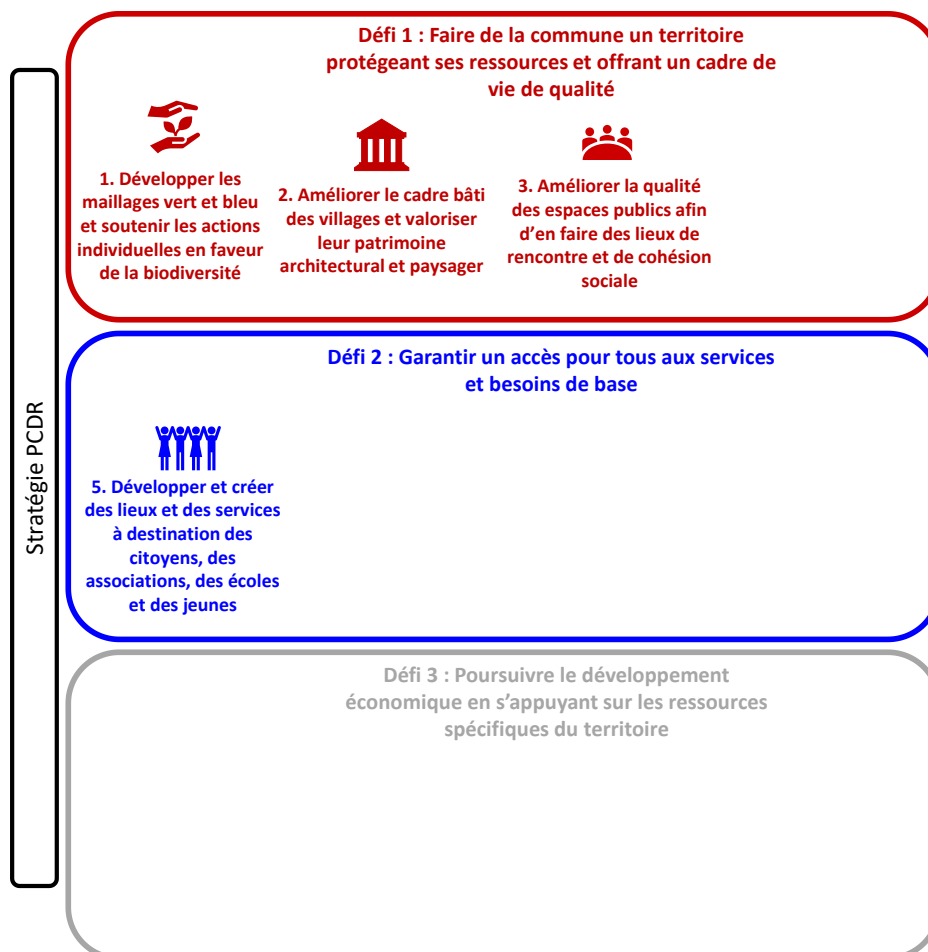
- Augmentation de la cohésion sociale
- Amélioration du maillage écologique
- Sensibilisation de la population
- Diversification de l'économie locale
- Dynamiser le quartier
- Education des riverains

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité

- Fiche 2.1 : Création de logements Tremplin pour les jeunes
- Fiche 2.2 : Création de logements pour les seniors
- Fiche 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Fiche 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la cohésion sociale	X		
Amélioration du maillage écologique		X	
Sensibilisation de la population	X		
Diversification de l'économie locale	X		X
Dynamiser le quartier	X		
Education des riverains	X	X	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Résidence Corbigny
Périmètre d'intervention	Parcelle cadastrée 420 Z ²
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Les aménagements sont en lien avec d'autres fonctions de telle manière à soutenir une dynamique globale de développement des villages et des quartiers.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les aménagements prévus sont du petit mobilier urbain et des plantations dont le choix sera fait en fonction de leur intégration visuelle au sein du quartier.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Le site sélectionné l'a été pour favoriser une mixité sociale et l'intergénéralité.</p>
Cadre légal	Le terrain est repris en ZACC au plan de secteur. Un SOL couvre la zone.
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- La CLDR
- Les riverains
- Le CPAS

Pistes de financement :

- Les promoteurs privés
- Les propriétaires privés
- Le SPW – Développement Rural
- La commune

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - La commune a défini une parcelle sur laquelle le projet peut prendre place

- État du dossier
 - Sans objet

- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Achat du matériel
 - **Phase 2** : Pose des installations
 - **Phase 3** : plantations
 - **Phase 4** : inaugurations
 - **Phase 5** : entretien annuel

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : Demande de devis auprès de fournisseurs
 - **Démarche n°2** : Sélection du mobiliers et des outils
 - **Démarche n°3** : Choix des types de plantations

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Choix de matériaux durables dans le temps
 - Entretien des sites

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux réalisés	1 potagers partagé réalisé	PV de réception provisoire
Travaux réalisés	1 verger partagé réalisé	PV de réception provisoire

▪ **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Satisfaction des utilisateurs	80% des personnes interrogées	Enquête de satisfaction auprès des riverains
Utilisation du site	25 personnes minimum utilisant l'espace une journée d'été	Comptages

Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication

Fiche n°2.4
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Communiquer sur les bienfaits de la participation citoyenne

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a créé un guide décrivant la participation et ses différents niveaux¹. D'après ce guide, pour que la participation puisse avoir une place, il faut que les décideurs locaux y soient sensibilisés. L'administration communale et les décideurs locaux pourraient suivre un cours introductif sur la participation citoyenne et ses différents niveaux. L'UVCW propose des formations (Figure 1) et des rediffusions de webinaires sur le thème de la participation citoyenne.

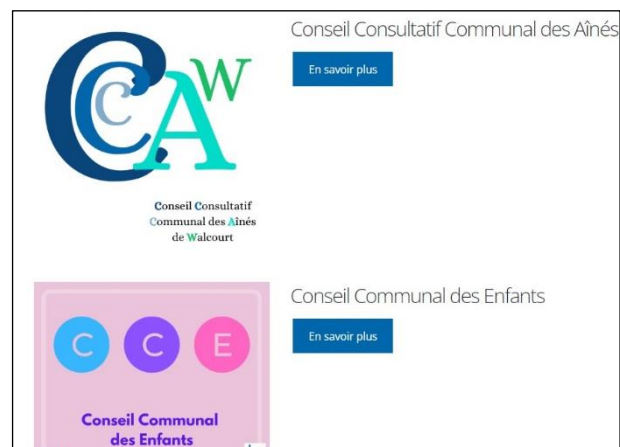


The screenshot shows a digital catalog interface. At the top, there are several category buttons: 'Aînés', 'Communication', 'Développement local', 'Efficacité personnelle', 'Energie', 'Participation citoyenne', and 'Stratégie/Management'. The main content area features a course titled 'La participation citoyenne : réflexion et méthodologie pour construire efficacement ses projets'. Below the title, a short description reads: 'Cette formation vous familiarisera à la participation citoyenne, à ses caractéristiques, ses atouts et ses limites. Vous y apprendrez à choisir'. To the right of the course, there are details: 'Formation payante', 'Module de base', and '2 jours'.

Figure 1 : Extrait du catalogue de formations que propose l'UVCW.

Communiquer sur les démarches participatives existantes

Philippeville dispose de divers outils centrés sur la participation citoyenne. Cependant, aucun n'est promu sur le site internet de la commune. Le CCCA² et la CLDR³ devraient être explicités sur le site (Figure 2) : raison d'être, actions menées, modalités d'inscriptions, lien vers le potentiel canal de communication utilisé, etc. Il en est de même pour le PCS⁴, très actif sur Facebook et menant de nombreux projets et actions à caractère participatif. Il y a pourtant peu d'information sur le site internet communal.



The screenshot shows two sections from a website. The top section is for the 'Conseil Consultatif Communal des Aînés' (CCCA), featuring a large 'CAW' logo and a blue 'En savoir plus' button. The bottom section is for the 'Conseil Communal des Enfants' (CCE), featuring a logo with three colored circles (C, C, E) and a blue 'En savoir plus' button.

Figure 2 : Extrait de l'onglet « Participation citoyenne » du site internet de la commune de Walcourt.

¹ UVCW, *Démocratie participative – recueil de fiches-outils pour les décideurs locaux*, 2018.

² Conseil Consultatif Communal des Aînés

³ Commission Locale de Développement Rural

⁴ Plan de Cohésion Sociale

Le PCS organise d'ailleurs depuis plusieurs années l'appel à projets « Mon quartier mon village bouge », qui octroie un niveau de participation assez élevé aux citoyens. Il faut mettre en valeur cet appel à projets récurrent, porte ouverte à une démarche participative de concertation et de coproduction.

Cette initiative pourrait être davantage soutenue par la création de comités de quartiers (Figure 3). Ces comités seraient épaulés par un agent de la commune et leur objectif serait de rassembler des citoyens désireux de réaliser des petits projets dans leur village.



Figure 3 : Extrait de la page Facebook du comité de quartier de Bomel.



Figure 4 : Extrait de l'affiche du Budget participatif 2022 de Gerpinnes (FRW).

De plus, l'opération provinciale de budget participatif a permis à un projet philippevillainois de voir le jour. Ce projet devrait aussi se retrouver sur le site de la commune. D'ailleurs, Philippeville pourrait davantage exploiter cet outil qu'est le budget participatif (Figure 4).

Il faut donc optimiser le site internet de la commune. Cette vitrine de la vie philippevillainoise devrait être une référence en la matière. Le site devrait refléter la dynamique locale existante grâce à des articles complets, adaptés et attractifs. Cela encouragerait l'implication citoyenne et révélerait la motivation existante des habitants à améliorer leur cadre de vie. Un outil performant pourrait de plus être ajouté au site internet afin de faciliter les démarches et d'optimiser la réservation et l'occupation des salles.

Relancer et/ou promouvoir des outils de participation ayant existé

Pendant plusieurs années, Philippeville a bénéficié du travail des membres de la Commission agricole, laquelle n'est plus en activité. La commune a la volonté de la relancer. Des informations pourraient être fournies sur le site de la commune. Les projets réalisés grâce à la Commission agricole pourraient être mis en avant, ainsi que les bénéfices de faire partie d'une telle commission.

Philippeville va recevoir la subvention BiodiverCité, c'est l'occasion de présenter les actions réalisées dans le premier PCDN⁵ (Figure 5). Il faut aussi inciter les citoyens à s'impliquer dans les opportunités de projets qu'offre la subvention.



Figure 5 : Extrait de l'onglet « Nature et Biodiversité » du site communal d'Ecaussinnes, où le PCDN est présenté.

Créer une CCATM

La commune ne dispose pas de CCATM⁶. Cette commission peut remettre son avis sur des demandes de permis d'urbanisme, des révisions de plan de secteur, etc. Les CCATM sont donc une opportunité

⁵ Plan Communal de Développement de la Nature, aujourd'hui repris dans la subvention BiodiverCité

⁶ Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

pour les communes de construire des programmes mieux adaptés au vécu de leurs habitants. La création d'une CCATM pour Philippeville serait une réelle plus-value.

Développer la publicité de l'administration

Tout citoyen a le droit de prendre connaissance de tout document administratif. Philippeville pourrait aller plus loin que ce qui est imposé dans le CDLD⁷. La commune pourrait prendre le parti de la transparence et publier intégralement ses règlements et ordonnances sur le site de la commune, de façon claire.

Développer la publicité du Conseil Communal

Conformément au CDLD, l'ordre du jour de chaque conseil communal est rendu public. La participation pourrait être accentuée grâce à une diffusion en direct et en ligne des conseils communaux (Figure 6). Aussi, le droit d'interpellation du collège pourrait être expliqué sur le site internet (Figure 7).



Figure 6 : Exemple de plateforme utilisée pour la diffusion du Conseil communal (Youtube, commune d'Écaussinnes).



Figure 7 : Extrait de l'onglet « Participation citoyenne » du site de Walcourt.

Publier le bulletin communal en ligne

En addition au site internet qui devrait être optimisé et à la page Facebook très active de Philippeville, la publication en ligne du bulletin communal serait bénéfique (Figure 8). Cela serait un témoignage supplémentaire de l'activité communale.

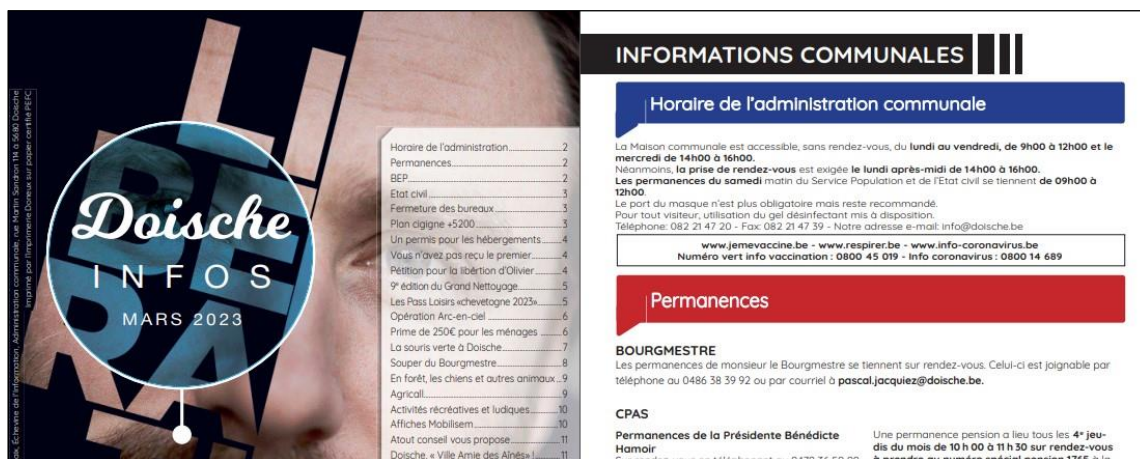


Figure 8 : Extrait du dernier bulletin communal de Doische, disponible en consultation en ligne.

Organiser des réunions d'information annuelles du Collège communal

⁷ Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Il serait intéressant de mettre en place des réunions d'information menées par le Collège communal dans divers endroits de la commune. L'objectif serait de présenter, à plusieurs regroupements de villages, les actualités qui les touchent (projets réalisés, en cours et à venir).

Installer des valves d'affichage extérieur de qualité

Les panneaux d'affichage qui existent sont vieux et mal exploités. Investir dans des valves de qualité qui feraient la publicité des activités locales motiverait davantage les citoyens à y participer. Nous proposons que des valves visibles, ayant du cachet et protégées des intempéries (disposant d'une vitre) soient installées (Figure 9 et Figure 10). Elles seraient exploitées au bénéfice des activités locales d'une part et des informations plus administratives d'autre part. Ces valves pourraient être complétées par des bancs publics. Ceux-ci seraient un attrait supplémentaire pour les valves (Figure 11 et Figure 12).

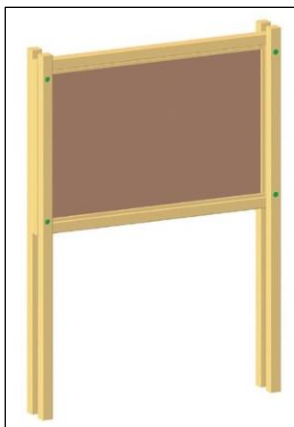


Figure 9 : Panneau 92x92 cm vendu par Contact Forestier SPRL (contactforestier.be).



Figure 10 : Vitrine murale en bois 65x80 cm vendue par ABC Equipements Collectivités (abc-collectivites.com).



Figure 11 : Panneau d'affichage en bois avec bancs vendu par Emrodis (emrodis.com).



Figure 12 : Panneau d'affichage avec banc intégré vendu par Scierie Blondy (scierie-blondy.com)

Synthèse des outils proposés

- Former les autorités communales à l'incorporation de la démocratie participative dans les processus décisionnels.
- Optimiser le site internet communal en créant un espace dédié à la participation citoyenne, les groupements citoyens existants et les projets qui en découlent / ont découlé.
- Créer des comités de quartiers, épaulés par un agent communal.
- Exploiter le budget participatif.
- Relancer la Commission agricole.
- Créer une CCATM, ce qui sera obligatoire lorsque la commune disposera d'un SDC et d'un GCU.
- Publier intégralement les règlements et ordonnances communaux.
- Diffuser en direct et en ligne les Conseils communaux.
- Rappeler et expliquer le droit d'interpellation sur le site communal (dans l'espace dédié à la participation et/ou dans l'espace dédié au Conseil communal).
- Publier le bulletin communal en ligne.
- Organiser des réunions d'information annuelles du Collège communal par regroupement de villages pour partager avec les citoyens les projets en cours ou à venir qui les touchent.
- Remplacer les panneaux d'affichage existants et optimiser leur utilisation.

2. Justification du projet

Les habitants ressentent un certain manque d'investissement général dans la dynamique locale. Le manque de bénévoles et de relève dans certains comités et le manque d'intérêt pour certains événements mettent en danger la pérennité de ces actions et activités locales. Les citoyens reconnaissent qu'il y a de nombreux groupes leur permettant de s'impliquer dans la vie communale, mais ces groupes sont soit peu actifs, soit tapis dans l'ombre.

C'est pourquoi il faut travailler sur une optimisation de la communication communale sur les groupes citoyens améliorant Philippeville par leurs projets et actions. La commune doit montrer son soutien en leur offrant une visibilité de qualité. La commune doit aussi pousser la population à saisir les opportunités de participation citoyenne grâce à une information claire et transparente.

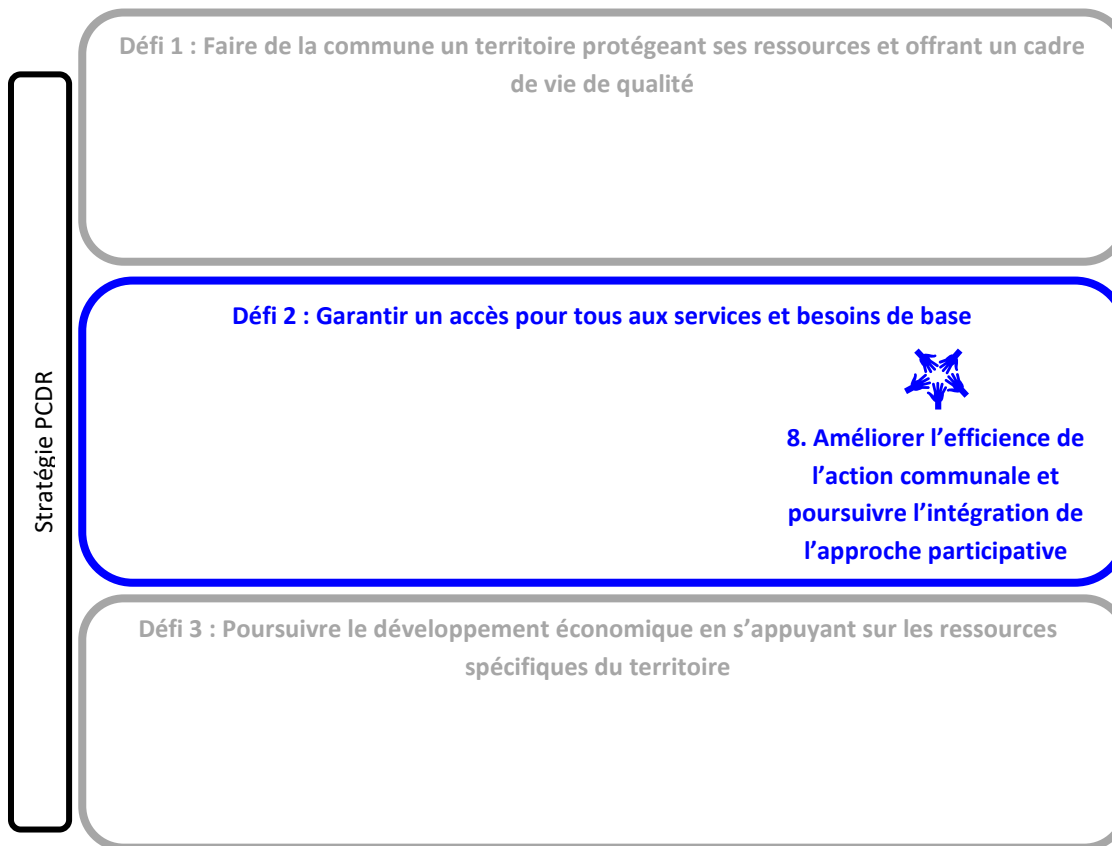
Les effets attendus sont :

- Amélioration de la communication entre la commune et la population
- Accroissement de l'implication citoyenne dans les activités locales
- Accroissement de la démocratie participative dans les prises de décisions communales
- Renforcement du sentiment d'appartenance à sa commune

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 Création de jardins potagers partagés
- Fiche 2.5 Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Fiche 2.7 Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Fiche 3.4 Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Fiche 3.11 Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.13 Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la communication entre la commune et la population	x		
Accroissement de l'implication citoyenne dans les activités locales	x		x
Accroissement de la démocratie participative dans les prises de décisions communales	x		
Renforcement du sentiment d'appartenance à sa commune	x		

5. Localisation et statut

Sans objet pour la plupart des outils, mis à part le remplacement des panneaux d'affichage (voir tableau suivant).

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Remplacement des panneaux d'affichage communal Commune de Philippeville
Périmètre d'intervention	Toute la commune ; centres de villages
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration architecturale et paysagère Élément à étudier lors de la mise en œuvre</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale La promotion des activités locales via la dynamisation des valves devrait améliorer l'implication citoyenne et revitaliser les centres de villages</p>
Cadre légal	/
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Administration communale
- Citoyens

Parties prenantes :

- Administration communale
- UVCW
- Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (CRECCIDE)
- Professionnel de la communication (pour compléter le site et le rendre attractif et pratique)

Pistes de financement :

- Budget participatif
- Fonds propres

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Certaines actions ne sont pas liées entre elles et peuvent être réalisées indépendamment
 - Il est préférable de réaliser les actions de communication et de publicité en premier
- État du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Détermination de l'ordre de réalisation des actions
 - **Phase 2** : Si nécessaire, choix du professionnel de la communication
 - **Phase 3** : Réalisation des actions
 - **Phase 4** : Suivi et mise à jour des mesures mises en place

- Démarches administratives à réaliser
 - Choix des actions à réaliser
 - Organisation de la formation des décideurs locaux
 - Potentiellement, choix du professionnel chargé de mettre à jour le site internet
 - Lancement des appels à projet potentiels
 - Création des commissions citoyennes potentielles
 - Appui des commissions existantes

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - La mise à jour régulière des sites de communication de la commune est primordiale. Le site communal doit devenir une référence pour les citoyens. Il faut donc une interface attractive et des informations complètes et à jour. Pour ce faire, le travail doit être clairement assigné à l'un des services communaux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Attrait pour la participation citoyenne chez les citoyens	Augmentation du nombre d'inscriptions dans les commissions	Registres de membres
Attrait pour la participation citoyenne chez les décideurs locaux	Augmentation des opportunités d'implication des citoyens	Inventaire du nombre de démarches participatives organisées avant et après le projet

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de visites sur les sites de communication de la commune	Augmentation	Données du site internet de la commune
Augmentation de la participation citoyenne	Augmentation du nombre de membre dans les commissions (non éphémère)	Registres des membres sur plusieurs années

Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication

Fiche n°2.4
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Communiquer sur les bienfaits de la participation citoyenne

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a créé un guide décrivant la participation et ses différents niveaux¹. D'après ce guide, pour que la participation puisse avoir une place, il faut que les décideurs locaux y soient sensibilisés. L'administration communale et les décideurs locaux pourraient suivre un cours introductif sur la participation citoyenne et ses différents niveaux. L'UVCW propose des formations (Figure 1) et des rediffusions de webinaires sur le thème de la participation citoyenne.

La participation citoyenne : réflexion et méthodologie pour construire efficacement ses projets

Cette formation vous familiarisera à la participation citoyenne, à ses caractéristiques, ses atouts et ses limites. Vous y apprendrez à choisir

Formation payante
Module de base
2 jours

Figure 1 : Extrait du catalogue de formations que propose l'UVCW.

Communiquer sur les démarches participatives existantes

Philippeville dispose de divers outils centrés sur la participation citoyenne. Cependant, aucun n'est promu sur le site internet de la commune. Le CCCA² et la CLDR³ devraient être explicités sur le site (Figure 2) : raison d'être, actions menées, modalités d'inscriptions, lien vers le potentiel canal de communication utilisé, etc. Il en est de même pour le PCS⁴, très actif sur Facebook et menant de nombreux projets et actions à caractère participatif. Il y a pourtant peu d'information sur le site internet communal.

Conseil Consultatif Communal des Aînés
En savoir plus

Conseil Communal des Enfants
En savoir plus

Figure 2 : Extrait de l'onglet « Participation citoyenne » du site internet de la commune de Walcourt.

¹ UVCW, *Démocratie participative – recueil de fiches-outils pour les décideurs locaux*, 2018.

² Conseil Consultatif Communal des Aînés

³ Commission Locale de Développement Rural

⁴ Plan de Cohésion Sociale

Le PCS organise d'ailleurs depuis plusieurs années l'appel à projets « Mon quartier mon village bouge », qui octroie un niveau de participation assez élevé aux citoyens. Il faut mettre en valeur cet appel à projets récurrent, porte ouverte à une démarche participative de concertation et de coproduction.

Cette initiative pourrait être davantage soutenue par la création de comités de quartiers (Figure 3). Ces comités seraient épaulés par un agent de la commune et leur objectif serait de rassembler des citoyens désirant réaliser des petits projets dans leur village.



Figure 3 : Extrait de la page Facebook du comité de quartier de Bomel.



Figure 4 : Extrait de l'affiche du Budget participatif 2022 de Gerpinnes (FRW).

De plus, l'opération provinciale de budget participatif a permis à un projet philippevillainois de voir le jour. Ce projet devrait aussi se retrouver sur le site de la commune. D'ailleurs, Philippeville pourrait davantage exploiter cet outil qu'est le budget participatif (Figure 4).

Il faut donc optimiser le site internet de la commune. Cette vitrine de la vie philippevillainoise devrait être une référence en la matière. Le site devrait refléter la dynamique locale existante grâce à des articles complets, adaptés et attractifs. Cela encouragerait l'implication citoyenne et révélerait la motivation existante des habitants à améliorer leur cadre de vie.

Relancer et/ou promouvoir des outils de participation ayant existé

Pendant plusieurs années, Philippeville a bénéficié du travail des membres de la Commission agricole, laquelle n'est plus en activité. La commune a la volonté de la relancer. Des informations pourraient être fournies sur le site de la commune. Les projets réalisés grâce à la Commission agricole pourraient être mis en avant, ainsi que les bénéfices de faire partie d'une telle commission.

Philippeville va recevoir la subvention BiodiverCité, c'est l'occasion de présenter les actions réalisées dans le premier PCDN⁵ (Figure 5). Il faut aussi inciter les citoyens à s'impliquer dans les opportunités de projets qu'offre la subvention.



Figure 5 : Extrait de l'onglet « Nature et Biodiversité » du site communal d'Écaussinnes, où le PCDN est présenté.

Créer une CCATM

La commune ne dispose pas de CCATM⁶. Cette commission peut remettre son avis sur des demandes de permis d'urbanisme, des révisions de plan de secteur, etc. Les CCATM sont donc une opportunité pour les communes de construire des programmes mieux adaptés au vécu de leurs habitants. La création d'une CCATM pour Philippeville serait une réelle plus-value.

⁵ Plan Communal de Développement de la Nature, aujourd'hui repris dans la subvention BiodiverCité

⁶ Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

Développer la publicité de l'administration

Tout citoyen a le droit de prendre connaissance de tout document administratif. Philippeville pourrait aller plus loin que ce qui est imposé dans le CDLD⁷. La commune pourrait prendre le parti de la transparence et publier intégralement ses règlements et ordonnances sur le site de la commune, de façon claire.

Développer la publicité du Conseil Communal

Conformément au CDLD, l'ordre du jour de chaque conseil communal est rendu public. La participation pourrait être accentuée grâce à une diffusion en direct et en ligne des conseils communaux (Figure 6). Aussi, le droit d'interpellation du collègue pourrait être expliqué sur le site internet (Figure 7).



Figure 6 : Exemple de plateforme utilisée pour la diffusion du Conseil communal (Youtube, commune d'Écaussinnes).



Figure 7 : Extrait de l'onglet « Participation citoyenne » du site de Walcourt.

Publier le bulletin communal en ligne

En addition au site internet qui devrait être optimisé et à la page Facebook très active de Philippeville, la publication en ligne du bulletin communal serait bénéfique (Figure 8). Cela serait un témoignage supplémentaire de l'activité communale.

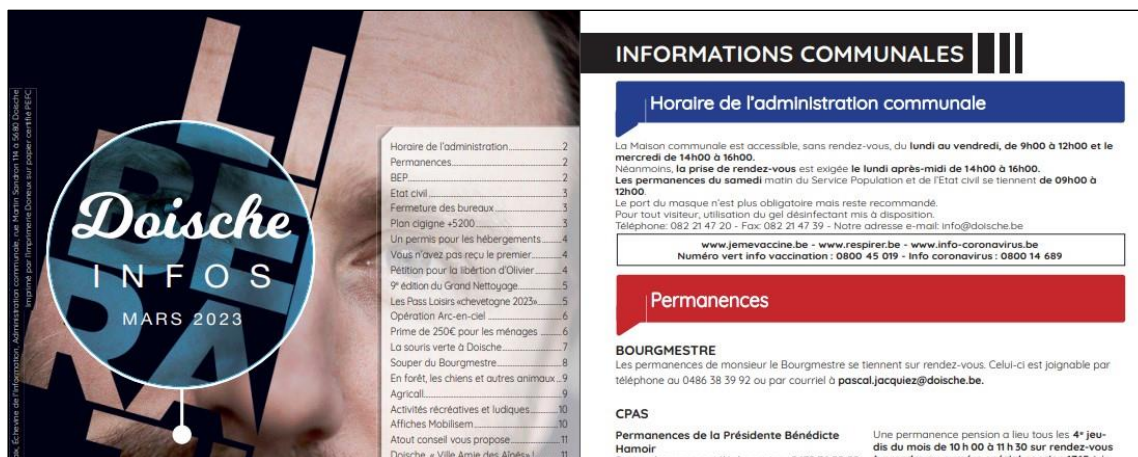


Figure 8 : Extrait du dernier bulletin communal de Doische, disponible en consultation en ligne.

Organiser des réunions d'information annuelles du Collège communal

Il serait intéressant de mettre en place des réunions d'information menées par le Collège communal dans divers endroits de la commune. L'objectif serait de présenter, à plusieurs regroupements de villages, les actualités qui les touchent (projets réalisés, en cours et à venir).

⁷ Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Installer des valves d'affichage extérieur de qualité

Les panneaux d'affichage qui existent sont vieux et mal exploités. Investir dans des valves de qualité qui feraient la publicité des activités locales motiverait davantage les citoyens à y participer. Nous proposons que des valves visibles, ayant du cachet et protégées des intempéries (disposant d'une vitre) soient installées (Figure 9 et Figure 10). Elles seraient exploitées au bénéfice des activités locales d'une part et des informations plus administratives d'autre part. Ces valves pourraient être complétées par des bancs publics. Ceux-ci seraient un attrait supplémentaire pour les valves (Figure 11 et Figure 12).

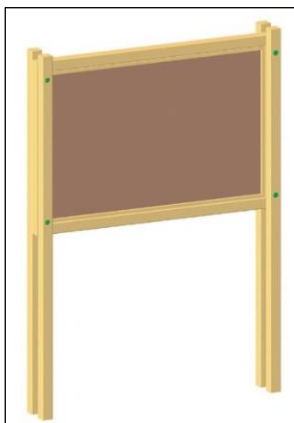


Figure 9 : Panneau 92x92 cm vendu par Contact Forestier SPRL (contactforestier.be).



Figure 10 : Vitrine murale en bois 65x80 cm vendue par ABC Equipements Collectivités (abc-collectivites.com).



Figure 11 : Panneau d'affichage en bois avec bancs vendu par Emrodis (emrodis.com).



Figure 12 : Panneau d'affichage avec banc intégré vendu par Scierie Blondy (scierie-blondy.com)

Synthèse des outils proposés

- Former les autorités communales à l'incorporation de la démocratie participative dans les processus décisionnels.
- Optimiser le site internet communal en créant un espace dédié à la participation citoyenne, les groupements citoyens existants et les projets qui en découlent / ont découlé.
- Créer des comités de quartiers, épaulés par un agent communal.
- Exploiter le budget participatif.
- Relancer la Commission agricole.
- Créer une CCATM, ce qui sera obligatoire lorsque la commune disposera d'un SDC et d'un GCU.
- Publier intégralement les règlements et ordonnances communaux.
- Diffuser en direct et en ligne les Conseils communaux.
- Rappeler et expliquer le droit d'interpellation sur le site communal (dans l'espace dédié à la participation et/ou dans l'espace dédié au Conseil communal).
- Publier le bulletin communal en ligne.
- Organiser des réunions d'information annuelles du Collège communal par regroupement de villages pour partager avec les citoyens les projets en cours ou à venir qui les touchent.
- Remplacer les panneaux d'affichage existants et optimiser leur utilisation.

2. Justification du projet

Les habitants ressentent un certain manque d'investissement général dans la dynamique locale. Le manque de bénévoles et de relève dans certains comités et le manque d'intérêt pour certains événements mettent en danger la pérennité de ces actions et activités locales. Les citoyens reconnaissent qu'il y a de nombreux groupes leur permettant de s'impliquer dans la vie communale, mais ces groupes sont soit peu actifs, soit tapis dans l'ombre.

C'est pourquoi il faut travailler sur une optimisation de la communication communale sur les groupes citoyens améliorant Philippeville par leurs projets et actions. La commune doit montrer son soutien en leur offrant une visibilité de qualité. La commune doit aussi pousser la population à saisir les opportunités de participation citoyenne grâce à une information claire et transparente.

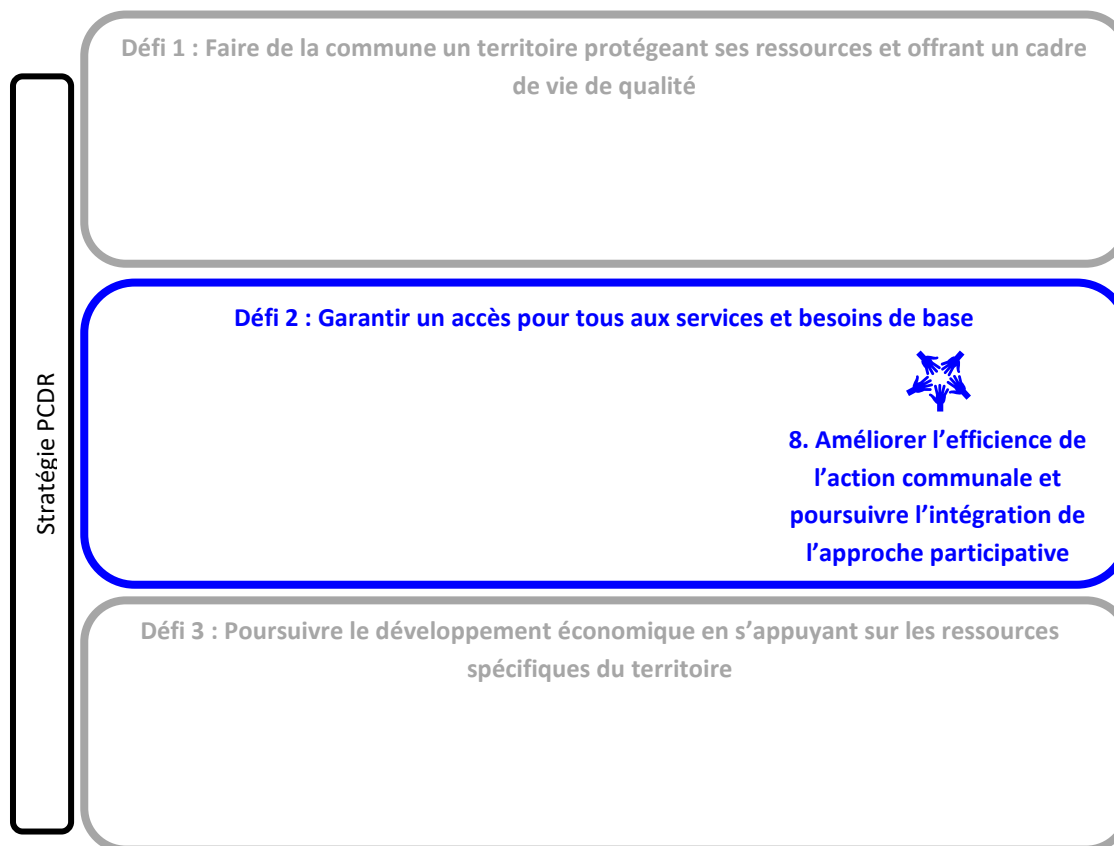
Les effets attendus sont :

- Amélioration de la communication entre la commune et la population
- Accroissement de l'implication citoyenne dans les activités locales
- Accroissement de la démocratie participative dans les prises de décisions communales
- Renforcement du sentiment d'appartenance à sa commune

Lien avec d'autres fiches-projets :

- Fiche 2.3 Création de jardins potagers partagés
- Fiche 2.5 Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Fiche 2.7 Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Fiche 3.4 Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Fiche 3.11 Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.13 Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la communication entre la commune et la population	x		
Accroissement de l'implication citoyenne dans les activités locales	x		x
Accroissement de la démocratie participative dans les prises de décisions communales	x		
Renforcement du sentiment d'appartenance à sa commune	x		

5. Localisation et statut

Sans objet pour la plupart des outils, mis à part le remplacement des panneaux d'affichage (voir tableau suivant).

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Remplacement des panneaux d'affichage communal Commune de Philippeville
Périmètre d'intervention	Toute la commune ; centres de villages
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration architecturale et paysagère Élément à étudier lors de la mise en œuvre</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale La promotion des activités locales via la dynamisation des valves devrait améliorer l'implication citoyenne et revitaliser les centres de villages</p>
Cadre légal	/
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- Administration communale
- Citoyens

Parties prenantes :

- Administration communale
- UVCW
- Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie (CRECCIDE)
- Professionnel de la communication (pour compléter le site et le rendre attractif et pratique)

Pistes de financement :

- Budget participatif
- Fonds propres

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Certaines actions ne sont pas liées entre elles et peuvent être réalisées indépendamment
 - Il est préférable de réaliser les actions de communication et de publicité en premier
- État du dossier
Sans objet
- Programme des travaux
 - **Phase 1** : Détermination de l'ordre de réalisation des actions
 - **Phase 2** : Si nécessaire, choix du professionnel de la communication
 - **Phase 3** : Réalisation des actions
 - **Phase 4** : Suivi et mise à jour des mesures mises en place

- Démarches administratives à réaliser
 - Choix des actions à réaliser
 - Organisation de la formation des décideurs locaux
 - Potentiellement, choix du professionnel chargé de mettre à jour le site internet
 - Lancement des appels à projet potentiels
 - Création des commissions citoyennes potentielles
 - Appui des commissions existantes

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - La mise à jour régulière des sites de communication de la commune est primordiale. Le site communal doit devenir une référence pour les citoyens. Il faut donc une interface attractive et des informations complètes et à jour. Pour ce faire, le travail doit être clairement assigné à l'un des services communaux.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Attrait pour la participation citoyenne chez les citoyens	Augmentation du nombre d'inscriptions dans les commissions	Registres de membres
Attrait pour la participation citoyenne chez les décideurs locaux	Augmentation des opportunités d'implication des citoyens	Inventaire du nombre de démarches participatives organisées avant et après le projet

- **Indicateurs de résultat** (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de visites sur les sites de communication de la commune	Augmentation	Données du site internet de la commune
Augmentation de la participation citoyenne	Augmentation du nombre de membre dans les commissions (non éphémère)	Registres des membres sur plusieurs années

Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité

Fiche n°2.5
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

Le village de Fagnolle possède un caractère et un patrimoine important, avec ses maisons calcaires des XVIIIe et XIXe siècle, ainsi que l'ancien château. Il faisait d'ailleurs partie de l'association regroupant les Plus Beaux Villages de Wallonie jusqu'en 2020.

La place de Fagnolle, délimitée par les rues du Quairiat et Culot d'en Bas, possède déjà plusieurs aménagements de convivialité. On y retrouve en effet des poubelles, des panneaux indicatifs, des bancs publics et des tables de pique-nique. De l'autre côté de la rue du Quairiat, on retrouve un terrain de football, et un tracé de terrain de balle pelote est présent sur la place, témoignant de la vie active et conviviale dans le village. Une plaine de jeux était autrefois présente mais a été démontée.

Bien qu'une partie de la place soit minéralisée (voiries et terrains de balle pelote), de la végétation est également présente sur cette place, où les bancs publics et la plaine de jeux ont été placés (zone engazonnée et haie au sud de la rue du Quairiat).

Quelques places de parking sont de plus présente au niveau de la zone centrale, mais du stationnement non organisé se réalise devant les habitations privées entourant la place et autour du terrain de balle pelote.





Reportage photos (Photo : DR(EA)²M)



Terrain de foot au nord de la place (Google Street View)

De manière générale, bien que plusieurs aménagements y soient déjà présents, la place manque de convivialité au vu de la grande zone minéralisée en son centre, non délimitée des voiries, ce qui en diminue le sentiment de sécurité et de convivialité.

Une bâtisse abandonnée se situe de plus rue Culot d'en Bas, au sud de la place. Son état de dégradation est très important et pose des problèmes de sécurité. Les autorités communales ont dès lors pris la décision de faire démolir ce bâtiment.



Bâtisse abandonnée (Photo DR(EA)²M)

Enfin, un élément du petit patrimoine est situé à quelques mètres de la place. Il s'agit de la chapelle située rue du Calvaire. Sa rénovation fait partie d'une fiche projet spécifique (projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti).



Chapelle (Photo DR(EA)²M)



Place de Fagnolle (Orthophoto 2022)

Description des aménagements proposés

Le projet vise le réaménagement de l'espace public de Fagnolle, et tout particulièrement du terrain de foot situé au nord de la place, en un espace vert, convivial et multifonctionnel. Cet aménagement permettra d'agrandir la place et les aménagements déjà existant et de développer ainsi un véritable cœur de village pour les habitants de Fagnolle.

Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont décrits ci-après.



Village de Fagnolle (WalOnMap)

Mise en valeur générale de l'espace

Afin de créer un espace de rencontre convivial, les abords du terrain de foot seront réaménagés en un espace polyvalent accessible à tous. Le terrain de foot sera conservé et intégré. Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriés (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

L'aménagement de cet espace permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.



Exemple de matériaux et ambiance champêtre à créer

Création d'un espace vert et polyvalent

Le projet propose la création d'un espace polyvalent, de détente et de rencontre et végétalisé. Des îlots de verdure pourront être placés, ainsi que du mobilier urbain.

Une partie du site pourra également être aménagée à la manière d'un petit parc où la végétation sera importante et participera au caractère champêtre du village. À cet endroit, du mobilier urbain pourra être prévu afin d'offrir une zone de détente, ainsi qu'une petite plaine de jeux entourée de végétation. Les goals de foot actuellement présents seront conservés.



Exemples d'aménagement d'espace de détente végétalisé

Mobilité

La rue du Quairiat séparant ce nouvel espace de la place déjà présente, il sera important de sécuriser les traversées entre ces deux espaces. Cette portion de voirie sera donc aménagée en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

- 1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;

2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;

3° La vitesse est limitée à 20 km/h ;

4°

a) Le stationnement est interdit sauf :

- aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
- aux endroits où un signal routier l'autorise ;



b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sortie des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.

Végétation

Afin d'apporter un caractère champêtre à la place, diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés. Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.

De plus, une haie de 160 m sera plantée au nord du site.



Végétalisation de type bucolique :
Graminées (légèreté et transparence)



Végétalisation de type bucolique : Arbres en cépée (rappel verger, transparence)



Végétalisation de type bucolique :
Massifs fleuris monospécifique (facilité d'entretien)

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus :



2. Justification du projet

Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. A Jamiolle, bien que plusieurs aménagements soient déjà présents, la qualité de l'espace public a tendance à se dégrader au cours des années. Les espaces publics devraient pourtant être des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Les effets attendus sont :

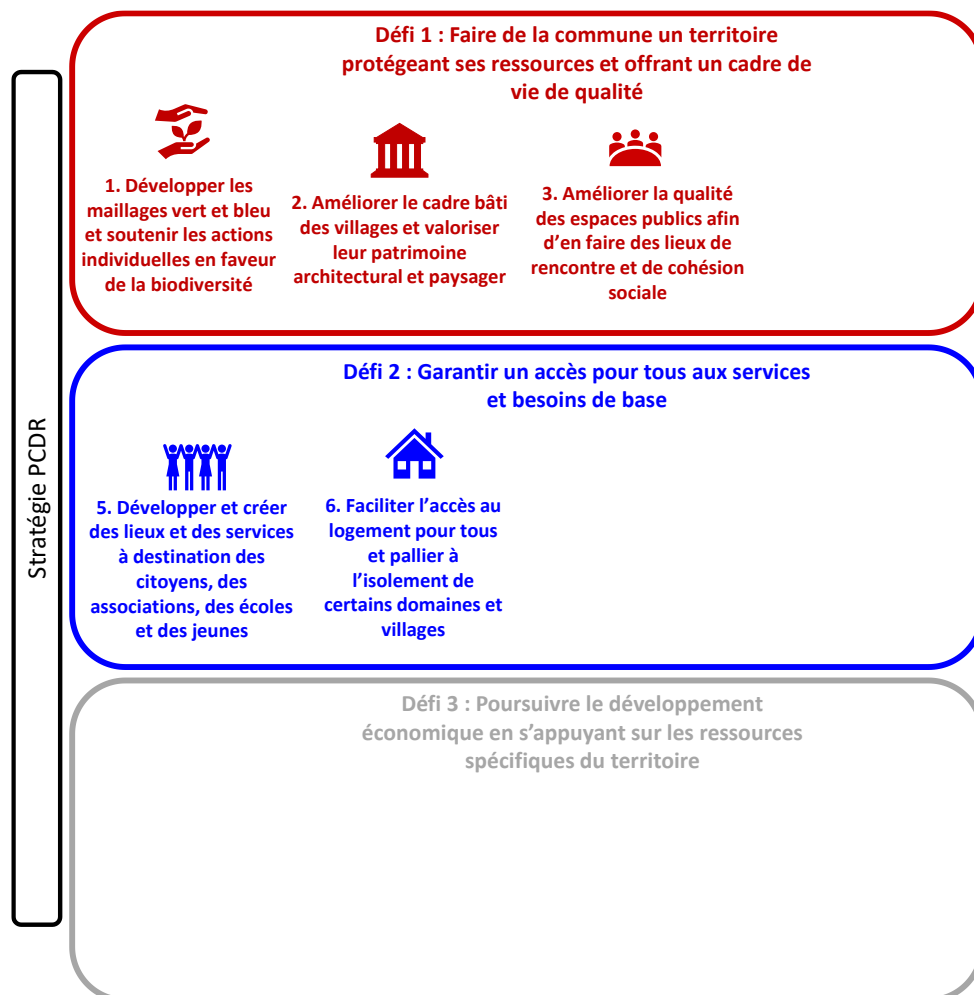
- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité

- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place De Fagnolle Rue du Quairiat 5600 Fagnolle - Philippeville Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site englobe l'ancien terrain de foot situé au nord de la rue di Quairiat
Intégration du projet dans son environnement direct	Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Fagnolle, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci. Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.

	Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural, dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> • Habitant de Fagnolle en CLDR • Réunion d'information et de consultation • Groupes de travail thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Les riverains 	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Philippeville

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Manque de verdurisation
- Maitrise foncière par la commune
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

- État du dossier

Des propositions ont été émises par la CLDR.

- Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place de Fagnolle dans une optique durable ;
- la création d'un espace polyvalent et verdurisé.

- Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Démarche n°2** : recherche de subsides
- **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
- Concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale

Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité

Fiche n°2.6
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

A l'heure actuelle, la place des Marronniers se présente comme un espace entièrement minéralisé, peu accueillant et peu sécurisant.

Celle-ci est entourée de 4 rues : la rue des Chavées au sud, la rue du Moulin de Romedenne à l'ouest, la rue de la Poste au nord, et la rue du Monument à l'est. Aucun espace de parking n'est recensé sur la place, mais les véhicules ont tendance à se garer sur les larges trottoirs qui la bordent. Un parking privé est cependant présent à l'est, adjacent à l'Atelier des Marronniers (restaurant). La place est entourée par quelques maisons privées. On y retrouve également une exploitation agricole au sud et un électricien au sud-est. Le bâtiment à l'entrée de la rue de la Poste abrite le Cercle Saint-Joseph qui est en cours de rénovation. A terme, cet espace reprendra son rôle de maison de village, offrant aux habitants de nouveaux locaux et une salle de spectacle. Des activités sont déjà organisées par le Cercle pour financer le projet, notamment des soupers et des brocantes.

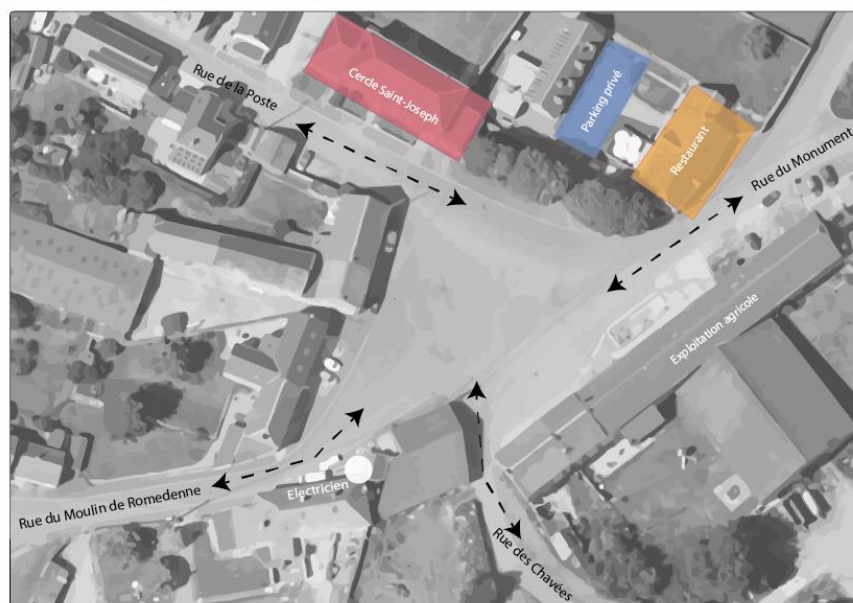


Figure 1 : Schéma de la situation existante sur la place des Marronniers



Figure 2 : Vue de la place depuis sa pointe est
(Source : Google Street View, 2022)



Figure 3 : Vue de la place depuis sa pointe ouest (Source :
Google Street View, 2022)



Figure 4 : Exploitation agricole (Source : Google Street View, 2022)



Figure 5 : Cercle Saint-Joseph (Source : Les Amis du Cercle Saint-Joseph, 2022, Candidature au budget participatif : Imaginons la Province de demain, province de Namur)

La place des Marronniers est actuellement très minéralisée. Seules quelques arbres se trouvent au nord-est, près du restaurant. De même le mobilier urbain (ex. bancs) y est absent, ce qui rend l'espace peu convivial et peu attractif. Le site est utilisé essentiellement comme lieu de circulation automobile. Pourtant, cet espace est central dans le village de Romedenne et accueille des activités qui dynamisent la vie du village (brocantes, marchés, fête de la brouette, ...).

De manière générale, cette place présente peu d'identité et manque de réels espaces de convivialité et de rencontre qualitatifs. Le stationnement des voitures sur les trottoirs peut également gêner la progression des autres usagers, rendant le partage de l'espace confus et peut sécurisant. Il en va de même pour la circulation des véhicules qui peut être conflictuelle (traversée de la place, demi-tours, ...). Il est donc primordial de valoriser cette place en cœur de village, de la sécuriser, d'y promouvoir une mobilité douce, d'intégrer des espaces de rencontre, et de réorganiser le stationnement de manière à mieux délimiter les espaces dédiés à chaque utilisateur.

Description des aménagements proposés

Le projet consiste à réaménager de manière **conviviale et intégrée** l'espace public du village de Romedenne. Cet espace de convivialité devra de plus être **sécurisé, facilement accessibles**, ouverts à tous.tes (**intergénérationnalité**), et **verdorisé** (plantations, zones vertes, aménagement en faveur de la biodiversité, etc.).

Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont succinctement décrits ci-après.

Mise en valeur générale de l'espace

Afin de créer une véritable place de village, l'ensemble de la zone sera unifié par l'homogénéisation des matériaux. Les aménagements seront pensés pour laisser une large place à la mobilité douce, selon le concept d'espace partagé. Une zone de convivialité et de rencontre sera également créée et s'étendra sur une grande partie de la place.

Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriée (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

La réorganisation des espaces et des accès permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.

Réorganisation du stationnement

Actuellement, aucune zone de stationnement n'est clairement définie sur la place, ce qui rend la répartition de l'espace entre utilisateurs confuse et potentiellement conflictuelle. Le projet vise donc une réorganisation des zones de stationnement afin de les rendre plus facilement identifiables. Elles pourront par exemple être identifiées par un changement de revêtement, par une modification de la teinte, etc.

De manière générale, le stationnement sera placé en périphérie du nouvel espace de rencontre central, tout en garantissant un accès aisé aux PMR.

Etant donné que la place des Marronniers fût victime d'inondations durant l'été 2021¹, il serait intéressant d'envisager des matériaux drainants comme revêtement des places de stationnement (pavements à larges joints, pavements perméables, dalles alvéolées, enherbées, ...). Parallèlement, afin d'apporter une réponse au défi lié à l'électrification du parc de véhicule, le projet envisagera la possibilité de placer des bornes de rechargement (vélos et automobiles).



Figure 6: Système alvéolaire pour gazon et pavés à joints ouverts (Source : Bruxelles Environnement, 2019, Guide du Bâtiment Durable : Revêtements Perméables)



Figure 7: Pavements à larges joints (Source : MichaelGaida, 2019, Guide du Bâtiment Durable : Revêtements Perméables)



Figure 8: Aménagement écologique d'un parking (Source : Ibram Nobels, 2019, Guide du Bâtiment Durable : Revêtements Perméables)

Mobilité douce / sécurisation

Comme signalé ci-dessus, une large partie de la zone sera aménagée selon le concept d'espace partagé. Dans cet espace, les usagers faibles sont prioritaires ou égaux aux automobiles, et ne sont pas cantonnés à des espaces définis. De plus, la vitesse de circulation est lente (généralement 20km/h) et la signalisation est limitée au minimum. L'ensemble est réalisé de plain-pied avec peu de différenciation de niveau et de matériau, même si certains éléments peuvent être placés afin de mieux délimiter les espaces (filets, modification de teinte et de matériau, etc.).

La sécurisation des déplacements modes doux devra également permettre aux usagers de rejoindre facilement les rues voisines. Enfin, les aménagements seront adaptés aux déplacements des PMR (éléments podotactiles, élévations franchissables en chaise roulante, ...).

¹ Walonmap, 2022, Cartographie des zones inondées – juillet 2021

Création d'un espace convivial : espace central polyvalent

Le projet propose la création d'un espace de convivialité s'étendant depuis l'ouest de la place jusqu'à son centre. En effet, cette configuration offre aux riverains un espace polyvalent de taille importante, sans pour autant gêner le trafic routier principal ou l'entrée du parking situé au nord-est de la place. Des dispositifs surélevés seront placés de part et d'autre de l'espace polyvalent afin de le sécuriser. Toutefois, ils devront permettre un accès aisé aux bâtiments situés à l'ouest de la place. Ces dispositifs surélevés seront démontables ou déplaçables afin de permettre un accès facile à la place lors de l'organisation de festivités locales (brocantes, marchés, fête de la brouette, etc.). L'espace de convivialité s'étendra jusqu'aux maisons situées à l'ouest du périmètre. Un changement de revêtement au sol pourra cependant être envisagé devant ces dernières afin de les détacher de l'espace polyvalent.

Afin de répondre à l'objectif de convivialité, l'espace de rencontre proposera des équipements légers (tables, bancs, etc.) permettant aux habitants et promeneurs de s'arrêter, se reposer et de partager des moments de convivialité. Des boîtes à livres, panneaux didactiques, fourches à vélo, etc. peuvent également être prévus afin de contribuer à cette convivialité. Tous ces équipements seront déplaçables, ce qui permettra aux habitants de s'approprier pleinement le lieu. L'espace sera également végétalisé. Une partie sera engazonnée et des plantations viendront égayer les lieux. Les marronniers au nord du périmètre constituant des éléments importants de la place, les équipements publics de l'espace convivial pourraient être agencés de manière à les mettre en valeur. Les bancs peuvent par exemple être tournés vers ces arbres afin de pouvoir les admirer plus facilement.

A noter que le projet devra prendre en compte la présence de l'exploitation agricole au sud. En effet, il devra respecter un certain rayon de courbure afin de ne pas gêner les manœuvres des engins agricoles du domaine.



Figure 9 : Exemples d'aménagement d'espace de détente végétalisé

Végétalisation

Diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés au sein du projet dans le but de renforcer son caractère champêtre. Afin de ne pas gêner les différentes activités ayant lieu sur la place (marchés, brocantes et autres fêtes), ces plantations prendront la forme de bac de verdure pouvant être déplacés lors des événements.

Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.



Figure 12 : Végétalisation de type bucolique – Graminées (légèreté et transparence)



Figure 10 : Végétalisation de type bucolique – Arbres en cépée (rappel verger, transparence)



Figure 11 : Végétalisation de type bucolique – Massifs fleuris monospécifiques (facilité d'entretien)

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrites :



2. Justification du projet

Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. C'est le cas à Romedenne où l'espace public possède une qualité assez faible. Les espaces

publics devraient pourtant être des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

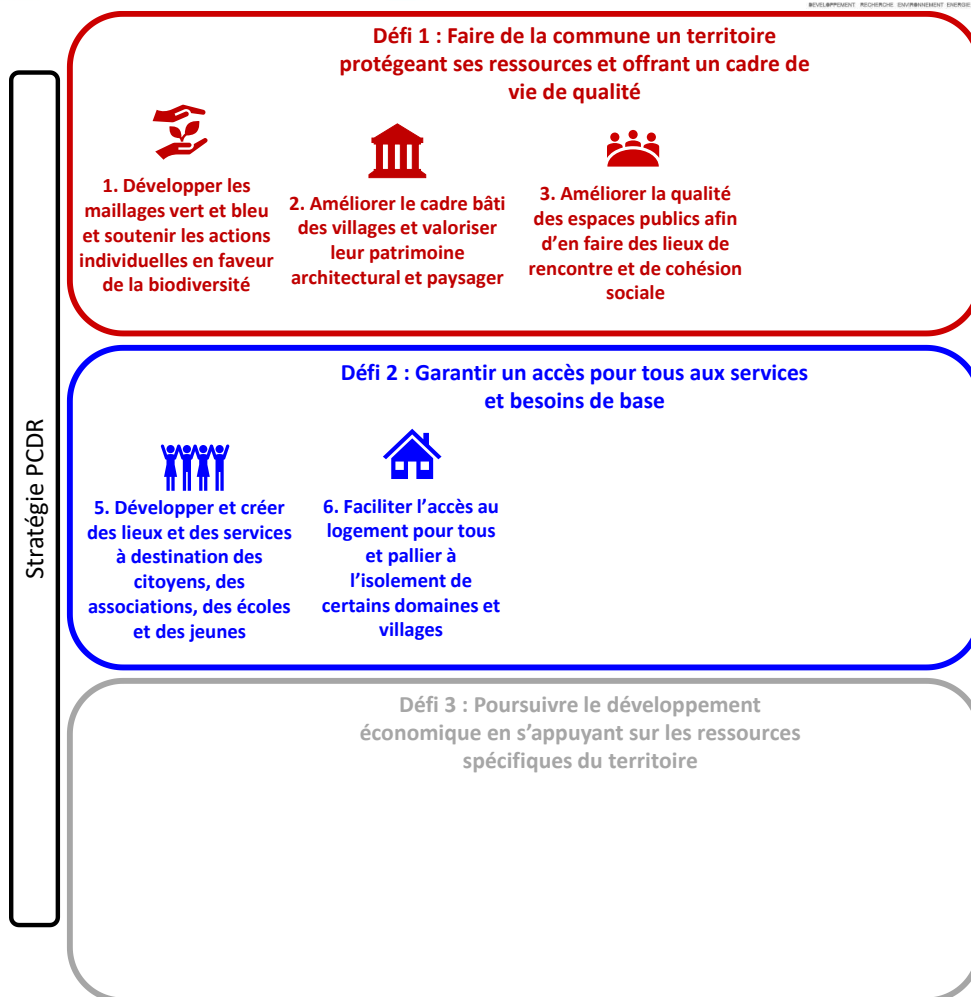
Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village ;
- Embellissement des cœurs de village ;
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village ;
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges ;
- Sécurisation des déplacements lents ;
- Amélioration du transit piéton et cyclable ;
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.7 : Aménagement de l'espace public de Roly en espace de convivialité
- Projet 3.8 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.10 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.12 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.13 : Création d'une maison de village à Romedenne par l'acquisition et l'aménagement du cercle Saint-Joseph
- Projet 3.16 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.17 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		

Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place De Romedenne Place des Maronniers 5600 Romedenne - Philippeville Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le projet englobe l'espace public compris entre les rues de la Poste, du Moulin de Romedenne, et des Chavées
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Fagnolle, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.</p>
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> Habitant de Romedenne en CLDR Réunion d'information et de consultation Groupes de travail thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> Les riverains 	<ul style="list-style-type: none"> Commune de Philippeville

▪ Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsides octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Manque de verdurisation
- Maitrise foncière par la commune
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

▪ État du dossier

Des propositions ont été émises par la CLDR.

▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place de Romedenne dans une optique durable ;
- la création d'un espace polyvalent et verdurisé.

▪ Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;

- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.
- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
 - **Démarche n°2** : recherche de subsides
 - **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
 - Concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Programme de réalisation

Indicateurs de réalisation (*Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- **Indicateurs de résultat** (*Quels sont les effets du projet ?*)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissage créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier

Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale
---	---------------	--

Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité

Fiche n°2.7
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Description du site dans son état actuel

L'espace public de Samart (ou plus précisément la place Saint-Médard) est un espace de charme situé dans le cœur historique du village de Samart. En effet, la Chapelle Saint-Médard du XVII^e siècle (monument classé) et le Château de Samart (site classé) bordent cette place. La partie Est de la place est-elle-même reprise dans le périmètre du site classé du Château de Samart.

De plus, le cœur du village de Samart – dont la place Saint-Médard – sont repris par un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique (cf. ci-dessous), témoignant de l'intérêt historique et esthétique de cette place.

L'intérêt esthétique que dégage la place est dû au Château et à la Chapelle qui bordent la place, ainsi qu'aux deux imposants marronniers qui viennent ajouter une touche naturelle au site. Un monument aux morts est également situé au coin de la Chapelle et du Château. Pourtant, mise à part les deux bancs de pique-nique qui ont récemment été installés au pied du marronnier situé le plus à l'est (côté château), la place n'a jamais vraiment bénéficié d'un réel aménagement.

Seuls les pavés formant l'allée pour accéder au Château apportent une plus-value à la place (mais ils mériteraient une remise en état). Le revêtement de la voirie à hauteur de la place est assez détérioré et l'espace d'asphalte au pied du marronnier « Ouest » dévalue fortement la place.



Vue aérienne de la place Saint-Médard (source : Walonmap, 2022)

Etat général de la place



Vue depuis le nord de la place (photo : Dr(ea)²m – 2023)



Vue depuis le sud de la place (photo : Dr(ea)²m – 2023)



Vue du bas de la place (photo : Dr(ea)²m – 2023)



Monument aux morts à côté de l'église (photo : Dr(ea)²m)



Espace devant le Château de Samart (photo : Dr(ea)²m – 2023)

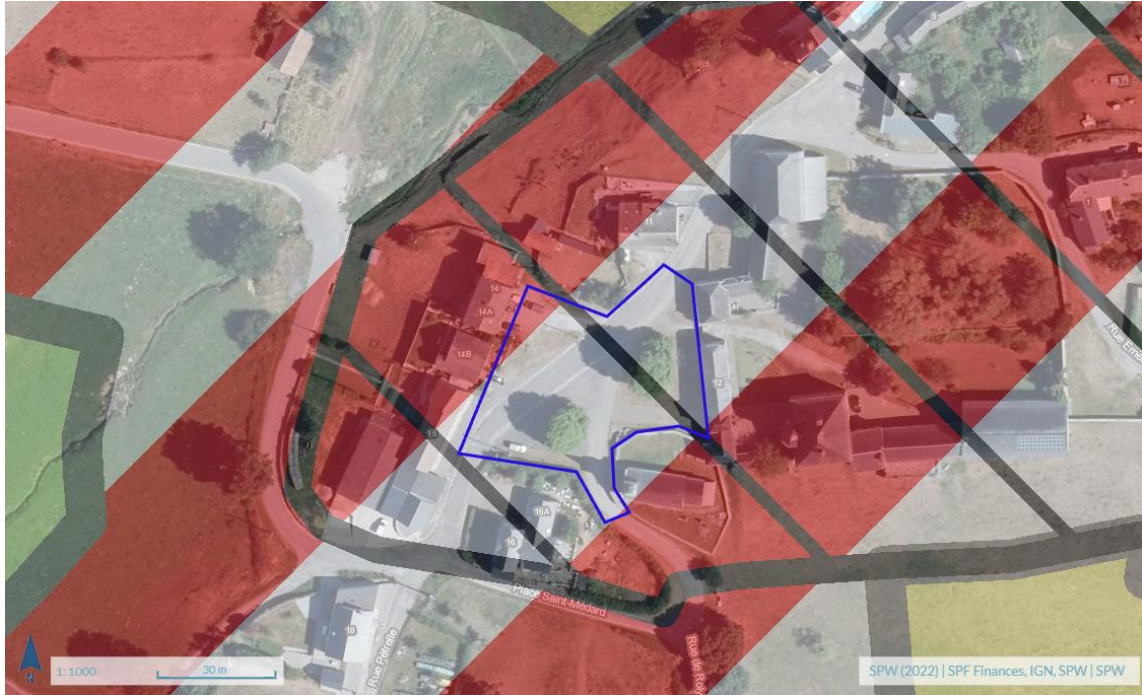


Mobilier sur la pelouse devant le Château de Samart

Eléments du patrimoine

- La place est recouverte par un ***périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique*** repris au plan de secteur (voir carte ci-dessous).
Les périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique visent à favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection (art.R.II.21-8 du CoDT).
- Le Château de Samart est un ***site classé*** (façades et toitures, mur de clôture au nord et à l'est et l'ensemble formé par ces constructions et les terrains environnants) depuis 1978.
- La partie Est de la place (devanture du château) est également recouverte par le périmètre ***de site classé***.
- La Chapelle Saint-Médard du XVII^e siècle à Samart est un ***monument classé***.

- Les deux beaux marronniers présents sur la place ne sont par contre pas classés.



Situation au plan de secteur (source : Walonmap)



Sites et monuments classés à proximité du périmètre (source : Walonmap)

Description des aménagements proposés

La demande de la CLDR était de réaménager l'espace de manière conviviale et intégrée. Il a été proposé d'intégrer des équipements légers (tables, bancs, etc.) permettant aux habitants et promeneurs de s'arrêter, se reposer et de partager des moments de convivialité. Des équipements comme des boîtes à livres, panneaux didactiques, fourches à vélo, etc. peuvent également être prévus afin de contribuer à cette convivialité. De plus, il a aussi été demandé à ce que le réaménagement de cet espace permette d'améliorer la sécurité de la place par rapport au trafic. Les autres critères demandés étaient la verdurisation du site, son accessibilité et de prendre en compte l'aspect intergénérationnel.

La première proposition est de recréer un revêtement commun (types pavés de rue ou clinkers) entre la portion de voirie longeant la place et les autres espaces minéraux de la place elle-même, pour les raisons suivantes :

- Offrir un nouveau revêtement de voirie sur cette portion très dégradée.
- Faire comprendre aux automobilistes qu'ils arrivent dans un cœur de village et les inciter à ralentir.
- Recréer un ensemble et un vrai esprit de place qui manque quelque peu à présent. L'utilisation de pavés de rues permettrait de venir renforcer la dimension historique de la place.
- Faire le lien entre le Château, la Chapelle, le monument aux morts et l'espace sous le marronnier de gauche.

L'espace sur la droite de la place étant classé et étant occupé par une pelouse actuellement, il est proposé de le laisser en tant qu'espace vert afin de ne pas le dénaturer, ni de réaliser d'intervention importante.

Concernant le mobilier, il est proposé de déplacer sous le marronnier de gauche les deux bancs de pique-nique situés actuellement sur la pelouse et de plutôt place un simple banc de repos sous le marronnier de droite afin de laisser cet espace plus « nature ».

Enfin, un panneau didactique pourra être installé à proximité du monument aux morts pour donner des explications sur l'histoire de celui-ci mais aussi sur la Chapelle, le Château et le village de Samart.

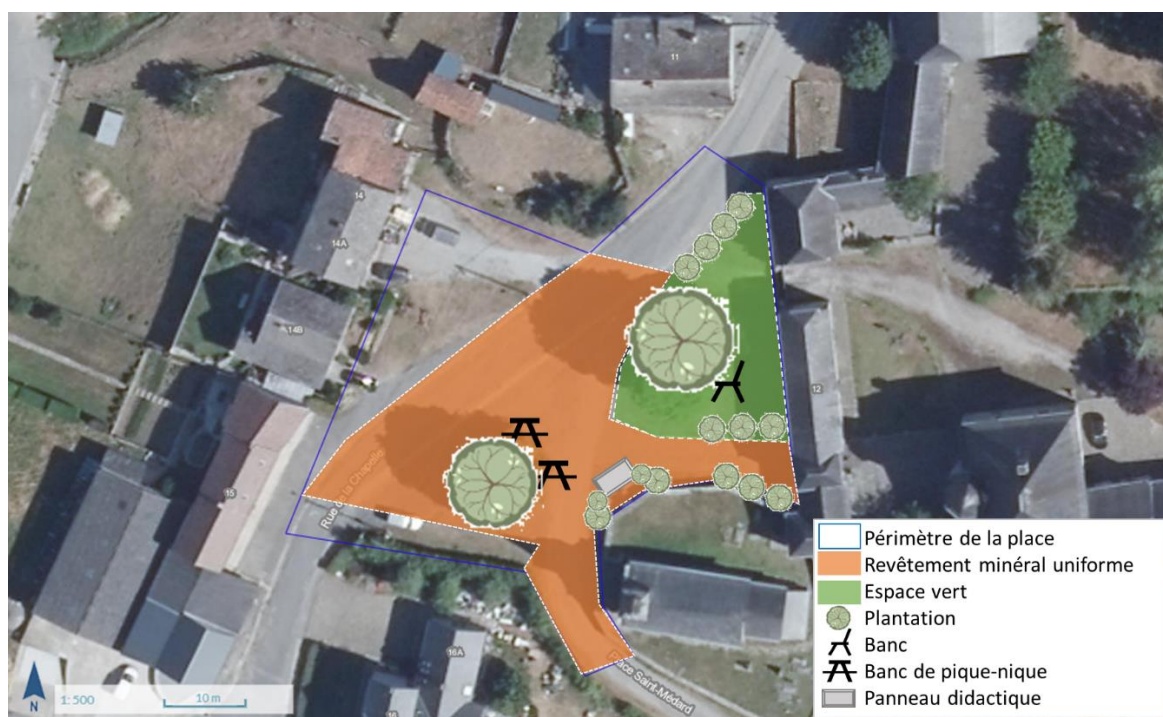


Schéma d'aménagement de l'espace public de Samart (Dr(ea)²m)

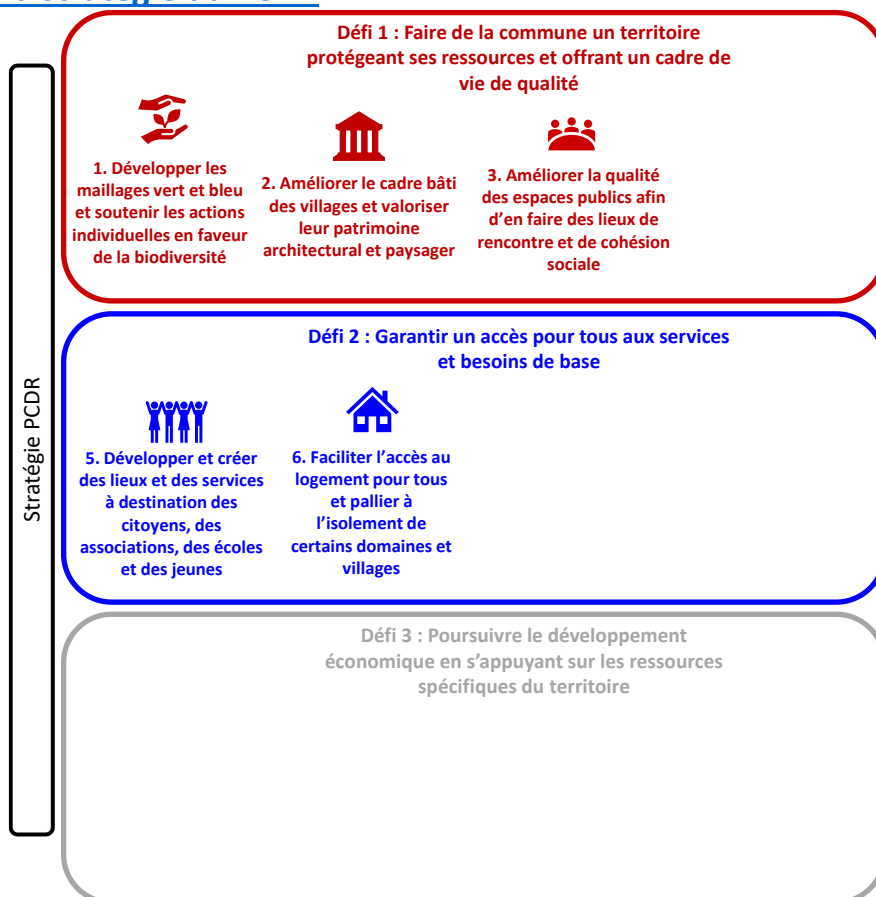
2. Justification du projet

Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. C'est le cas à Samart où l'espace public est presque inexistant. Les espaces publics devraient pourtant être des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.7 : Aménagement de l'espace public de Roly en espace de convivialité
- Projet 3.8 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.9 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 3.12 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.13 : Création d'une maison de village à Romedenne par l'acquisition et l'aménagement du cercle Saint-Joseph
- Projet 3.16 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.17 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Place Saint-Médard 5600 Samart - Philippeville Province de Namur - Région wallonne
Périmètre d'intervention	Le site reprend une partie de la place Saint-Médard et de la rue de la Chapelle devant le château de Samart
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Fagnolle, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.</p> <p>Intégration culturelle/économique/sociale Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.</p>
Cadre légal	Affectation au plan de secteur Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural
Statut de propriété	Propriété publique

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

- L'administration communale

Parties prenantes :

- La CLDR
- Les riverains

Pistes de financement :

Pouvoir subsidiant	Libellés du subsidie
SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural	Subsidies octroyés par le développement rural
Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
Fonds propres communaux	
Eventuels partenariat publics-privés	
Divers	Appels à projets ponctuels

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Maitrise foncière par la commune
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

▪ État du dossier

Des propositions ont été émises par la CLDR.

▪ Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place de Samart dans une optique durable ;
- la création d'un espace central convivial et verdurisé.

- Planification
 - Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
 - Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
 - Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
 - Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
 - Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser
 - **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
 - **Démarche n°2** : recherche de subsides
 - **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
 - **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
 - **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
 - Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
 - Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
 - Concertation avec les riverains et habitants du village.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier

Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale
---	---------------	--

Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation

Fiche n°3.1
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à créer des aménagements permettant de préserver, restaurer, et développer la biodiversité sur le territoire communal. Ceux-ci viseront à protéger et valoriser la faune et la flore. Des exemples d'aménagements pouvant être mis en place sont les suivants :

- Ensemencement de prés fleuris
- Installation de nichoirs
- Programme « Yes we plant »
- Création de mares
- Installation de ruches
- Protection de sites de nidification durant les périodes propices
- Poursuite des actions déjà présentes (Fauchage tardif, Plan Maya, semaine de l'Arbre, etc.)

Le projet vise de plus l'éducation et la sensibilisation à l'écologie afin d'inciter toute personne à respecter son environnement (notamment via la gestion des déchets) et à mettre en place des aménagements sur parcelles privées (par exemple petites zones sauvages dans le jardin).

2. Justification du projet

La commune possède une structure écologique de grande qualité composée de cours d'eau, de bois, d'un réseau bocager et de cultures. Ceux-ci abritent un nombre élevé d'espèces faunistiques et floristiques. On retrouve également dans la commune une réserve forestière, 6 réserves naturelles, 6 périmètres Natura 2000 (29% du territoire), 54 sites de grand intérêt biologique (SGIB), 5 cavités souterraines d'intérêt scientifique et 44 arbres remarquables. Cependant, selon le PCDN, le patrimoine naturel « se détériore de jour en jour ».

Les habitants ont d'ailleurs souligné la qualité de la biodiversité et de l'environnement en général, mais certains ont constaté une perte de biodiversité et un manque de valorisation des richesses naturelles et de l'environnement.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 – Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.4 – Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.3 – Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)
- Projet 2.5 – Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 – Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 - Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) et d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

Fiche n°3.2
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place 2 outils d'aménagement du territoire pour la commune :

Le schéma de développement communal est un outil indicatif qui « *définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire* » (CoDT art. D.III.4).

Le guide communal d'urbanisme est un outil indicatif qui « *décline, pour tout ou partie du territoire communal, les objectifs de développement territorial du schéma de développement du territoire, du schéma de développement pluricommunal et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte* » (CoDT art. D.III.4).

2. Justification du projet

Les habitants des villages de Philippeville ont communiqué leur peur de voir les villages menacés par le manque d'intégration des nouvelles constructions, la transformation des anciennes fermes en appartements et l'étalement de l'habitat en ruban, en lien avec une forte attractivité du territoire et donc une croissance de sa population. Cela est d'autant plus important que ces villages une qualité architecturale, patrimoniale et paysagère importante. Un encadrement et une maîtrise de l'urbanisation des villages est donc indispensable selon les habitants, en particulier dans les villages où il existe encore d'importantes réserves foncières.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche transversale en lien avec toutes les autres fiches

3. Lien à la stratégie du PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



6. Faciliter l'accès au logement pour tous et pallier à l'isolement de certains domaines et villages



7. Développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



10. Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Création de lieux d'accueil pour la petite enfance

Fiche n°3.3

Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise l'amélioration de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance via la création de lieux destinés à cet accueil. Différentes solutions peuvent être envisagées et peuvent voir le jour via la construction d'un nouveau bâtiment ou la réhabilitation d'un bâtiment abandonnés ou insalubres :

- Crèche collective : La mise en œuvre d'une crèche est régie par des règles strictes. Celles-ci sont édictées dans un arrêté spécifique : « *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'ONE du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil* ».
- Services d'Accueil d'Enfants (SAE) : il est soumis à la législation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. L'accueillante d'enfants a une capacité d'un à quatre enfants équivalents temps plein. Les accueillantes d'enfants peuvent accueillir des enfants à domicile en adaptant leur logement. L'accueillante d'enfants peut être soit salariée, soit conventionnée ou autonome.
- Halte-garderie : il s'agit d'un mode d'accueil pour les enfants de 3 mois à 5 ans. Les enfants vivent là leur première expérience de vie sociale et collective, encadrés par une équipe formée, compétente, et dans le cadre d'une démarche éducative. C'est un service administré regroupant l'éducation, la santé, l'action sociale et les administrations publiques, auxquelles sont jointes les associations. Elle rencontre des demandes d'accueil temporaire, pour quelques heures dans la journée.
- Jardin d'enfants : c'est une structure d'éveil qui accueille des enfants de 2 à 6 ans sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants

2. Justification du projet

Malgré un éventail de services proposés au sein de la commune, les consultations villageoises ont mis en avant le manque de places d'accueil dans les crèches et chez les accueillantes, qui sont pourtant des services permettant d'attirer les jeunes couples sur l'entité.

Rendre les villages attractifs, et particulièrement pour les jeunes couples, est en effet un enjeu important de la commune, qui doit faire face à une réduction de la part des moins de 45 ans, ce qui impacte la fréquentation des commerces et des services, ainsi que la pérennité des villages.

Lien avec d'autres fiche-projets :


- Projet 3.2 : Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) et d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)
- Projet 3.14 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base


5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité

Fiche n°3.4
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à réaménager de manière conviviale et intégrée l'espace public du village de Jamagne. Celui-ci pourra par exemple proposer des équipements légers permettant aux habitants et promeneurs de s'arrêter (tables, bancs, etc.), se reposer et de partager des moments de convivialité. Des équipements comme des boîtes à livres, panneaux didactiques, fourches à vélo, etc. peuvent également être prévus afin de contribuer à cette convivialité.

Cet espace de convivialité devra de plus être sécurisé, facilement accessibles, ouverts à tous (intergénérationnalité), et verdurisé (plantations, zones vertes, aménagement en faveur de la biodiversité, etc.).



2. Justification du projet

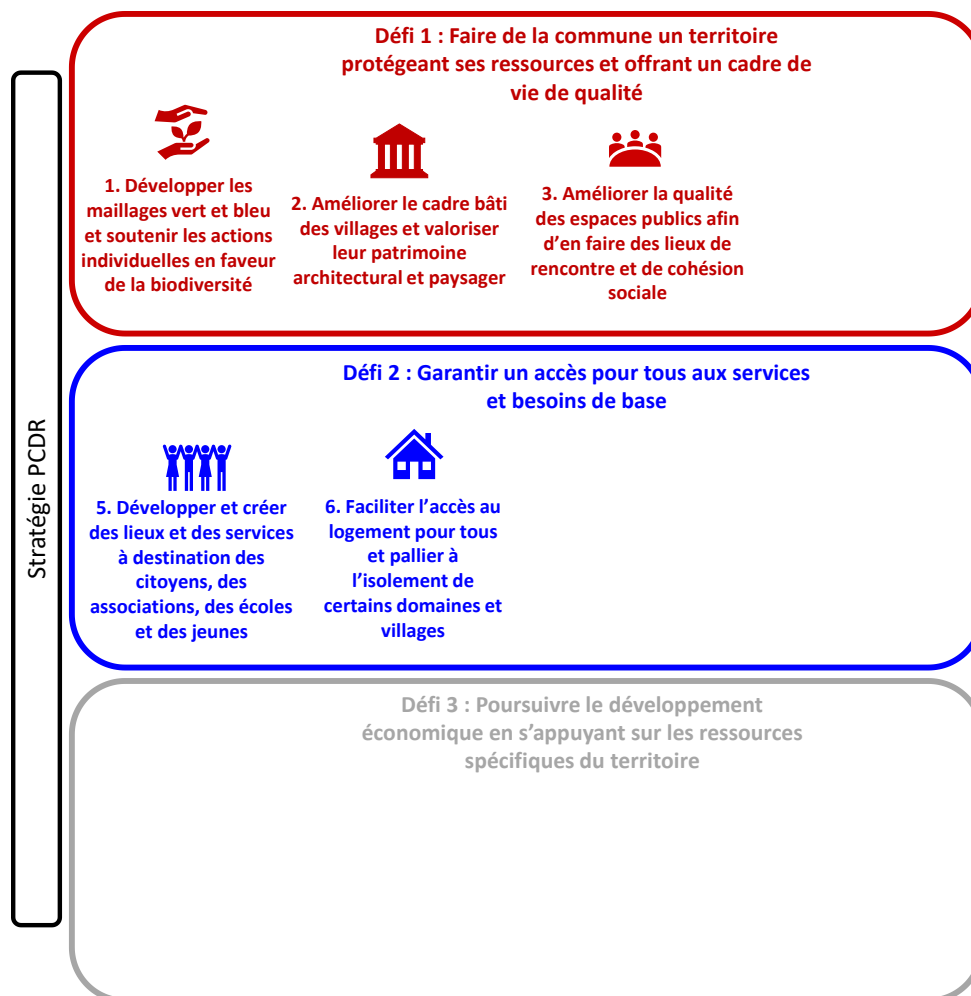
Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. Bien que Jamagne possède un espace public de qualité, celui-ci ne comporte aucun aménagement valorisant la convivialité. En effet, il n'est composé que d'une surface entièrement asphaltée. Des aménagements tels que décrits ci-dessus permettront dès lors de favoriser la cohésion et la dynamique sociale dans le village.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti

- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.7 : Aménagement de l'espace public de Roly en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent

Fiche n°3.5
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à rénover les plaines de jeux déjà présentes au sein de l'entité (14) et où la nécessité se faire ressentir (problème de sécurité, dégradation, etc.), et d'autre part, à en créer de nouvelles dans les villages ou domaines où elles n'existent pas encore.

Dans certains villages, ce projet peut être couplé à l'aménagement de l'espace public, les plaines de jeux apportant une convivialité supplémentaire à ces derniers.

L'aire de jeux doit rester de taille adaptée et peut comprendre plusieurs éléments comme des balançoires, des toboggans, des bacs à sables, des jeux à oscillation par ressort, des ponts de singes, des planches à bascules, des tourniquets, etc. De manière générale, elle doit se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière, et à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social.

2. Justification du projet

La commune possède 14 plaines de jeux réparties sur son territoire, mais certaines villages (Jamiolle, Roly, Omezée, Merlemont, Sautour, Samart et Villers-en-Fagne) n'en possèdent pas. Ce genre d'espaces constitue pourtant des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Lors des réunions villageoises, les habitants ont d'ailleurs précisé qu'ils appréciaient ces nombreuses plaines de jeux, notamment au Parc de la Vignette (Surice), mais déploraient que certaines manquent de jeux, soient en mauvais état ou présentent des problèmes de sécurité.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



6. Faciliter l'accès au logement pour tous et pallier à l'isolement de certains domaines et villages

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle

Fiche n°3.6
Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif de cette fiche projet est de créer une maison de village à Fagnolle avec une salle qui permettrait d'accueillir des événements multiples (fêtes, mariages, baptêmes, communion, réunions professionnelles, conférences, festivals, journées d'action...). En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

Une partie du bâtiment pourra de plus être dédiés à un centre de découverte de la nature, qui permettrait aux promeneurs de s'y arrêter et de découvrir les caractéristiques de la nature environnante dans laquelle ils peuvent aller se promener.

2. Justification du projet

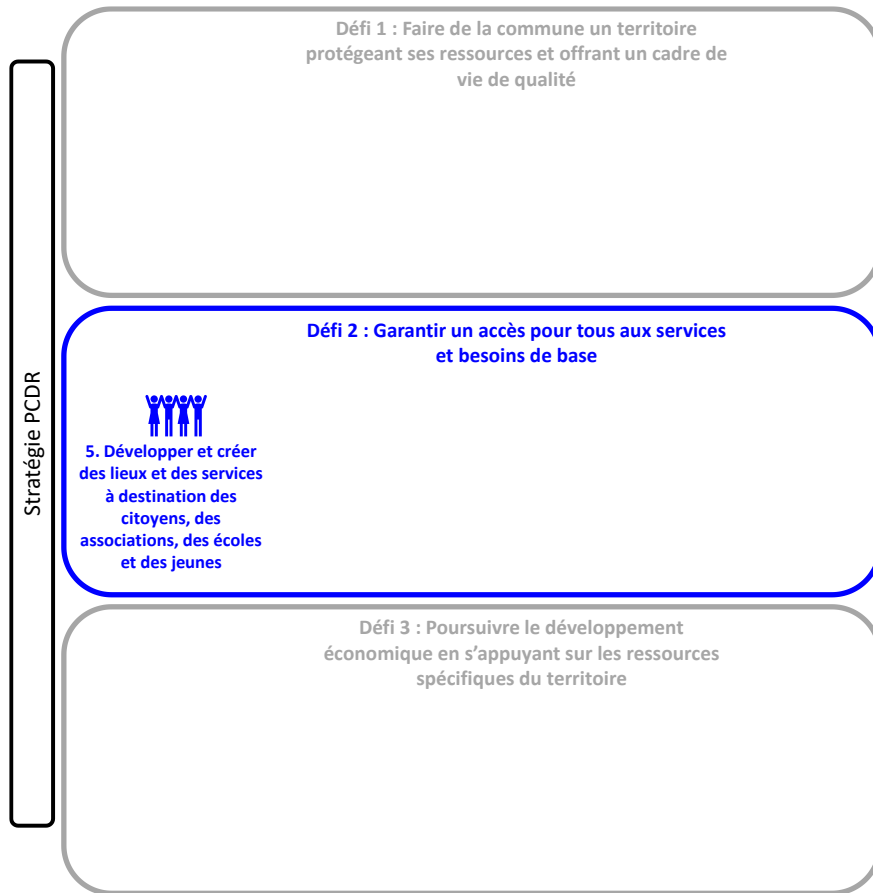
La commune de Philippeville possède 6 maisons de villages. Tous les villages de l'entité ne disposent donc pas de leur maison de village, et c'est le cas à Fagnolle. Les habitants ont donc émis le souhait de voir revenir une maison de village à cet endroit, qui permettrait de plus à Fagnolle de réintégrer les plus beaux villages de Wallonie.

Le village se situe de plus à proximité de sentiers de promenades, dont l'ancienne ligne 156 du RAVeL. Au vu de la qualité et de la quantité du réseau naturel de l'entité, il a été demandé de créer, en lien avec la maison de village, un centre de découverte de la nature. Celui-ci permettrait de mettre en avant ce patrimoine naturel, de sensibiliser touristes et habitants, et de développer le tourisme naturel et les promenades autour du village.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Création d'une maison de village à Romedenne par l'acquisition et l'aménagement du cercle Saint-Joseph
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.12 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR



Création d'une maison de village au Domaine de la forêt de Neuville

Fiche n°3.7
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. L'idée est de soutenir la dynamique du parc résidentiel du Domaine de la Forêt à travers un lieu de rencontre facilement accessible pour tous les citoyens. En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les habitants ont souligné l'absence de locaux de rencontre (Maison de Village) dans le Domaine de la Forêt à Neuville. Les habitants ont donc émis le désir d'avoir une maison de village à cet endroit, ce qui permettrait d'accueillir des événements et de renforcer la cohésion entre les habitants.

Lien avec d'autres fiche-projets :


- Projet 1.4 – Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 – Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.15 – Développement des infrastructures et activités sportives
- Projet 3.16 – Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base


5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une maison de village à Romedenne par l'aménagement du cercle Saint Joseph

Fiche n°3.8
Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif de cette fiche projet est de créer une maison de village à Romedenne, avec une salle qui permettrait d'accueillir des événements multiples (fêtes, mariages, baptêmes, communion, réunions professionnelles, conférences, festivals, journées d'action...). En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

Un espace pouvant servir de maison de village est déjà présent dans le village. Il s'agit du cercle Saint-Joseph, dont le bâtiment a déjà en partie été rénové.

2. Justification du projet

La commune de Philippeville possède 6 maisons de villages. Tous les villages de l'entité ne disposent donc pas de leur maison de village, et les habitants ont donc émis le souhait de voir revenir une maison de village à Romedenne.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages

Fiche n°3.9
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La présente fiche-projet propose la mise en place d'une Agence de Développement Local (ADL). La mise en place de cette ADL a pour but de soutenir les projets et les activités économiques qui sont intégrées de manière cohérente au sein du territoire. Cette ADL aura notamment comme mission de développer l'économie locale et les commerces dans les villages afin de les redynamiser.



2. Justification du projet

Comme dans de nombreuses communes rurales, les villages de Philippeville souffrent d'une disparition des petits commerces de proximité. En effet, la plupart des commerces se regroupent à Philippeville même et les villages se sentent de plus en plus isolés. La création d'une ADL pourra dès lors permettre d'aider à redévelopper les commerces dans les villages.

Celle-ci pourra aussi mettre en place des mesures permettant de développer l'économie locale, qui permettra à la commune de ne plus uniquement devoir dépendre des grands pôles d'activités ou des grandes entreprises.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 3.10 : Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



10. Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens

Fiche n°3.10
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place des actions permettant de soutenir les agriculteurs dans la transition de leur métier (diversification, respect de l'environnement, etc.). Cela peut passer par des mesures aidant les agriculteurs à développer la biodiversité, développer des circuits-courts avec par exemple la mise en place d'une halle pour produits locaux, la création de circuits touristiques des producteurs locaux, etc.

Une clé de la réussite de ce projet sera une bonne communication et cohésion entre agriculteur et citoyen. Celles-ci pourront être renforcée via des actions tels que la participation aux journées « fermes ouvertes », une éducation des enfants pour rapprocher citoyens et agriculteurs, ou encore la création d'une charte entre citoyens et agriculteurs.

2. Justification du projet

Les agriculteurs, de moins en moins nombreux sur le territoire communal, sont globalement satisfaits des relations entretenues avec le reste de la population mais il arrive qu'ils soient confrontés à un manque de compréhension des exigences du métier d'agriculteur et des nuisances potentielles (charroi, bruit, odeur, propreté des routes). Inversement, certains habitants se plaignent du manque de compréhension des agriculteurs à leurs égards. De plus, le PCDR vise comme objectif de soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement, qui ne pourra se faire que via un soutien à ces agriculteurs.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement

Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines

Fiche n°3.11
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à offrir à toutes les associations de la commune (sportives, culturelles, de loisirs) un ensemble d'outils de communication, de gestion et d'agendas performants afin d'avoir une meilleure visibilité des activités villageoises. Cet outil devra être mis à disposition par la Commune et géré par une personne. Il devra éventuellement être développé par un expert externe et être régulièrement mis à jour par les services communaux.

2. Justification du projet

Le souhait des habitants de Philippeville est de dynamiser les villages et d'augmenter la cohésion sociale au sein de ceux-ci. Le secteur associatif est riche dans la région, et une augmentation de leur visibilité et des contacts avec les citoyens permettra de garantir une convivialité d'autant plus importante dans les villages, les domaines, et entre ceux-ci.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.3 : Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.10 : Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.15 : Développement des infrastructures et activités sportives
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

Fiche n°3.12

Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à créer ou promouvoir des activités à destination des jeunes au sein de la commune. Le moyen le plus concret d'encourager les jeunes à participer de manière spontanée à ces activités sera de mettre en place un budget à destination de ces activités. Celui-ci pourra ensuite être mis à disposition des différents clubs de jeunes (conseil des jeunes, scouts, etc.) sur base d'une motivation de leur projet. Des exemples de projets pouvant être mis en place sont : activités culturelles, jeux intervillages, organisation de concours d'activités sportives ou ludiques, etc.

2. Justification du projet

A Philippeville, un habitant sur cinq a moins de 20 ans. Les jeunes représentent donc une part importante de la population. Le souhait a donc été émis de proposer des activités permettant aux jeunes de se retrouver et de favoriser la cohésion sociale entre ceux-ci.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.1 : Création de logements Tremplin pour les jeunes
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.15 : Développement des infrastructures et activités sportives

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Aménagement de la Caserne des Fours de Philippeville et de ses abords

Fiche n°3.13
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La Caserne des Fours des Philippeville, située Rue de la Reine 9 à Philippeville, a été classée comme monument et comme site le 10 juin 1982. Il s'agit d'un ancien bâtiment militaire érigée à la fin du 18e siècle.



Google Street View 2021

Le projet vise la rénovation de ce bâtiment afin que de nouvelles activités puissent venir s'y implanter (par exemple des activités touristiques). Cette rénovation serait de plus l'occasion d'aménager les abords de la caserne, et notamment le grand terrain situé entre celle-ci et la rue de la Roche. Ce dernier a en effet été dégagé mais sert actuellement de parking. Le projet permettrait d'y amener une végétation et une biodiversité au centre de la Ville.



2. Justification du projet

La Caserne des Fours est un bâtiment classé mais actuellement laissé à l'abandon. Le souhait de la Ville est donc de pouvoir le rénover afin de préserver un élément du patrimoine et d'avoir un bâtiment permettant le développement d'activités. Plusieurs projets ont été envisagés dans celui-ci et devront donc être affinés.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal et valorisation des ressources locales

Fiche n°3.14
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Ce projet vise à mettre en place des unités de productions d'énergie renouvelables sur le territoire, avec pour objectif de mobiliser la dynamique et l'épargne citoyenne afin de réduire la dépendance de la commune aux énergies fossiles.

L'énergie renouvelable s'oppose aux énergies fossiles : pétrole, charbon, gaz naturel... Ces dernières ont connu leur heure de gloire pendant de nombreuses décennies. Elles sont dites fossiles parce qu'il aura fallu des millions d'années pour que tous ces éléments s'enrichissent du carbone qui les rend combustibles. Ces énergies dites "fossiles" sont donc par nature limitées.

A contrario, les énergies renouvelables ont la particularité d'être engendrées par des éléments qui se régénèrent en permanence et rapidement : soleil, eau, air, La commune de Philippeville possède notamment comme avantage les nombreux bois recouvrant son territoire. Cette filière bois pourrait donc être développée dans une optique de production d'énergie.

2. Justification du projet

Dans un contexte actuel de réchauffement climatique, le rôle des communes est important dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). L'exemplarité des communes passe par la maîtrise et une meilleure gestion de leur consommation énergétique, ce afin de pouvoir insuffler une dynamique forte auprès de sa population. En plus de la maîtrise des productions actuelles, 5 différentes énergies renouvelables sont identifiées, avec pour chacune des propriétés spécifiques dont l'homme a su tirer profit sans porter atteinte à la Terre à savoir :

- L'énergie solaire
- La géothermie
- L'éolien
- L'énergie hydraulique
- La biomasse

La Transition Énergétique, est sur toutes les lèvres : afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique et éviter de connaître des inondations exceptionnelles, nous devons impérativement revoir la manière dont nous produisons et consommons l'énergie, et aller vers un nouveau système, plus en phase avec nos réalités. Pour cela, il nous faudra devenir moins dépendant aux énergies fossiles, recourir plus aux énergies d'origine renouvelable, et faire évoluer nos comportements, qu'ils soient qualitatifs (meilleure efficacité, moins de gaspillages) ou quantitatifs (sobriété)...

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



10. Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes

15. Développement des infrastructures et activités sportives

Fiche n°3.15

Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à compléter l'offre qui existe déjà, notamment par l'installation d'infrastructures pour des sports non encore présents. Il serait utile dans un premier temps, d'identifier les besoins des habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors) et de définir des localisations potentielles. Les conseils consultatifs (enfants, jeunes, aînés, CLDR) et les clubs de sport existants, pourraient réfléchir ensemble et émettre des propositions. La Commune pourrait essayer d'obtenir des subsides auprès de la Région wallonne (via Infrasports).

2. Justification du projet

Le sport est un élément important de santé publique. Offrir aux citoyens des infrastructures de qualité incitera ces derniers à exercer de l'activité physique. Par ailleurs, avec le développement d'infrastructures nouvelles, de nouveaux clubs sportifs pourraient voir le jour, ce qui participera également à la vie locale et la cohésion sociale. Ce projet répond parfaitement aux demandes des citoyens émises lors des différentes phases de consultation citoyenne.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.1 : Création d'un réseau cyclo-piéton intervillages (trans)communal
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



7. Développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

16. Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

Fiche n°3.16

Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif du projet est de mettre en place des infrastructures pour développer et valoriser les produits locaux et donc favoriser les circuits courts.

Plusieurs actions existent déjà sur le territoire de Philippeville tels que « Le Potager des Saisons » (magasin de produits locaux et de saisons), « nature Nature », ou encore un point relais CoopESEM. L'idée du projet est donc de compléter les actions déjà menées et d'aider à la mise en place concrète d'infrastructures nécessaires au développement des circuits courts et à la diversification agricole. Ceci pourrait passer par la création d'un magasin, d'un e-shop, ou encore d'un hall-relais.

2. Justification du projet

Le souhait des habitants de Philippeville est de voir se développer une offre diversifiée de produits locaux sur le territoire, ce qui nécessite la mise en place d'infrastructures à disposition des producteurs locaux.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.2 – Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Fiche 2.5 – Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Fiche 2.8 – Mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal et valorisation des ressources locales
- Fiche 3.14 – Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Fiche 3.15 – Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Fiche 3.16 – Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.17 – Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Lot 0

Le lot 0 reprend une série de projets ou actions demandés lors de la consultation des habitants et prochainement initiés, en cours de réalisation ou terminés durant la période d'élaboration du PCDR (entre 2017 et 2024). Il s'agit d'un catalogue indicatif (non exhaustif).

En réponse au Défi 1 : « *Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité* ».

- Plusieurs travaux de rénovation dans les écoles de l'entité
- Plusieurs travaux de rénovation de biens patrimoniaux : église de Romedenne, église de Merlemont, etc.
- Elaboration d'un inventaire du petit patrimoine populaire wallon. Celui-ci est finalisé.
- Construction d'un espace communautaire au Domaine du Bois de Roly en 2018
- Sélection de la Commune à l'appel à projets « Communes zéro déchets » : diverses actions ont été menées dans ce cadre
- Adhésion au Parc Naturel Viroin-Hermeton
- Organisation d'un budget participatif chaque année à destination des citoyens : « Vis mon village » - 1000€
- Rénovation de l'ancienne école communale ART&Co
- Opération « arbres de naissance »
- Appel à projets BiodiverCité : la commune y a répondu chaque année
- Actions « Nature » menée en collaboration avec le Parc naturel
- Réfection de la Place d'Armes
- Création de deux nouvelles réserves naturelles : la Tienne des Cauris et le Tombeau de Franchimont
- Création d'un chemin au naturel avec les élèves de l'institut Notre-Dame et le Parc Naturel Viroin-Hermeton

Enseignement spécialisé à l'IND : les élèves pour un chemin au naturel

PHILIPPEVILLE

Vendredi, une charte de partenariat pour créer un « chemin au naturel » a été signée entre la Commune, des élèves de l'enseignement spécialisé de l'institut Notre-Dame et le parc Viroin-Hermeton. Ce sentier sera ouvert fin mai.

Dans le cadre de l'appel à projets « Chemin au naturel » lancé par l'ASBL « Tous à pied », la Ville de Philippeville, en partenariat avec le parc naturel Viroin-Hermeton, a décidé de soutenir le projet introduit par l'institut Notre-Dame spécialisé de Philippeville. En quelques mots, il s'agit d'aménager le chemin public numéro 14 pour le transformer en sentier pédagogique et didactique dédié au respect de la nature et de la biodiversité. Dans les semaines à venir, les élèves du secondaire spécialisé de l'institut Notre-Dame de Philippeville, âgés de 13 à 20 ans, procéderont à des plantations et des semis, installeront des hôtels à insectes, des nichoirs et des panneaux informatifs tout au long de ce parcours de 2,5 km balisé. Ce chemin en boucle part du Pont de la Folie, au bout de la rue du Moulin, et prend la direction de la station d'épuration de Philippeville, à l'angle des avenues Vauban et de Samart.

« C'est pour nous ! »

Vendredi en début d'après-midi, les élèves de l'IND, les représentants du parc naturel Viroin-Hermeton et de la Ville (les échevins Joselito-Tito Bailen-Cobo et Martine Warnon-Dechamps) ont apposé leur signature en bas d'une charte qui officialise leur partenariat. La Commune apportera notamment un appui logistique pour l'aménagement du sentier et le parc offrira son expertise en matière d'environnement. Avant la signature, chaque élève a présenté un dessin permettant de faire passer un message en faveur de la biodiversité ou figurant leur chemin au naturel idéal. « Depuis un an et demi, une fois par mois, nous pratiquons l'école du dehors avec nos élèves, confie Isabelle Perier, prof de gym à l'IND en secondaire spécialisé. Ils découvrent la nature et cela renforce clairement l'esprit de groupe. Ces enfants ont aussi besoin de se retrouver régulièrement dans un espace sans cadre ou cloison. Avec mes collègues



Les élèves impliqués dans le projet, leurs enseignants et les représentants de la Ville et du parc naturel Viroin-Hermeton.



Chaque élève s'est engagé dans le projet de « chemin au naturel » en signant une charte de partenariat.

Christelle Cordier (prof de dessin) et Fabian Noël (prof de cuisine), quand nous avons vu l'appel à projets « Chemin au naturel » lancé par l'ASBL « Tous à pied », nous nous sommes dits : c'est pour nous ! Ce projet d'aménagement va donner aux enfants un but supplémentaire à atteindre lors des classes du dehors. Ils participeront à son évolution, apprendront à s'engager à respecter un contrat en faveur de l'environnement. Tout cela est positif pour eux. »

Avec le parc naturel

Les plants, les nichoirs seront fournis par l'ASBL « Tous à pied », de même que deux animations « nature » pour la classe et un planning à suivre en fonction des saisons. « Des élèves d'autres sections comme l'horticulture, la menuiserie, la peinture seront également

intégrés dans le projet lors des aménagements », ajoute l'enseignante qui annonce que le sentier devrait être inauguré à la fin de cette année solaire. Chargée de mission au sein du parc naturel Viroin-Hermeton, Elise Claude souligne que ce genre d'initiative permet de sensibiliser les enfants et plus largement les citoyens au patrimoine et à la biodiversité. « Nous avons hâte de commencer ces aménagements avec ces jeunes », lance-t-elle. De son côté, la Ville de Philippeville voit aussi une belle opportunité avec ce « chemin au naturel ». « Notre souhait est de créer un de ces sentiers par an et par village, souligne le 1^{er} échevin Joselito-Tito Bailen-Cobo. Et pour chaque projet, quand cela sera possible, nous associerons les élèves de l'école locale. »

JEAN-LUC HENRIARD

- Adhésion à un GAL : le GAL Viroin-Hermeton
- Organisation d'une conférence sur les toilettes sèches en collaboration avec l'asbl « les Amis de la Terre » et le BEP Environnement



- Commune candidate et retenue pour l'accompagnement par la Région wallonne dans l'élaboration d'un Plan d'actions pour la mise en place d'une trame noire et lutter contre la pollution lumineuse (février 2024).

En réponse au Défi 2 : « *Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base* ».

- Construction de nouveaux logements par le CPAS
- Création d'un point relais Infor Jeunes
- Création d'une Maison des Jeunes à Philippeville-centre
- Conversion de zones de loisirs en zone d'habitat vert au Plan de Secteur
- Rénovation de plaines de jeux dans les villages
- Rénovation de la piscine communale
- Création d'un terrain de football synthétique à Philippeville-centre et d'un terrain multi-sports

Le terrain synthétique du club de football servira aussi pour les écoles

PHILIPPEVILLE

Le terrain de football synthétique, inauguré à Philippeville, servira non seulement au club mais aussi à toutes les écoles de l'entité.

Situées à deux pas du centre-ville, les installations du club de football Royale Étoile Sportive Philippeville disposent désormais d'un magnifique terrain synthétique.

Il a été inauguré, vendredi après-midi, en présence de nombreuses personnalités politiques locales et régionales parmi lesquelles le ministre wallon des Infrastructures sportives, Adrien Dolimont.

Un projet d'une telle envergure n'aurait, en effet, pu se concrétiser sans une importante intervention financière régionale de la part d'Infrasports d'un montant 450 000 € sur un budget global de 1 180 000 €.

Comme l'a rappelé le 1^{er} échevin en charge des Sports, Joselito-Tito Bailen-Cobo (Agir Ensemble), l'idée de créer un terrain synthétique remonte à bien loin. Les dirigeants du club et la Régie communale autonome (RCA) ont véritablement mis ce projet en chantier au début de cette législature.

Une dépollution de 300 000 € !

« Nous avons reçu les subides en 2020 et les travaux ont débuté en décembre 2022 pour une durée de neuf mois », rappelle l'échevin. Sans entrer dans les détails, Joselito-Tito Bailen-Cobo et le bourgmestre Jérôme De Martin (Agir Ensemble) ont rappelé que l'accouchement de ce projet ne s'est pas fait sans mal. L'une des plus grosses difficultés a été la dépollution du site qui a



Le terrain de foot a été inauguré vendredi après-midi.

coûté 300 000 € à la Ville pour l'évacuation de 6 000 mètres cubes de terre !

« Le fait de devoir affiner le projet nous a aussi permis de le retravailler pour aboutir au résultat actuel », a déclaré le bourgmestre.

Un projet pour tous

« Ce qui me séduit dans ce projet, c'est la mutualisation », a insisté le ministre wallon des Sports, Adrien Dolimont. « Ce terrain servira, non seulement au club de football, mais aussi aux écoles de la ville. Aujourd'hui, en Wallonie, le plus compliqué n'est pas de financer des projets mais de les exploiter au maximum.

Sur le ton de l'humour, le ministre a relevé le fait que le club a été créé en 1916 et que le projet de terrain synthétique a été déposé un siècle plus tard, en 2016. Il a voulu montrer, par là, que tous les projets publics prennent du temps à se réaliser.

Cette inauguration constituait également une grande joie pour le comité de la Royale Étoile Sportive de Philippeville et pour son

président Damien Tréfois. « C'est un merveilleux outil pour la formation de nos équipes de jeunes pour lesquelles nous travaillons de concert avec le club de Surice », insiste-t-il. « Ensemble, nous allions dix-sept équipes de jeunes dans toutes les catégories. Notre club compte 260 affiliés avec quatre équipes pre-

mières dont une équipe féminine à laquelle nous tenons beaucoup. » Le club conserve deux terrains ordinaires pour les entraînements et le contact avec l'herbe.

Une hausse des affiliés

« Depuis que ce terrain synthétique est réalisé, nous constatons une augmentation

du nombre d'affiliés et de supporters car la terrasse et les tribunes ont également été rénovées », ajoute encore le président. « L'endroit est devenu un lieu de rassemblement où des personnes viennent simplement prendre un verre comme il le ferait au centre-ville. »

VINCENT PINTON

Un nouvel espace multisport

À côté du terrain synthétique, d'autres infrastructures sportives ont récemment été mises en place sous la forme d'un espace multisport. Sur une surface de 37 m x 36 m, les sportifs (jeunes ou vieux) trouvent ainsi un terrain de padel, une agora où l'on pourra s'adonner à plusieurs disciplines, un terrain de basket et un terrain de tennis. Le site sera aussi équipé de tables de tennis de table extérieures, de teqball (un jeu combinant le rythme rapide du tennis de table avec l'habileté du football). Quant aux parcours de vélo tout-terrain, il sera démenagé entre les deux terrains de football. « Cet ensemble constituera une sorte de hall omnisports à l'air libre ouvert à toutes les générations », insiste le 1^{er} échevin Tito Joselito-Tito Bailen-Cobo. Cet espace sera, entre autres, accessible aux écoles de Philippeville. » À côté de la piscine, un parking d'une petite cinquantaine de



L'espace multisport et les parkings, à gauche du nouveau terrain de foot.

places de parking permettra de désengorger la rue du Moulin de ses voitures en stationnement lors des rencontres sportives, notamment au club de tennis de table. Autre aménagement : en novembre, des haies et des arbres seront plantés tout autour de cet espace pour atténuer le bruit et les nuisances visuelles pour les riverains. J.L.H.

- Création d'un espace de condoléances et de cérémonie non confessionnelles à Philippeville
- Elaboration d'un Plan Communal de Mobilité, adopté par le Conseil communal le 22 février 2024
- Construction d'une maison médicale à Philippeville-centre
- Agrandissement de la crèche du CPAS (de 36 à 56 places) via le Plan Cigogne

Des places en crèche à Doische, Philippeville et Tarcienne

Doische, Philippeville et Tarcienne auront leur crèche, ainsi que Couvin, Cerfontaine et Viroinval.

La Commune de Doische aura sa crèche ! L'entité ne comprend pas encore une telle structure et le gouvernement wallon, dans sa décision de jeudi dernier, a retenu le dossier des Cayaus. Il s'agit de construire un nouveau bâtiment en vue de l'accueil de 21 bambins, sur un terrain situé à l'arrière du CPAS.

Dans l'arrondissement de Philippeville, deux autres dossiers seront subsidiés. La création de 14 places d'accueil dans l'ancienne cure de Tarcienne a été retenue. L'espoir est d'ouvrir cette structure déjà en 2024. Enfin, à Philippeville, la crèche actuelle a une capacité de 36 places. Le CPAS va agrandir le bâtiment pour atteindre les 56 places.



À Tarcienne, les bambins seront logés à l'ancienne cure.

« Actuellement, les enfants sont répartis dans trois cellules de 12, suivant les âges, a expliqué le bourgmestre André De Martin. L'idée, c'est de porter la capacité d'accueil de ces cellules à 14 et de créer une quatrième cellule, en agrandissant le bâtiment. »

Parmi les heureux élus, on épinglera une extension de 7 places à la nouvelle crèche d'Olloy ainsi que les extensions des crèches de Silenrieux et de Cerfontaine. Couvin projette une nouvelle crèche aussi, d'une capacité de 21 places. P.L.

- Mise en place d'un e-guichet pour certains documents administratifs

- gZrg

En réponse au Défi 3 : « Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire ».

- Adoption d'un Plan d'Action Energie Durable (PAED) dans le cadre de la Politique Locale Energie Climat (Pollec 3)
- Signature de la Convention des Maires
- Ouverture d'un point de distribution CoopESEM à Philippeville en 2020
- Projet Local'bois : transformer les résidus des coupes de haies ou de fauche d'arbustes en plaquettes de bois homogènes pour alimenter des chaudières au bois. Ce projet est développé en partenariat avec le Parc naturel Viroin-Hermeton

